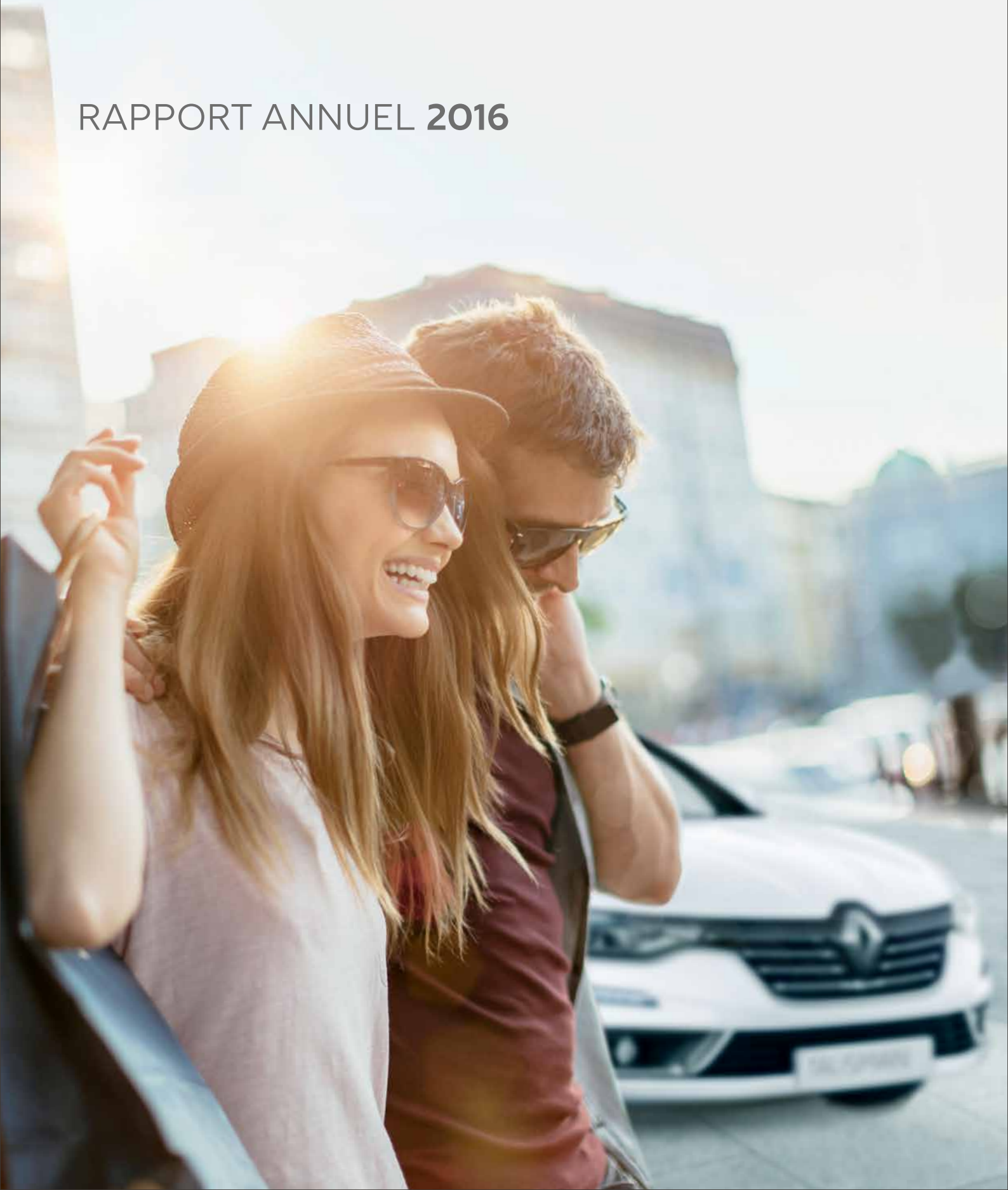


RAPPORT ANNUEL 2016





FACILITATEUR DE MOBILITÉ



RCI Bank and Services se situe à la croisée de trois univers : l'automobile, la banque et les services. Reconnus pour notre expertise dans le financement automobile depuis plus de 90 ans, nous n'avons de cesse de nous réinventer pour accompagner activement le développement commercial des marques de l'Alliance Renault-Nissan et de leurs réseaux de distributeurs.

En tant que partenaire des marques Renault, Renault Samsung Motors, Dacia, Nissan, Infiniti et Datsun, nous voulons être un levier stratégique de leur politique commerciale et être capable d'agir en accélérateur des succès commerciaux de chaque marque.

L'ambition de nos 3 100 collaborateurs, présents dans 36 pays, est de faciliter l'accès à l'automobile des clients des marques de l'Alliance Renault-Nissan en imaginant pour chacun d'eux des solutions simples et abordables.



Pour cela, nous proposons une gamme complète de financements, d'assurances et de services adaptée aux différents besoins de mobilité automobile des clients particuliers et professionnels.

Face à la transformation des usages automobiles et à l'émergence de nouvelles technologies, RCI Bank and Services poursuit sa transformation digitale et imagine des solutions d'auto-mobilité, des offres innovantes, connectées et personnalisées qui faciliteront et enrichiront l'expérience des clients des marques de l'Alliance.

CHIFFRES CLÉS



3 100

collaborateurs



36

pays
sur 5 continents



6

marques
Renault, Dacia,
Renault Samsung Motors,
Nissan, Infiniti, Datsun



41%

des immatriculations
financées⁽¹⁾



1,6

million de
nouveaux dossiers
de financements



17,9

milliards d'euros
de nouveaux
financements



38,3

milliards d'euros
d'actifs nets à fin⁽²⁾



3,4

millions de
contrats de services



1,5

milliard d'euros
de produit
net bancaire



912

millions d'euros
de résultat
avant impôts



12,6

milliards d'euros
de dépôts collectés

⁽¹⁾ % véhicules neufs Alliance financés / immatriculations véhicules neufs Alliance. Périmètre RCI Bank and Services hors sociétés mises en équivalence.

⁽²⁾ Actifs nets à fin : encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.



RAPPORT D'ACTIVITÉ | 02

06 | FAITS **MARQUANTS**

14 | LE MESSAGE DU **PRÉSIDENT**

16 | L'ÉDITO DU **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

20 | LA **GOVERNANCE**

22 | PANORAMA **CHIFFRÉ**

24 | ACTIVITÉ **CLIENTÈLE**

32 | ACTIVITÉ **COMMERCIALE**

RAPPORTS FINANCIERS ET RSE | 44

L'année 2016 a permis à RCI Bank and Services de multiplier les temps forts : conception de produits et de services innovants, développement à l'international, partenariats stratégiques, récompenses prestigieuses... Tour d'horizon.



**ROULEZ EN DACIA
AU PRIX D'UNE RELIGIEUSE**

Dacia Lodgy
à partir de **4€/jour** ^{HT} sans apport.
120€/mois.
Solo
Location Longue Durée de 63 mois.

Garantie 3 ans
ou 100 000 km

FRANCE UNE DACIA À PARTIR DE 3 EUROS PAR JOUR

En collaboration avec les équipes Dacia, Diac a conçu des offres de financements attractives : elles donnent la possibilité de louer un véhicule de la marque à partir de 3 euros par jour. Lancées en janvier 2016 avec une campagne au ton décalé, ces offres rencontrent un large succès.



ALGÉRIE RETOUR RÉUSSI DE L'ACTIVITÉ CRÉDIT

En janvier 2016, l'Algérie a réhabilité le crédit à la consommation. RCI Services Algérie a été la première financière de marque, en partenariat avec BNP Paribas, à proposer une offre de financements automobiles aux particuliers. À fin décembre, 5 000 clients ont financé leur véhicule avec RCI Services Algérie.



RUSSIE PAYER SANS SE DÉPLACER

En janvier 2016, RN Bank a lancé une solution de paiement en ligne : elle permet aux clients de payer facilement leur mensualité avec leur carte bancaire Visa ou Mastercard, quelle que soit leur banque. Cette solution originale constitue une réelle avancée dans un pays où le prélèvement mensuel par RIB n'existe pas.

INDE LA FILIALE A CÉLÉBRÉ SON 10 000^{ème} CLIENT EN MARS 2016

À fin 2016, plus de 22 000 clients ont financé leur véhicule avec Nissan Renault Financial Services India (NRFSI).



START ME UP!

De mars à juin 2016, RCI Bank and Services a organisé Start Me Up, un concours d'innovation ouvert à l'ensemble de ses collaborateurs sur le thème de l'amélioration de l'expérience client. Bilan très positif : 20 pays participants, 200 collaborateurs, 500 idées collectées, 4 projets sélectionnés en cours de développement.



MAROC INTERACTIONS AU SALON

En mai 2016, à l'occasion du salon de l'Automobile « Auto Expo » de Casablanca, RCI Finance Maroc a installé des bornes interactives sur les stands Renault et Dacia. Le visiteur a pu naviguer et choisir l'offre de financement la plus adaptée à ses besoins. Une innovation au bénéfice de l'expérience client marocain.



BUENOS DÍAS* RCI COLOMBIA !

Le 27 mai 2016, RCI Bank and Services a créé la filiale RCI Colombia, en association avec le Groupe BBVA, acteur majeur du secteur financier colombien.

Depuis août, la nouvelle société financière propose des financements et des services pour les clients et le réseau de distribution de la marque Renault en Colombie.

* Bonjour.



PARTENARIAT AVEC LA START-UP BULB SOFTWARE LTD

En juin 2016, RCI Bank and Services a pris une participation minoritaire dans la start-up Bulb Software Ltd. Cette start-up a développé une solution innovante de gestion d'équipements et véhicules professionnels permettant un suivi simplifié et complet de l'usage du véhicule et des coûts associés.



LES EXPERTS DU E-PAYMENT



RCI e-Payment est une nouvelle activité qui apporte conseil et expertise sur la stratégie d'encaissement, les canaux, les méthodes et les moyens de paiement à adopter.

Avec RCI e-Payment, RCI Bank and Services se positionne comme fournisseur de services de paiement privilégié des marques de l'Alliance.



Roulez en Dacia Sandero

pour le prix de 2 gaufres de Liège

OU **5 €/jour.**

BELGIQUE

POUR LE PRIX DE DEUX GAUFRES...

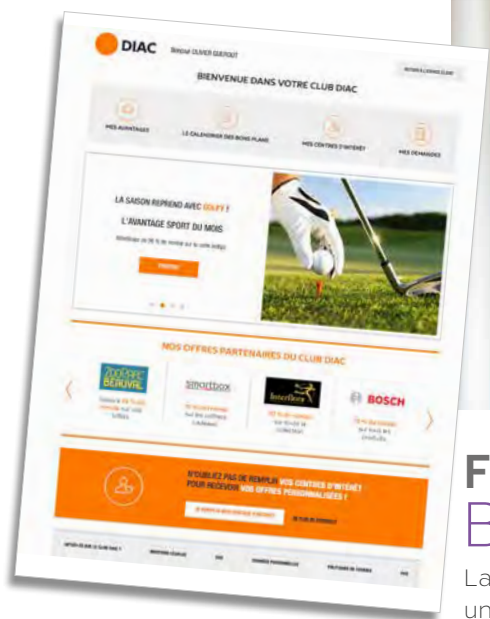
Comme Diac en France, la Belgique a lancé une offre Dacia en € par jour avec une campagne tout aussi décalée. L'offre proposée comprend 4 ans de financement, 4 ans d'entretien, 4 ans de garantie et 4 ans d'assistance.



FRANCE INITIATIVE RH INNOVANTE : COOPÉRATION AVEC LE MILIEU UNIVERSITAIRE

En septembre 2016, deux compétitions entre étudiants de l'université Paris-Dauphine ont été organisées sur les sujets suivants : le financement participatif et l'acculturation à l'innovation au sein de RCI Bank and Services.

Ces compétitions expriment la volonté de l'entreprise de s'enrichir des idées extérieures dans tous les domaines. Les étudiants ont pu apporter un regard neuf sur ces sujets tout en faisant la découverte d'un secteur d'activité peu connu pour eux.



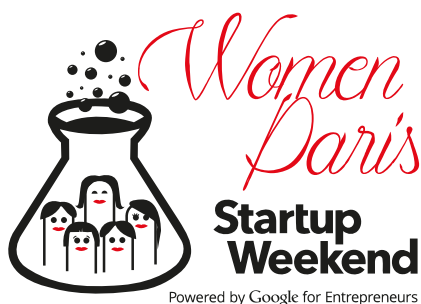
FRANCE BIENVENUE AUX CLUBS !

Lancés en octobre 2016, les Clubs Diac et Nissan Finance sont un véritable programme relationnel à destination des clients détenteurs d'un financement. Le programme de fidélité propose des offres exclusives dans les univers de la culture, du loisir, du tourisme et de la maison grâce à plusieurs partenaires.

ALLEMAGNE PRIX « SATISFACTION CLIENTS » POUR RENAULT BANK

Renault Bank s'est vu décerner le 11 octobre 2016 à Berlin, le « Deutscher Fairness-Preis 2016 ». Menée auprès de 42 000 clients, l'étude a évalué plus de 800 entreprises sur leur rapport coût/performance, leur fiabilité et leur transparence. Renault Bank a affiché le meilleur score de la catégorie « financement automobile ».





AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURES

Durant trois jours en octobre 2016, plus d'une soixantaine de femmes se sont réunies à Paris pour la 3^{ème} édition du Startup Weekend Women.

RCI Bank and Services s'est associée à cet évènement unique en son genre qui soutient la place des femmes dans l'entrepreneuriat et l'innovation : 54 h de compétition, 60 idées présentées, 10 finalistes, 1 équipe gagnante.

SMART 잔가보장할부

- 1** 저렴한 월 불입금
당사 저리 할부 대비 30% ~ 50% 저렴
- 2** 만기 시, 차량 반납으로 할부 끝
만기 시 무료로 중고차 시세평가 가능 중고 시세가 차량평가 금액 보다 높다면 차액은 고객에게 환급
- 3** 신차교환 보장프로그램 무료
1년 이내 타인에 의한 차대차 사고를 당하고 차량 구입 가격의 30% 이상 손해 발생 시 동종의 신차로 무료 교환
- 4** NO 중도상환 수수료
목돈이 생기시면 언제든지 상환 가능

**CORÉE DU SUD
LANCEMENT
D'UNE OFFRE
CRÉDIT BALLON
«RSM SMART» :
UNE PREMIÈRE
SUR LE MARCHÉ !**



TURQUIE L'ACTIVITÉ CRÉDIT RÉSEAUX, C'EST PARTI !

Fin 2016, la Turquie a enrichi son offre et a lancé l'activité de financement du stock Réseaux.

Celle-ci permet de consolider la relation avec les marques Renault, Dacia et leurs réseaux de distribution.



DEUX CONSORTIUMS SINON RIEN !

RCI Bank and Services a rejoint en 2016 les consortiums R3 et Labchain spécialisés dans la blockchain.

Objectif : explorer le potentiel de cette technologie dans le domaine bancaire et financier.



IRLANDE
5^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DÉCEMBRE 2016



25 000

CLIENTS



500

MILLIONS D'EUROS
DE FINANCEMENTS

ROYAUME-UNI TRIPLÉ GAGNANT POUR L'ACTIVITÉ ÉPARGNE

RCI Bank, l'activité d'épargne au Royaume-Uni, a été récompensée en décembre 2016 par trois prix pour la simplicité et la compétitivité de ses offres par savingchampion.co.uk.

Le jury de l'institution indépendante a récompensé les taux compétitifs, l'accessibilité, le service client et le caractère innovant des offres de la filiale.





FRANCE L'APPLI QUI RAPPORTE

Présentée à l'occasion du Mondial de l'Automobile 2016, l'application mobile « Renault Assurance Connectée » développée pour les utilisateurs de la nouvelle ZOE équipée de la batterie Z.E. 40, a séduit les clients. Elle a été élue meilleure « Innovation dans la catégorie des objets connectés » par les Argus de l'assurance digitale 2016. Sur la base d'une analyse mensuelle des données, cette application récompense l'assuré en fonction de son comportement de conduite. Une première en France pour un constructeur automobile.

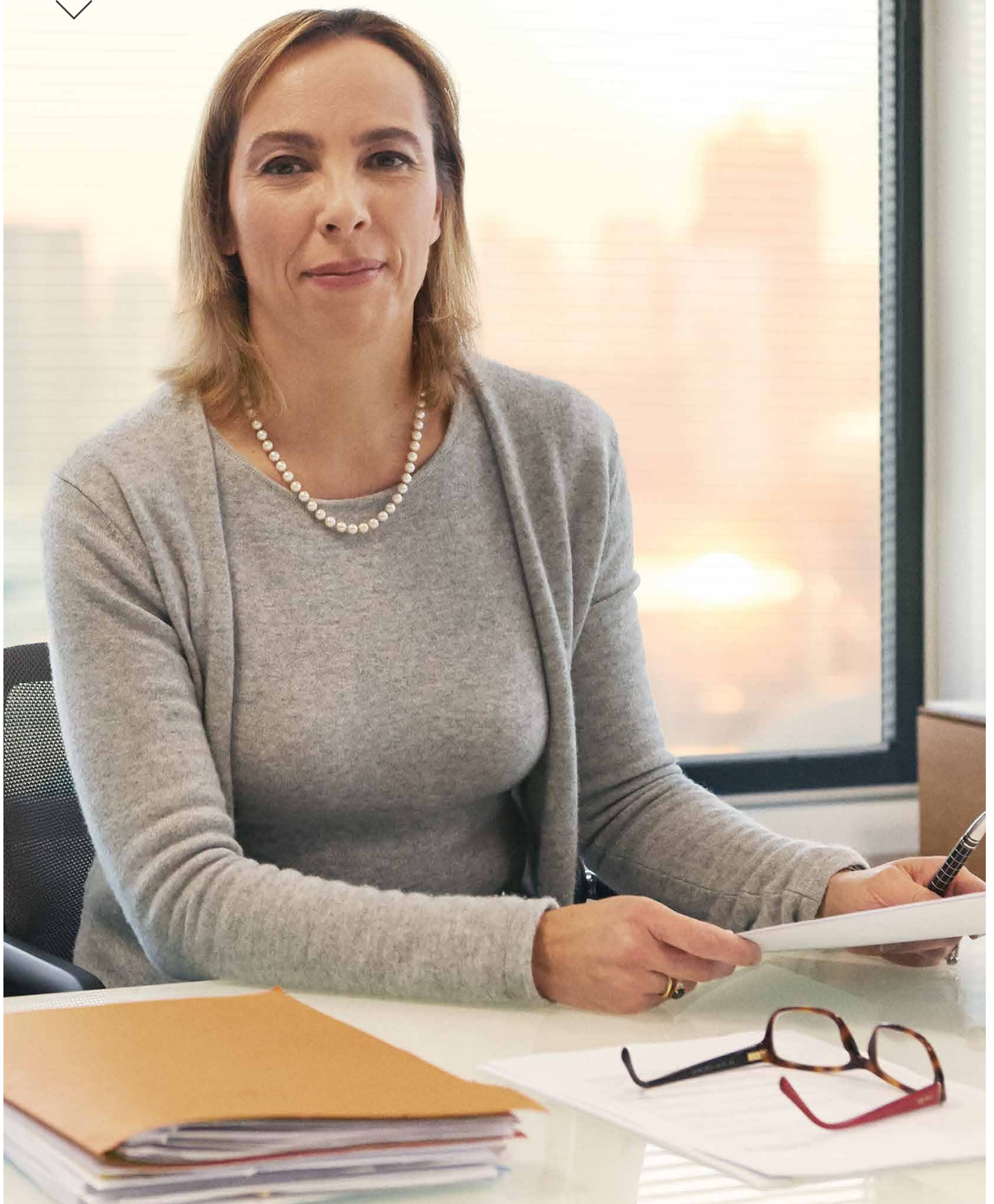
KARHOO

REPRISE DE LA START-UP KARHOO

Le 12 janvier 2017, RCI Bank and Services a pris une participation majoritaire dans Flit Technologies Ltd, la société qui a remporté l'offre de reprise de la start-up Karhoo, première plateforme de comparaison d'offres de taxis.

Clotilde Delbos

Président
du Conseil
d'Administration



Notre mission est d'accompagner les constructeurs dans leur croissance et de répondre aux nouveaux besoins de mobilité de leurs clients

2016 est une année record pour RCI Bank and Services :

croissance de notre taux d'intervention, de nos volumes de financements de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que de notre produit net bancaire et de notre résultat avant impôts.

Cette excellente performance a également été portée par le dynamisme commercial des marques de l'Alliance Renault-Nissan dont les gammes ont été renouvelées, ce qui a permis de profiter pleinement de la reprise des marchés en Europe où l'Alliance a progressé de 9 % et d'amortir les baisses dans les marchés russe et brésilien.

L'année a aussi été marquée par le maintien de taux d'intérêt historiquement bas et donc par une liquidité abondante et compétitive. Enfin, notre passage sous la supervision de la Banque centrale européenne démontre que nous sommes un établissement bancaire d'envergure. C'est également un gage supplémentaire de sécurité pour nos clients et nos partenaires.

Dans cet environnement favorable, notre croissance durable est le fruit d'une étroite collaboration avec chacune des marques de l'Alliance.

En tant que financière de marques, nous sommes partenaire de leur politique commerciale pour conquérir et fidéliser de nouveaux clients.

Nous concevons des offres de financement sur-mesure, répondant aussi bien à l'ADN de chaque marque qu'aux attentes de leurs clients. Nos solutions de services associés aux financements représentent aussi un élément significatif de la diversification de notre activité.

Ces offres, simples et personnalisées, enrichissent l'expérience de nos clients et soutiennent leur fidélité aux réseaux de distribution des marques.

En seulement quelques années RCI Bank and Services a su se transformer.

Notre mission est d'accompagner les constructeurs dans leur croissance et de répondre aux nouveaux besoins de mobilité de leurs clients.

Notre ambition est de faciliter l'usage automobile des clients des marques de l'Alliance.

Nous devons imaginer pour eux des solutions intuitives et digitales qui permettent de se déplacer de manière toujours plus simple, en toute liberté. C'est une des conditions pour continuer à être un acteur de référence dans l'univers automobile et à contribuer durablement aux performances des marques de l'Alliance.

C'est dans cette stratégie que se sont inscrits les investissements réalisés en 2016 pour développer les offres de mobilité dédiées aux clients Entreprise.

Notre positionnement est unique à la croisée des univers de l'automobile, des services et de la banque

Dans ce contexte, l'enjeu pour RCI Bank and Services sera d'assurer le refinancement de sa croissance de manière autonome tout en assurant à notre actionnaire un niveau de rentabilité élevé des capitaux investis.

Notre positionnement unique à la croisée des univers de l'automobile, des services et de la banque constitue une force supplémentaire dans un secteur industriel et financier en profonde mutation.

Notre
performance
commerciale
atteint
un niveau
d'excellence

Gianluca De Ficchy
Directeur Général



En 2016, RCI Bank and Services affiche des résultats exceptionnels portés par d'excellentes performances commerciales et financières.

En continuant d'anticiper les évolutions futures, en poursuivant notre transformation digitale et notre développement à l'international, nous sommes en capacité d'optimiser ces performances en 2017.

En 2016, RCI Bank and Services réalise une nouvelle année de forte croissance.

Notre performance commerciale atteint un niveau d'excellence avec un taux d'intervention qui, hors sociétés mises en équivalence (Russie, Turquie et Inde), s'élève à 41 %, soit 1 point de plus qu'en 2015. Cette performance a été portée par la progression du marché automobile mondial, à hauteur de 2 % par rapport à 2015⁽¹⁾. Avec une croissance de 6,8 %, le marché automobile européen compense le recul enregistré au Brésil et en Russie, nos principaux marchés hors Europe.

Dans ce contexte favorable, sur le périmètre d'implantation de RCI Bank and Services, les marques de l'Alliance Renault-Nissan ont amélioré leur part de marché avec un gain de 0,85 point par rapport à 2015, en s'appuyant notamment sur le renouvellement de leurs gammes. Les volumes s'établissent à 3,4 millions en hausse de 9,2 % dans un marché toutes marques en progression de 2 %. Elles ont de plus augmenté leurs investissements sur les financements car nous avons su démontrer notre contribution à la conquête de nouveaux clients et à la fidélisation des clients existants. Le contexte de taux d'intérêt bas constitue un avantage supplémentaire car il permet de réduire le coût de l'investissement des constructeurs pour proposer des taux promotionnels.

Cet environnement de croissance des marques de l'Alliance et d'amélioration de la performance de RCI Bank and Services permet d'afficher une hausse de nos volumes de financement de véhicules neufs supérieure à celle des volumes d'immatriculations.

⁽¹⁾ Hausse du marché mondial sur le périmètre de RCI Bank and Services.



Le nombre de contrats de véhicules neufs est ainsi en augmentation de 11,3 % par rapport à 2015, avec un volume de 1 288 000 véhicules financés.

Avec plus de 276 000 dossiers de financement, soit + 18,6 % par rapport à 2015, l'activité Véhicule d'Occasion constitue pour sa part un pilier fondamental de notre stratégie commerciale. Le financement de véhicules d'occasion favorise l'acquisition de nouveaux clients et représente un outil d'aide à la vente des véhicules neufs.

La croissance conjointe des activités de véhicules neufs et de véhicules d'occasion se traduit par un record du nombre de nouveaux dossiers de financement qui s'établit à 1 564 000, soit une hausse de 12,5 % par rapport à 2015. Le montant des nouveaux financements s'établit ainsi à 17,9 milliards d'euros, en croissance de 14,9 % par rapport à 2015.

Notre performance durable s'appuie également sur un autre pilier de notre stratégie, celui du développement d'offres de services riches et variées, véritables leviers de conquête et de fidélisation des clients aux marques de l'Alliance. En 2016, 3,4 millions de nouveaux contrats de services ont ainsi été signés, soit une hausse de 19,8 % par rapport à 2015.

Notre performance durable s'appuie également sur un autre pilier de notre stratégie, celui du développement d'offres de services riches et variées

■ Nous menons une stratégie de partenariats et d'investissements afin d'acquérir rapidement une expertise digitale, en particulier dans les services connectés ■



3,4

millions de contrats de services

1,5

milliard d'euros de produit net bancaire

En 2016, RCI Bank and Services atteint un niveau d'activité sans précédent

avec des actifs nets à fin décembre qui s'élèvent à 38,3 milliards d'euros, soit + 20,4 % par rapport à 2015. Le produit net bancaire à fin 2016 s'élève à près de 1,5 milliard d'euros, en progression de 8,1 % par rapport à 2015, reflétant la bonne performance du groupe en dépit d'un effet négatif du taux de change de 55 millions d'euros.

Notre croissance des actifs s'est accompagnée d'un niveau de risque Clientèle et Réseaux historiquement bas (0,31 % des actifs productifs moyens à fin 2016) et par une maîtrise des frais de structure (1,39 % des actifs productifs moyens soit - 10bp par rapport à 2015). Le coefficient d'exploitation s'établit à 31,4 %, positionnant RCI Bank and Services à un niveau de référence parmi les financières de marques.

Ainsi, notre résultat avant impôts atteint un niveau record de 912 millions d'euros.

Pour répondre aux enjeux de cette croissance, nous avons poursuivi la diversification de nos sources de refinancement. En Europe, nous avons ainsi lancé 5 émissions obligataires sous format public pour 3,4 milliards d'euros, exécuté plusieurs placements privés pour 1,1 milliard d'euros, réalisé une nouvelle titrisation et développé la collecte d'épargne. Les dépôts de la clientèle Particulier progressent de 2,3 milliards d'euros par rapport à 2015 pour atteindre le niveau de 12,6 milliards d'euros à fin décembre, soit 33 % des actifs nets à fin décembre 2016. Hors Europe, les filiales en Argentine, au Brésil, en Corée du Sud et au Maroc ont maintenu une présence régulière sur les marchés obligataires locaux.

En raison d'une reprise progressive de la croissance, les injections de liquidité par la Banque centrale européenne pourraient être graduellement réduites en 2017, mettant ainsi fin au cycle de baisse des taux en zone euro. La structure du passif diversifiée construite au cours de ces dernières années devra permettre à l'entreprise de financer sa croissance dans un contexte de normalisation progressive de la politique monétaire.

Face aux grandes mutations numériques, RCI Bank and Services anticipe l'accélération des ruptures digitales grâce à l'innovation et en se transformant avec agilité.

De nouveaux opérateurs émergent dans le secteur de l'assurance et du financement, sans oublier les nouveaux modes de mobilité : autopartage, véhicule connecté, voiture autonome, etc.

Le renforcement des contraintes réglementaires pourrait de plus remettre en cause les modalités de vente de nos produits au sein des canaux de distribution sur lesquels nous nous appuyons historiquement.

C'est la raison pour laquelle nous innovons avec des produits et des services susceptibles de simplifier l'accès à l'auto-mobilité, au plus près des besoins de nos clients.

Qu'est-ce que l'auto-mobilité ? C'est la combinaison de solutions intuitives et digitales qui permettent de se déplacer de manière toujours plus simple, en toute liberté.

Nous développons de nouvelles applications et nous poursuivons le développement de la filiale RCI Mobility qui bénéficie à toutes les marques de l'Alliance. Nous menons aussi une stratégie de partenariats et d'investissements afin d'acquérir rapidement une expertise digitale, en particulier dans les services connectés. Ces derniers mois, nous avons ainsi investi dans deux start-ups spécialisées : Bulb Software Ltd sur la gestion des équipements et des véhicules professionnels, et Flit Technologies Ltd, la société qui a remporté l'offre de reprise de la start-up Karhoo. Karhoo est la première plateforme de comparaison d'offres de sociétés de taxis. Ces deux investissements illustrent notre volonté de concevoir des solutions simples et attractives, permettant à chacun de jouir des bénéfices de la mobilité automobile.

Enfin, nous poursuivons la transformation digitale de notre entreprise. Nous avons ainsi lancé cette année notre premier concours d'innovation interne « Start Me Up » afin d'améliorer l'expérience client. En 3 semaines, 280 collaborateurs dans 20 pays ont déposé 500 idées. À l'issue du concours qui a duré 3 mois, 4 idées, sur les 500 récoltées, ont été sélectionnées et récompensées.

Elles sont en cours de développement.

Il s'agit d'idées concrètes telles que des solutions d'autopartage pour des micro communautés qui envisagent d'acheter un véhicule en copropriété à travers un financement, et d'en partager la gestion.

Sur le plan du développement international, 2017 constitue le début d'un nouveau cycle d'opportunités

À l'international, l'année 2016 a été marquée par le lancement de l'activité de RCI Bank and Services en Colombie,

par la relance de l'activité de financement en Algérie et par le démarrage de l'activité Crédit Réseaux en Turquie.

En 2017, afin d'accompagner le développement commercial des marques de l'Alliance, nous allons déployer notre projet en Chine.

La Chine représente un enjeu stratégique prioritaire pour le groupe, Renault venant de lancer avec succès 2 véhicules produits localement dans sa nouvelle usine à Wuhan. RCI Bank and Services accompagne au plus près ce développement. Grâce à notre coopération locale avec la société financière de Nissan, nous avons déjà pu déployer très rapidement des solutions de financement pour les clients et les concessionnaires Renault. En 2017, notre objectif est d'optimiser cette activité et d'accroître nos performances commerciales.

Sur le plan du développement international, 2017 constitue ainsi le début d'un nouveau cycle d'opportunités. Il doit nous permettre d'être un leader parmi les financières de marques automobiles, particulièrement sur certains pays émergents. Nous possédons les atouts pour y parvenir.



LE COMITÉ EXÉCUTIF,
UNE ÉQUIPE DE DIRECTION
DÉTERMINÉE À RELEVÉ
DE NOUVEAUX DÉFIS

**Umberto
Marini**
Directeur
des Systèmes
d'Information

**Hélène
Tavier**
Directeur
des Ressources
Humaines

**Dominique
Signora**
Directeur
des Territoires

**Gianluca
De Ficchy**
Directeur
Général

**Jean-Philippe
Vallée**
Directeur
Clients et
Opérations



Jean-Marc Saugier
Directeur Financements
et Trésorerie

Alice Altemaire
Directeur Comptabilité
et Contrôle Performance



**Patrick
Claude**

Secrétaire Général
et Directeur de la
Gestion des Risques

**Daniel
Rebbi**

Directeur
Commercial

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Clotilde Delbos

Président du Conseil
d'Administration



Farid Aractingi



Gianluca De Ficchy



Thierry Koskas



Isabelle Landrot



Bernard Loire

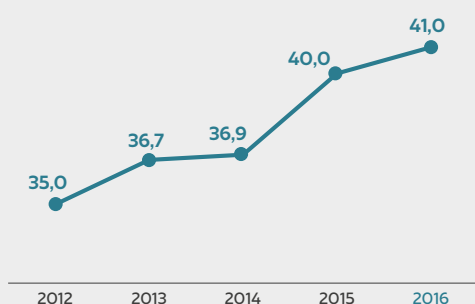


Stéphane Stoufflet

UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE ET DE RENTABILITÉ ÉLEVÉE

Taux d'intervention toutes marques⁽¹⁾

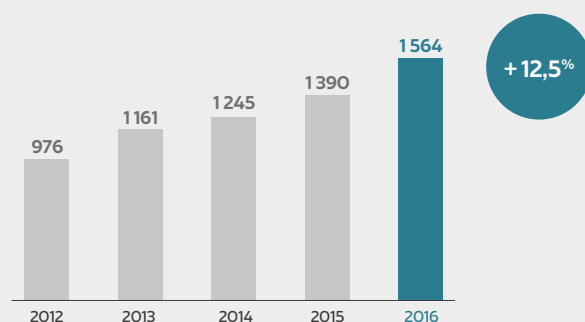
(en pourcentage)



⁽¹⁾ Hors sociétés mises en équivalence (Turquie, Russie, Inde).

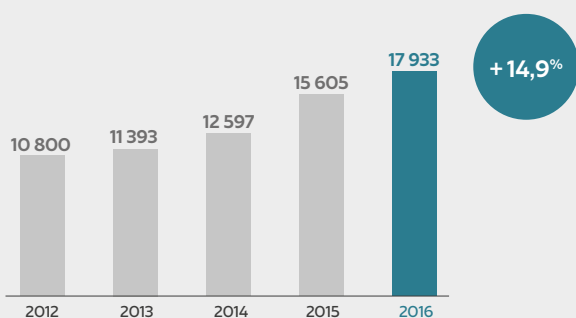
Nombre total de dossiers véhicules

(en milliers)



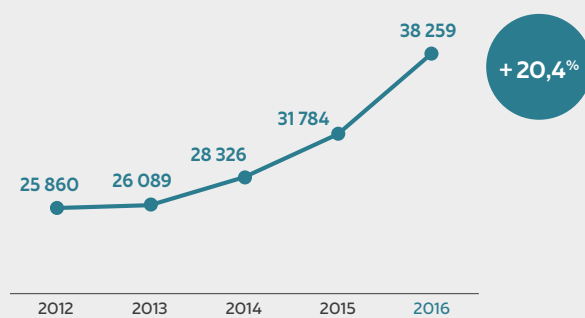
Nouveaux financements

(hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)



Actifs nets à fin⁽²⁾

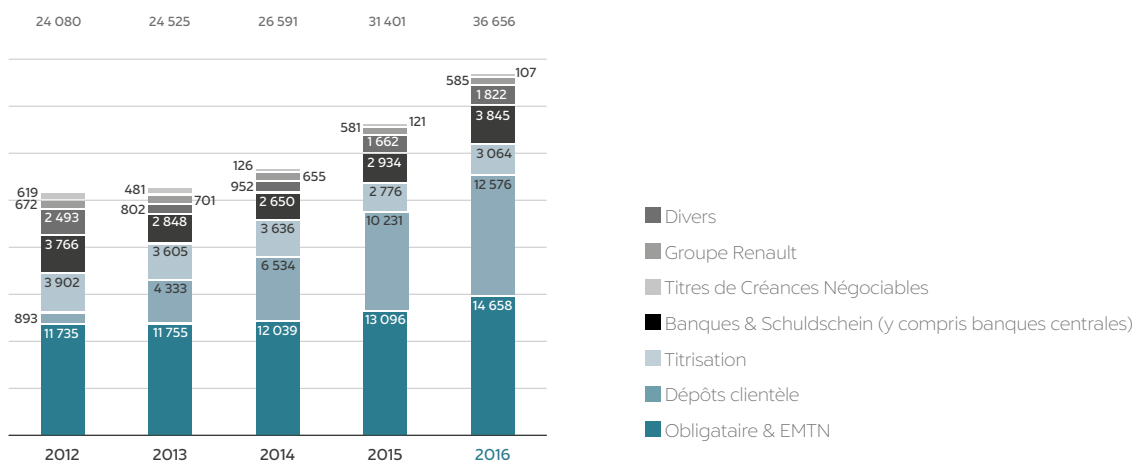
(en millions d'euros)



⁽²⁾ Actifs nets à fin : encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

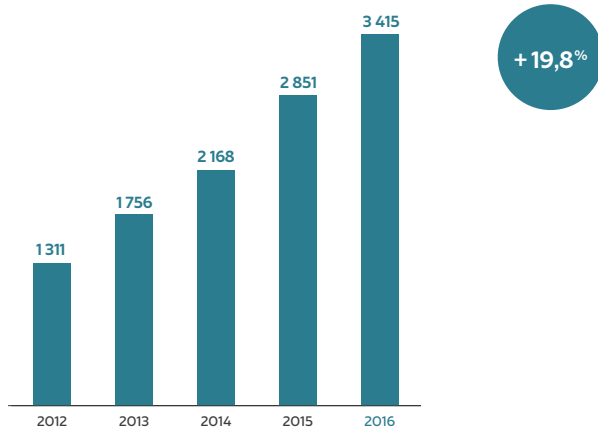
Évolution de l'endettement

(en millions d'euros)



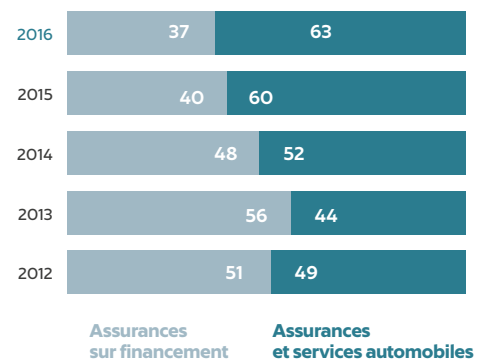
Contrats de services

(en milliers d'unités assurances et autres services)



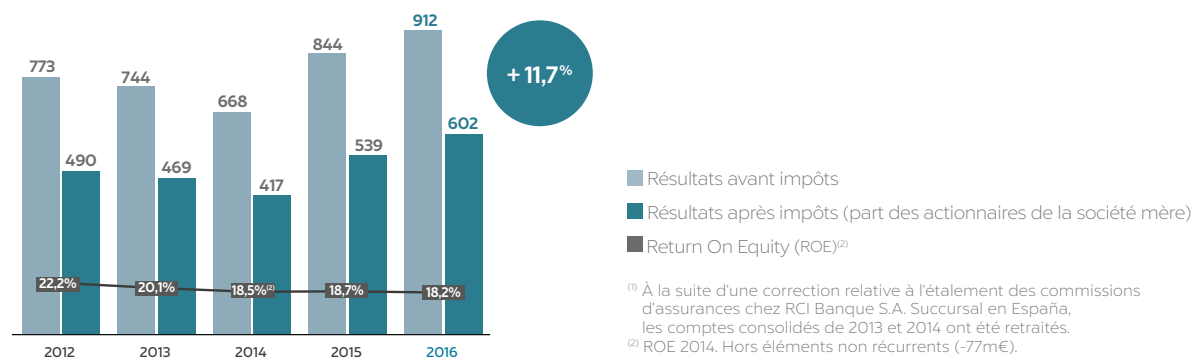
Mix services

(en pourcentage)



Résultats ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



⁽¹⁾ À la suite d'une correction relative à l'étalement des commissions d'assurances chez RCI Banque S.A. Succursale en España, les comptes consolidés de 2013 et 2014 ont été retraités.

⁽²⁾ ROE 2014. Hors éléments non récurrents (-77m€).

DES SOLUTIONS POUR FACILITER L'USAGE AUTOMOBILE

En 2016, RCI Bank and Services a poursuivi l'accompagnement des marques de l'Alliance et de leurs réseaux de distributeurs en élargissant sa gamme de solutions de financements, d'assurances et de services adaptée à chaque type de clientèle. Grâce aux nouvelles technologies, le groupe a contribué à enrichir l'expérience de mobilité automobile de ses clients.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque type de clientèle, RCI Bank and Services a poursuivi la conception d'offres sur-mesure associant financement, services et assurances.

Ces offres sont imaginées pour les véhicules neufs comme pour les véhicules d'occasion.

L'année 2016 a été également marquée par l'élargissement du panel de solutions d'auto-mobilité destinées aux entreprises dont l'enjeu est d'optimiser la gestion de leur flotte automobile.

Enfin, le groupe continue d'apporter un soutien actif aux réseaux de distribution des marques de l'Alliance en proposant des solutions de financement de stocks et en répondant à leurs besoins de trésorerie à court terme.



+ de
276 000
véhicules d'occasion
financés

+ 1,5
point
de taux d'intervention
Entreprise

29
pays
dans le périmètre
d'activité Financement
Réseaux

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX PARTICULIERS

En 2016, RCI Bank and Services a élargi sa gamme d'offres de financements et de services afin de faciliter l'accès à l'automobile au plus grand nombre. En développant des outils digitaux, nous souhaitons contribuer à l'enrichissement de l'expérience des clients des marques de l'Alliance.

En 2016, sur notre périmètre, les immatriculations aux particuliers ont connu une hausse de 17 %, s'établissant à 1,79 million.

Le taux d'intervention sur ce segment est de 47,3 %. En Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et au Brésil, plus de 6 véhicules sur 10 sont financés avec RCI Bank and Services.

Offres de financements et services enrichies

L'année 2016 a vu le succès croissant des offres fidélisantes qui répondent aux évolutions des modes de consommation.

Les clients particuliers se tournent de plus en plus vers des financements flexibles que sont le crédit ballon, la location avec option d'achat et la location longue durée. En effet, ils représentent le tiers des véhicules neufs pour RCI Bank and Services en 2016, en hausse de 2 points par rapport à 2015.

C'est en Espagne et en Irlande qu'ils ont connu la plus forte croissance en 2016, avec respectivement des hausses de 14 et de 11 points par rapport à 2015. Cette tendance commence à s'exporter en dehors de l'Europe. La Corée du Sud a lancé une offre de crédit ballon qui a conquis les primos-accédants et les moins de 30 ans.

L'année a été également marquée par le développement des offres de services associées au financement pour répondre au besoin croissant des clients de gérer leurs dépenses automobiles. Celles-ci contribuent à la satisfaction et à la fidélité des clients aux marques.

Ainsi, RCI Financial Services au Pays-Bas a lancé Renault Flex Choice, une offre incluant financement, entretien et extension de garantie. Une première sur le marché néerlandais.

RCI Bank and Services finance un véhicule électrique sur deux

En 2016, 100 000 véhicules électriques toutes marques ont été vendus en Europe. Renault représente 25 % de ces ventes. RCI Bank and Services a financé un véhicule sur deux des marques Renault et Nissan au cours de l'année.

Le parc de batteries louées est passé de 73 000 en 2015 à 97 000 en 2016. A l'occasion du Mondial de l'Automobile à Paris en octobre 2016, Diac a accompagné le lancement de la Renault ZOE 400 km NEDC avec une offre de location plus simple et sans durée d'engagement pour la nouvelle batterie Z.E. 40.

Le digital, au service des clients

RCI Bank and Services a poursuivi le développement de services digitaux pour faciliter le quotidien de ses clients et nouer une relation privilégiée avec chacun d'entre eux.

Des espaces clients ont été enrichis en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs.

En France, un programme relationnel a été lancé avec les Clubs Diac et Nissan Finance proposant à tout détenteur d'un contrat de financement des offres exclusives sur de multiples prestations.

En Espagne, l'espace client permet d'adhérer à des services en ligne et donne par exemple des conseils pratiques sur l'usage de son véhicule.

Aux Pays-Bas, RCI Financial Services a créé une application pour souscrire en ligne aux offres Renault Flex Choice.

Année record pour les ventes de véhicules d'occasion

Dans un contexte de renouvellement des gammes et de croissance des volumes de véhicules neufs pour les marques de l'Alliance, le marché du véhicule d'occasion représente un enjeu important pour les réseaux de distribution.

Afin de les accompagner sur ce segment, RCI Bank and Services a soutenu les équipes commerciales en développant des offres spécifiques et des méthodes commerciales dédiées.

Résultat : un nombre record de 276 312 contrats, en progression de 18,6 % par rapport à 2015.

L'activité Banque d'Épargne et une offre 100 % online

Lancée en 2012, l'activité de collecte d'épargne est aujourd'hui déployée dans 4 pays : la France, l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Elle constitue une source de diversification de notre activité de financements automobiles. Développée dès son origine sur le canal internet, l'activité Banque d'Épargne a poursuivi sa digitalisation.

En 2016, l'Autriche a lancé une application mobile.

L'Allemagne a déployé son nouveau site mobile.

En France, le site Zesto a été entièrement repensé pour enrichir l'expérience client grâce à de nouvelles fonctionnalités et un contenu revisité.



The Used Car Event
Our latest Used Car Event will be the last of 2016 and the first of 2017. Running from 27th December - 22nd January, it will be one of 3 planned events next year, with other events being held in April and October.

What's the offer?
We will be offering customers up to £1,000 deposit contribution on X-Trail models only (£500 deposit contribution for all other models) and 2 years' free servicing when they buy with Nissan Finance. Nissan will pay the FDA on all vehicles that are sourced from NMGCB.

What do you need to do?
• Confirm purchase target with UCPW/Nissan intranet
• Ensure a local marketing plan is in place, including at least one local press insertion
• Display the provided POS in the lead up to and during the event
• Delivery of POS w/c 19th December

Offer terms and conditions
Nissan will pay the up to £1,000 deposit contribution on all X-Trail vehicles (£500 deposit contribution for all other vehicles) that are sourced from NMGCB. (The deposit contribution can be offered on your own stock too, but you are responsible for funding)

Who pays the FDA?
• NMGCB sourced cars (16/15/65/64 plate) — Nissan
• Dealer sourced cars Nissan badged (16/15/65/64 plate) — Dealer (however if purchase target is reached Nissan will pay FDA on all Nissan branded vehicles)
• Other — Dealer

La formation 2016 : une démarche responsable

Soucieux de conseiller au mieux les clients des marques de l'Alliance, nous nous engageons à les accompagner dans leurs démarches de financements automobiles.

En 2016, sur son périmètre, RCI Bank and Services a formé plus de 26 000 vendeurs soit 87 % de la force de vente des réseaux de distribution des marques.

Cela a représenté plus de 230 000 heures de formation.

Les thèmes privilégiés étaient :

- connaissance des offres de financements, services et assurances ;
- sensibilisation au financement responsable pour éviter les risques de surendettement ;
- réglementation et consommérisme afin de respecter les règles de législation locale.

Intégrées dans le plan de formation des marques, ces formations témoignent de notre démarche de protection des consommateurs.

DES SERVICES INNOVANTS POUR LES ENTREPRISES

En 2016, RCI Bank and Services a poursuivi le développement des solutions d'auto-mobilité dédiées aux professionnels.

En 2016, sur le périmètre de RCI Bank and Services, les immatriculations aux professionnels des marques de l'Alliance ont progressé de 13 %, pour atteindre 1,36 million.

La performance globale de RCI Bank and Services sur ce segment s'établit à 28,3 %, en hausse de 1,5 point.

Développement des offres packagées pour les professionnels

Dans un marché où le volume des ventes aux entreprises est en progression, proposer des offres adaptées à leurs besoins constitue une priorité. RCI Bank and Services imagine donc des offres packagées incluant financement, services et/ou assurances. Elles permettent aux professionnels de bien maîtriser la gestion de leur parc automobile et de mieux piloter les coûts liés à leur activité.

En 2016, l'Italie a lancé une offre de leasing incluant l'entretien et l'extension de garantie et comprenant une remise liée à la souscription du financement. Lancées en 2015, les offres Box Pro au Maroc et Easy Pack Pro en France, associant financement, services et assurances ont poursuivi leur développement auprès des clients professionnels.

Des synergies avec les marques de l'Alliance pour aller de l'avant

La croissance de l'activité Entreprise résulte aussi de la poursuite de son internalisation et de la mise en place de synergies entre les marques de l'Alliance et RCI Bank and Services. Cette organisation permet de proposer à nos clients un interlocuteur unique Marque et Financement.

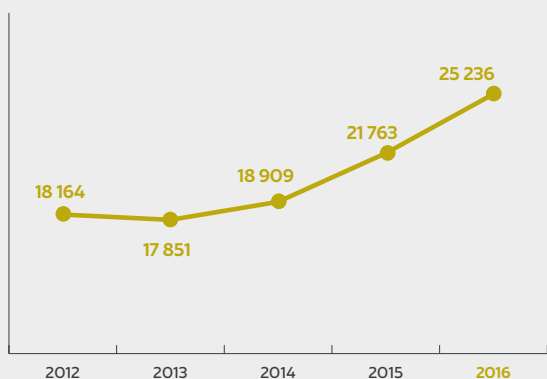
En 2016, elle a été déployée au Brésil et en Roumanie. Au Brésil, la performance financements des flottes de proximité s'est améliorée de 14 points, à 35 %, sur la marque Renault.

En Roumanie, les résultats 2016 sont en nette progression : + 24 % de nouveaux contrats sur les flottes de proximité. Ces bons résultats ont permis à la filiale roumaine de se hisser au premier rang des établissements de leasing financier et opérationnel pour les marques Renault, Dacia et Nissan.

De nouveaux déploiements sont prévus en 2017 en Slovénie et en Turquie.

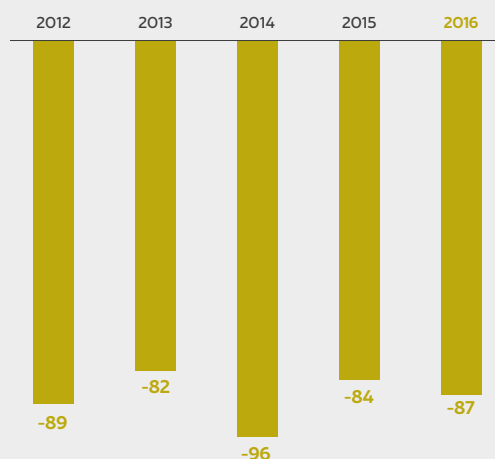
Actifs productifs moyens Clientèle

(en millions d'euros)



Coût du risque Clientèle

(en millions d'euros et hors risque pays)





Enrichir l'expérience d'auto-mobilité

RCI Bank and Services poursuit le développement de ses solutions pour répondre aux nouveaux besoins d'auto-mobilité des professionnels.

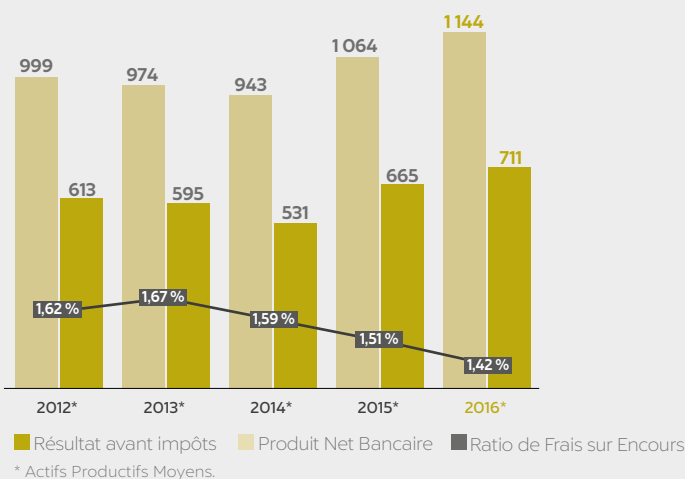
Lancée en 2015, RCI Mobility, filiale de RCI Bank and Services, a développé des solutions d'autopartage et de covoiturage pour les clients Entreprise. Fin 2016, elle a fourni la solution technologique à Renault Mobility, nouvel acteur du marché de l'autopartage en France. Avec ce service, Renault propose au grand public comme aux entreprises ses véhicules en autopartage, qu'ils soient thermiques ou électriques.

En juin 2016, RCI Bank and Services a pris une participation minoritaire dans la start-up Bulb Software Ltd. Grâce à la solution Bulbthing développée par la start-up, ce partenariat va nous permettre de mieux répondre aux besoins de gestion de parc des clients flottes : reporting, suivi financier, alertes sur l'utilisation des véhicules. Il s'agit d'un service connecté, personnalisé, disponible sur PC, tablettes et mobiles. Son déploiement est prévu en 2017 dans différents pays européens.



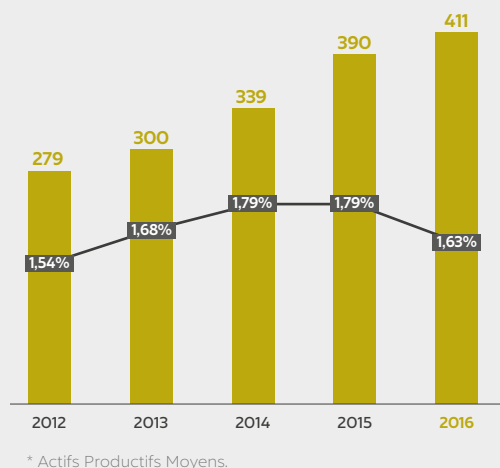
Résultat et frais de fonctionnement Clientèle

(en millions d'euros et en % de l'APM* Clientèle)



Marge sur services

(en millions d'euros et en % de l'APM* Clientèle)



PARTENAIRE FINANCIER STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'ALLIANCE RENAULT-NISSAN

En proposant aux réseaux de distribution des marques de l'Alliance des solutions adaptées à leurs besoins, RCI Bank and Services agit en véritable partenaire financier.

RCI Bank and Services apporte son soutien financier aux réseaux de distribution des marques de l'Alliance dans 29 pays.

Ce rôle implique plusieurs missions : garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'Alliance dans tous les pays ; gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires en toute indépendance.

Financer l'essentiel

Il s'agit de financer tout ce qui est essentiel aux concessionnaires de l'Alliance pour pérenniser leur activité : stocks de véhicules neufs et d'occasion, pièces détachées, besoins de trésorerie à court terme, prêts de restructuration, etc.

Afin d'optimiser son partenariat, RCI Bank and Services développe des outils et des services digitaux visant à faciliter le quotidien des distributeurs et des clients.

Bonne rentabilité des réseaux et coût du risque maîtrisé

2016 a connu une croissance du marché automobile sur l'ensemble du périmètre d'intervention du financement réseaux, à l'exception de la Russie et du Brésil.

Hormis ces deux pays, la progression des ventes des marques de l'Alliance, liée au succès des nouveaux modèles, a eu un effet favorable sur la rentabilité des réseaux.

À fin 2016, l'actif productif moyen Réseaux a progressé de + 17,3 % à hauteur de 8,08 Md€.

Cette bonne performance est liée au dynamisme des marques en Europe, notamment en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, ainsi qu'à la montée en gamme des véhicules financés.

Dans ce contexte de croissance, le coût du risque sur les réseaux (hors risque pays) est resté maîtrisé à 0,21 % des actifs productifs moyens.

Malgré une crise économique persistante au Brésil, les opérations de restructurations financières menées avec les réseaux et les constructeurs ont permis une amélioration dans ce pays.

Internationalisation et modernisation

À l'international, RCI Bank and Services a poursuivi son développement sur plusieurs fronts :

- en Colombie, l'activité Financement des stocks réseaux a démarré fin août 2016 (avec le lancement de la filiale) pour les 27 concessionnaires de la marque Renault ;
- en Turquie, l'activité Financement Réseaux des stocks de véhicules neufs du Groupe Renault a été lancée en novembre 2016 ; son déploiement se poursuivra jusqu'à mi-2017.



En Europe, l'accompagnement de la marque Infiniti s'est traduit par la mise en place du financement des stocks réseaux dans trois nouveaux pays (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique).

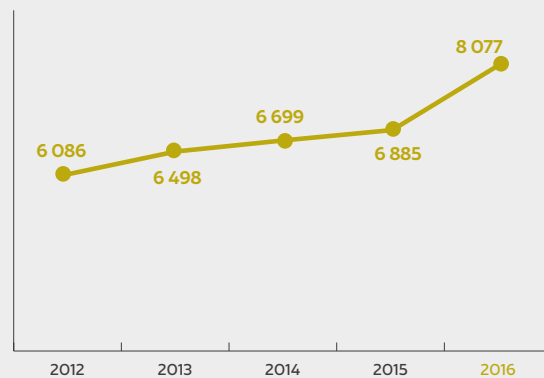
En 2016 également, le travail de modernisation et de simplification de la relation réseaux s'est poursuivi, en particulier en France avec le système de signature en ligne pour les concessionnaires. Bénéfice client : rapidité de traitement, réponse en ligne, fluidité des échanges.

En 2017, RCI Bank and Services prévoit de déployer le financement des stocks de la marque Alpine auprès d'une soixantaine de concessionnaires européens.



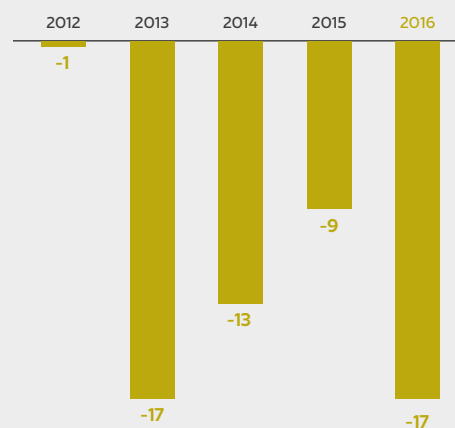
Actifs productifs moyens Réseaux

(en millions d'euros)



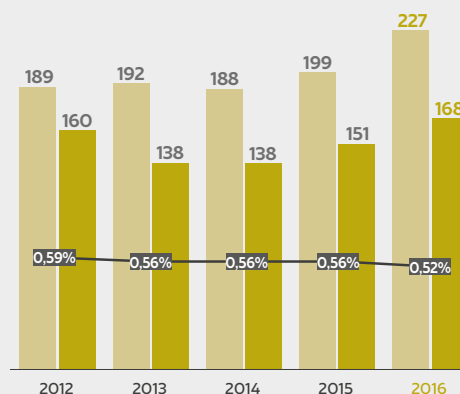
Coût du risque Réseaux

(en millions d'euros et hors risque pays)



Résultat et frais de fonctionnement Réseaux

(en millions d'euros et en % de l'APM* Réseaux)



- Produit Net Bancaire
- Résultat après impôts
- Ratio de Frais sur Encours

* Actifs Productifs Moyens.

UNE ANNÉE EXCELLENTE

En 2016, RCI Bank and Services affiche des résultats commerciaux exceptionnels : 1,6 million de nouveaux dossiers de financements, en progression de 12,5 %.

Sur le périmètre d'intervention de RCI Bank and Services, le marché automobile a connu une croissance de 2 %.

Avec un volume d'immatriculations de 3,4 millions de véhicules, les marques de l'Alliance ont affiché une progression de 9,2 %, significativement supérieure à celle du marché.

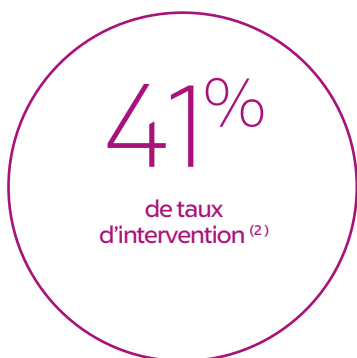
Le taux d'intervention⁽¹⁾ financements véhicules neufs atteint 41 %⁽²⁾, meilleure performance jamais réalisée.

2016 est une nouvelle année de forte croissance avec près de 1 564 000 nouveaux dossiers de financements, dont plus de 276 000 financements de véhicules d'occasion.

Avec plus de 3,4 millions de nouveaux services vendus, RCI Bank and Services confirme la diversification de ses activités.

Ces excellentes performances sont le fruit de la création d'offres de financements et de services adaptées à chaque pays et de l'accompagnement des équipes commerciales dans les réseaux des marques.





⁽¹⁾ Sur son périmètre d'activité, soit 35 pays.

⁽²⁾ Hors sociétés mises en équivalence : Russie, Turquie, Inde.

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE RENTABLE À L'INTERNATIONAL

EUROPE

+ 1,3 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 1 197 130 nouveaux dossiers véhicules
- 41,5 % : taux d'intervention financements
- 33 934 M€ : actifs nets à fin

Allemagne	Luxembourg
Autriche	Pays-Bas
Belgique	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni
Estonie	Serbie
France	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Italie	Suisse
Lettonie	
Lituanie	

AMÉRIQUES

- 1,3 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 138 680 nouveaux dossiers véhicules
- 37,7 % : taux d'intervention financements
- 2 377 M€ : actifs nets à fin

Argentine
Brésil
Colombie

EURASIE

+ 0,5 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 114 945 nouveaux dossiers véhicules
- 24,7 % : taux d'intervention financements
- 159 M€ : actifs nets à fin

Roumanie
Russie
Turquie
Ukraine

ASIE-PACIFIQUE

- 1 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 70 046 nouveaux dossiers véhicules
- 52,3 % : taux d'intervention financements
- 1 400 M€ : actifs nets à fin

Corée du Sud

AFRIQUE MOYEN-ORIENT INDE

+ 1,8 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS HORS INDE

- 43 153 nouveaux dossiers véhicules
- 18,2 % : taux d'intervention financements
- 389 M€ : actifs nets à fin

Algérie
Inde
Maroc



Concernant les résultats par marque, Renault affiche un taux d'intervention de 42,8 %, en progression de 1,6 point. Dacia en revanche perd 0,4 point. Son taux d'intervention atteint 44,5 %. Néanmoins, plus d'un client Dacia sur deux finance son véhicule neuf avec RCI Bank and Services en Espagne, en Italie, en Irlande et au Royaume-Uni.

Le taux d'intervention de la marque Nissan s'élève quant à lui à 36,3 %, en hausse de 1,4 point, avec une belle performance en Espagne, en Italie, et au Portugal où les clients profitent d'une remise complémentaire en cas de financement.

Autre performance, la vente de services a fortement augmenté de 18,4 % pour atteindre plus de 2,6 millions, dont 1 million en France.



L'activité Véhicule d'Occasion en progression

L'année a également été marquée par une augmentation notable de l'activité Véhicule d'Occasion, en hausse de 18,6 %. Le nombre de financements s'élève à 239 112 dossiers. Des offres commerciales dédiées ont été proposées en 2016.

L'Italie a lancé une offre de financement packagée avec une garantie de 5 ans pour les véhicules Renault de moins de 24 mois.

L'Espagne a commercialisé le Pack Economy Renault (5 ans de financement et de garantie VO). Ces résultats sont également le fruit d'un accompagnement spécifique des concessionnaires par nos équipes commerciales.

+ de 239 000
véhicules d'occasion financés en Europe

AMÉRIQUES DE BONS RÉSULTATS MALGRÉ UN MARCHÉ BRÉSILIEN EN RECUL

Dans la Région Amériques, les performances sont nuancées par un marché brésilien toujours en repli. RCI Bank and Services obtient néanmoins des succès significatifs en Argentine et a lancé son activité en Colombie.

Dans la Région Amériques, où les situations des pays sont très contrastées, le taux d'intervention financements toutes marques s'établit à 37,7 % (- 1,3 point versus 2015). Les volumes de financements de véhicules d'occasion ont quant à eux progressé de 28,4 % portés par la bonne performance de l'Argentine sur ce marché.

Au Brésil, sur un marché en chute de 19,8 %, la part de marché des marques de l'Alliance progresse pour atteindre 10,6 % (+ 0,8 point versus 2015) ; notre taux d'intervention atteint 39,7 %, en baisse de 3,1 points. Ce retrait est dû à une évolution du mix des immatriculations au profit des entreprises. La performance sur les financements particuliers reste cependant à un niveau élevé à plus de 64 %.

En Colombie, l'activité a été lancée le 24 août 2016, en partenariat avec le groupe BBVA, afin d'accompagner le développement de la marque Renault et de favoriser la conquête et la fidélisation de nouveaux clients. À fin décembre, RCI Colombia enregistre un taux d'intervention de 36,1 %.

L'Argentine affiche quant à elle une excellente performance avec un taux d'intervention financements de 33,6 % (+ 6,1 points). Afin d'accompagner le réseau Renault sur le marché du véhicule d'occasion, la filiale a proposé une offre à taux zéro (jusqu'à 24 mois et 100 000 pesos⁽¹⁾). Le dispositif s'est avéré gagnant : relance des ventes de véhicules d'occasion, hausse de 94 % des financements de véhicule d'occasion et effet levier sur le marché du véhicule neuf avec une captation de nouveaux clients.

⁽¹⁾ Environ 6 000 euros.



Marzo
En Renault Crédito

RENAULT
Passion for life

RENAULT SELECTION.
Compre un Renault usado
como nuevo.

COSTO FINANCIERO TOTAL NOMINAL ANUAL
(CFTNA) CON IVA: 0% CFTNA SIN IVA: 0%

Renault Crédit

Fanáticos de Autos!

EURASIE

DE BONNES PERFORMANCES RÉALISÉES DANS UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE

En dépit du recul du marché en Russie, l'activité de RCI Bank and Services dans la Région Eurasie affiche plusieurs réussites, dont le lancement de l'activité réseau en Turquie, une croissance forte en Roumanie et une progression du taux d'intervention en Russie.

Dans la Région Eurasie, le marché automobile a accusé un repli de 5,4 %. Notre taux d'intervention financements a pour sa part légèrement progressé pour s'établir à 24,7 % (+ 0,5 point). Par ailleurs, le nombre de financements de véhicules d'occasion a progressé de 30,6 % par rapport à 2015 pour atteindre 8 193 contrats.

En Russie, dans un marché automobile en baisse de 10,7 %, les volumes de l'Alliance sont en recul de 14,9 %.

Néanmoins, notre taux d'intervention financements toutes marques s'améliore de 2,9 points à 26,9 %, grâce aux bonnes performances sur les marques Renault, Nissan et Datsun. La marque Infiniti est la seule à accuser un repli sur ce marché.

L'année 2016 a également vu la progression des financements sur les véhicules d'occasion (+ 136 % par rapport à 2015).

En Turquie, le marché a souffert d'une évolution de la fiscalité qui a bridé la consommation des particuliers.

Le taux d'intervention nouveaux financements baisse de 3,8 points pour atteindre 22,1 %, Dacia ayant été la marque la plus impactée. L'année 2016 a été marquée par le lancement en novembre de l'activité de financement des stocks réseaux, qui sera déployée à l'ensemble des concessionnaires courant 2017.

En Roumanie, dans un marché automobile en progression de 9,5 %, les volumes de nouveaux financements ont augmenté de près de 44 %. Le taux d'intervention Dacia, marque historique du marché roumain, a progressé de 4,7 points pour atteindre 23 %. Une progression qui s'explique notamment par des offres à taux promotionnel, Credit Avantaj, pour les clients particuliers.

Datsun
решение

DATSUN FINANCE
www.datsun.ru

0%
на 3 года

Break Through DATSUN mi-DO

1. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 2. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 3. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 4. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 5. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 6. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 7. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 8. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 9. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии). 10. Здесь необходимо разместить юридическую ссылку к тактичному предложению (при наличии).



ASIE-PACIFIQUE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS EN CORÉE DU SUD

Dans la Région Asie-Pacifique (Corée du Sud), RCI Bank and Services enregistre des résultats exceptionnels grâce aux ventes records des nouveaux modèles lancés en 2016 et au succès d'une nouvelle offre de crédit.

En Corée du Sud, dans un marché automobile stable, Renault Samsung Motors (RSM) a enregistré des ventes records à 111 000 unités avec le lancement de SM6 et QM6, ce qui constitue sa meilleure performance depuis 2011. Plus d'un client RSM sur deux est financé par RCI Financial Services (52,9 %).

Après le lancement en 2015 de l'offre packagée Value Box (financement avec services et assurance), RCI Financial Services a poursuivi la diversification de ses offres en lançant une nouvelle offre de crédit ballon avec option d'achat, « RSM Smart », une première sur le marché sud-coréen. Soutenue par un plan de communication et de formation des vendeurs, cette offre très compétitive et accessible pour les clients a notamment attiré une cible plus jeune.

La filiale a également poursuivi sa stratégie de développement des services. Elle a ainsi lancé l'offre « Smart Repair » pour protéger ses clients contre les petits dommages de carrosserie.



En Chine, un bureau de représentation a été créé. Des solutions de financements pour les clients et les concessionnaires Renault ont été déployées grâce à la coopération locale avec la société financière de Nissan et au partenaire de l'Alliance Dongfeng.

당신의 걱정을 **Zero**로 만드는 **SMART**한 잔가보장할부

- 1 월 불입금 걱정 Zero**
• 당시 잔여 할부 대에 최대 60% 차감
- 2 사고 걱정 Zero**
• 신차교체보장 프로그램
• 단 1유로 채움
- 3 중도상환수수료 걱정 Zero**
• 중도상환수수료가 없기 때문에
• 임의에 영수증 인출이 가능한
- 4 할부 만기 걱정 Zero**
• 만기 시, 차량 반납으로 할부 끝
• 무공로 중고차 사재정이 생지 가능

<p>QM3</p> <p>SMART ₩17만 원(연리 3.9%) 저리 할부 ₩44만 원(연리 2.7%)</p>	<p>SM6</p> <p>SMART ₩23만 원(연리 3.9%) 저리 할부 ₩54만 원(연리 3.9%)</p>	<p>SM3</p> <p>SMART ₩15만 원(연리 3.9%) 저리 할부 ₩35만 원(연리 2.7%)</p>
--	--	--

상기 월 불입금은 예, 비예, 할부기간 36개월, 잔유율 30% 기준입니다.



AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE (AMI) DES VOLUMES DE FINANCEMENTS EN HAUSSE

Grâce à des offres de financements et de services attractives, RCI Bank and Services améliore sa performance au Maroc et en Inde. L'année 2016 a aussi été marquée par le retour d'une offre de crédit en Algérie.

Dans la Région Afrique - Moyen-Orient - Inde, le marché a augmenté de 1,8 point et les immatriculations des marques de l'Alliance ont fortement progressé de 74,8 %. Le taux d'intervention augmente de 1,8 point et atteint 18,2 %.

Au Maroc, la performance sur les nouveaux dossiers de financements a atteint 34 %, en croissance de 1,3 point par rapport à 2015. Au salon de Casablanca en mai 2016, RCI Finance Maroc a proposé une offre innovante avec quatre paiements différés et un service d'entretien pour 1 Dirham. Sur 6 500 commandes de Renault et Dacia, 3 500 clients ont choisi un financement RCI Finance Maroc, une performance record pour la filiale.

En Algérie, suite à la relance du crédit à la consommation pour les véhicules produits localement, plus de 5 000 clients ont financé leur véhicule avec l'offre préparée par RCI Services en partenariat avec BNP Paribas. L'offre de crédit destinée à la production de l'usine Renault à Oran a été la première disponible sur le marché. Pour accompagner les lancements des véhicules Renault Symbol et Dacia Sandero Stepway,



une offre de financement très compétitive a été mise à la disposition des clients avec un service « one stop shopping »⁽¹⁾ unique et inédit en Algérie.

En Inde, plus de 22 000 clients ont financé leur véhicule avec NRFSI, co-entreprise créée avec Nissan.

Notre performance progresse de 5,9 points pour atteindre 12,6 % fin 2016 ; la Renault Kwid représentant 60 % des financements réalisés. En fin d'année, NRFSI a lancé une offre de crédit sans apport packagée avec des services aux mensualités réduites. Le succès remporté par l'offre mise en place a dynamisé les ventes de Kwid qui rentre dans le top 10 des voitures les plus vendues en Inde.



⁽¹⁾ Le client peut acheter sa voiture et souscrire un financement en même temps dans la concession.

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE INTERNATIONALE

MARCHÉ VOITURES PARTICULIÈRES ET PETITS VÉHICULES UTILITAIRES ⁽¹⁾		Taux d'intervention RCI Banque (%)	Nouveaux dossiers véhicules (Milliers)	Nouveaux financements hors cartes et PP (M€)
Europe	2016	41,5	1 197	15 175
	2015	40,2	1 053	13 054
dont Allemagne	2016	39,9	155	2 196
	2015	43,3	146	2 025
dont Espagne	2016	52,4	139	1 611
	2015	49,0	118	1 271
dont France	2016	44,4	425	5 270
	2015	42,4	384	4 515
dont Italie	2016	57,7	163	2 168
	2015	52,4	124	1 577
dont Royaume-Uni	2016	33,5	146	2 132
	2015	34,5	133	2 219
dont autres pays	2016	29,2	170	1 797
	2015	28,2	147	1 447
Asie-Pacifique (Corée du Sud)	2016	52,3	70	1 014
	2015	53,3	55	814
Amériques	2016	37,7	139	1 084
	2015	39,0	143	1 139
dont Argentine	2016	33,6	42	291
	2015	27,5	26	227
dont Brésil	2016	39,7	96	793
	2015	42,8	116	912
Afrique - Moyen-Orient - Inde	2016	18,2	43	224
	2015	16,4	22	150
Eurasie	2016	24,7	115	437
	2015	24,2	117	448
Total groupe RCI Banque	2016	37,7	1 564	17 933
	2015	37,1	1 390	15 605

⁽¹⁾ Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

⁽²⁾ Actifs nets à fin : encours net total à fin + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

Les indicateurs d'activité commerciale (taux de pénétration, nouveaux dossiers, nouveaux financements) incluent les sociétés consolidées par mise en équivalence.



Actifs nets à fin ⁽²⁾ (M€)	dont actifs nets à fin ⁽²⁾ Clientèle (M€)	dont actifs nets à fin Réseaux (M€)	Actifs productifs moyens (M€)	Produit net bancaire (M€)	Résultat avant impôts (M€)
33 934 28 182	24 408 20 609	9 526 7 573	29 574 24 762	1 189 1 012	731 632
5 871 4 788	4 402 3 688	1 469 1 100	5 207 4 369	184 111	127 103
3 426 2 568	2 656 2 049	770 519	2 965 2 304	95 81	65 54
11 632 10 185	8 253 7 195	3 379 2 990	10 136 8 929	346 325	184 172
4 251 3 199	3 156 2 418	1 095 781	3 491 2 732	72 86	33 41
4 548 4 276	3 635 3 440	913 836	4 356 3 726	106 110	66 76
4 206 3 166	2 306 1 819	1 900 1 347	3 419 2 701	388 299	256 185
1 400 1 161	1 389 1 144	11 17	1 200 1 107	54 56	36 39
2 377 1 999	1 925 1 617	452 382	2 090 2 396	190 216	119 144
379 229	289 189	90 40	284 269	55 69	39 57
1 998 1 770	1 636 1 428	362 342	1 806 2 127	136 147	80 87
389 338	321 275	68 63	331 291	23 19	11 11
159 104	149 99	10 5	117 91	12 12	15 13
38 259 31 784	28 192 23 744	10 067 8 040	33 313 28 647	1 472 1 315	912 838



RAPPORTS FINANCIERS ET RSE

S O M M A I R E

- 45 | POLITIQUE FINANCIÈRE
- 49 | LES RISQUES - PILIER III
- 95 | LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE
- 109 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
- 173 | INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES
- 193 | INFORMATIONS GÉNÉRALES
- 205 | ORGANIGRAMME



POLITIQUE
FINANCIÈRE

La BCE (Banque Centrale Européenne) a poursuivi en 2016 une politique monétaire expansionniste. Elle a annoncé en mars de nouvelles mesures de politique monétaire destinées à soutenir la reprise européenne et à relancer l'inflation. Les taux directeurs ont été réduits à leur plus bas niveau historique, la fourchette basse passant à -0,40 %. L'institut d'émission a procédé à de nouvelles injections de liquidité à long terme sous forme de TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations). En complément, la banque centrale a lancé un programme d'achats de titres émis par des entreprises européennes (Corporate Sector Purchase Programme).

Aux États-Unis, la FED (Federal Reserve), qui avait initié fin 2015 un nouveau cycle de resserrement monétaire, a différé jusqu'en décembre la remontée de son taux directeur. Ce délai s'explique par le ralentissement de la croissance mondiale, les incertitudes électorales et les politiques monétaires très accommodantes des autres grandes banques centrales.

En juin 2016, les citoyens britanniques se sont prononcés en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, ouvrant ainsi la voie à une période de volatilité et d'incertitude.

Les spreads des obligations émises par RCI Banque ont, pour leur part, connu une année contrastée. Après un écartement brutal début janvier dans un contexte d'attention des investisseurs aux émissions de polluants du secteur automobile, ils ont amorcé une phase de décrue qui s'est fortement accélérée à l'annonce du programme d'achats d'obligations privées par la BCE. Leurs niveaux durant l'été étaient comparables à ceux de la fin du premier semestre 2015 et proches des plus bas historiques.

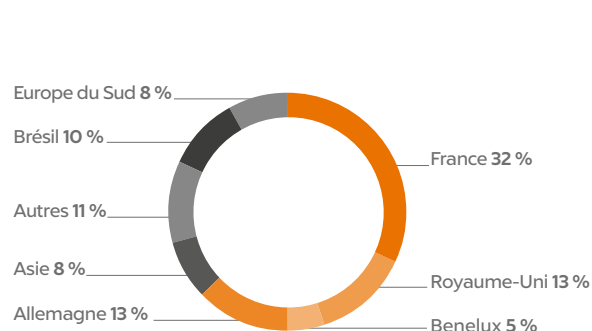
Au cours de l'automne, les spreads se sont tendus jusqu'au 8 décembre, date à laquelle la BCE a annoncé que son programme d'achats d'obligations serait prolongé jusqu'à fin 2017.

En 2016, RCI Banque S.A. a lancé cinq émissions obligataires sous format public pour un montant total de 3 350 M€. La première émission de 500 M€ à 3 ans porte un coupon variable. Les émissions suivantes, 600 M€ à 7 ans, 750 M€ à 3 ans, 750 M€ à 7 ans et 750 M€ à 5 ans ont été réalisées à taux fixe. Le succès des deux émissions à 7 ans, maturité longue utilisée pour la première fois en 2014, permet de diversifier la base d'investisseurs et vient démontrer leur confiance dans la solidité de l'entreprise.

En parallèle, plusieurs placements privés de maturité comprise entre 2 et 3 ans ont été réalisés pour un montant cumulé de 1,1 Md€. Par ailleurs, RCI Banque a lancé une titrisation publique adossée à des crédits automobiles allemands dont 500 M€ ont été placés auprès d'investisseurs. Cette transaction remplace une opération datant de

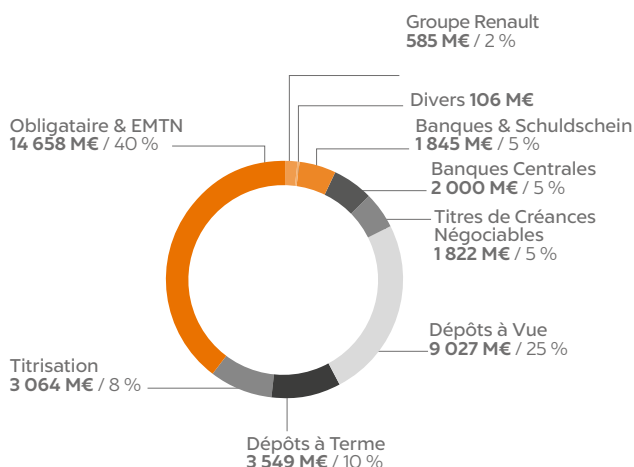
Répartition géographique des ressources nouvelles à 1 an et plus (hors dépôts et TLTRO)

au 31/12/2016



Structure de l'endettement

au 31/12/2016



décembre 2013, en cours d'amortissement depuis fin 2014.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Hors d'Europe, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc et en Argentine ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,3 Md€ sur un an et atteignent 12,6 Md€ au 31 décembre, représentant environ 33 % des actifs nets à fin, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,1 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,3 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi que des actifs financiers à court terme pour un montant de 0,3 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 10 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est montrée particulièrement justifiée. Elle permet de protéger

la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités.

Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé par RCI Banque et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

La sensibilité du bilan se mesure également par des risques de marchés (taux, change, contrepartie) très faibles et quotidiennement contrôlés sur base consolidée.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (40 M€ jusqu'au 05 décembre, 50 M€ depuis cette date).

Au 31 décembre 2016, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

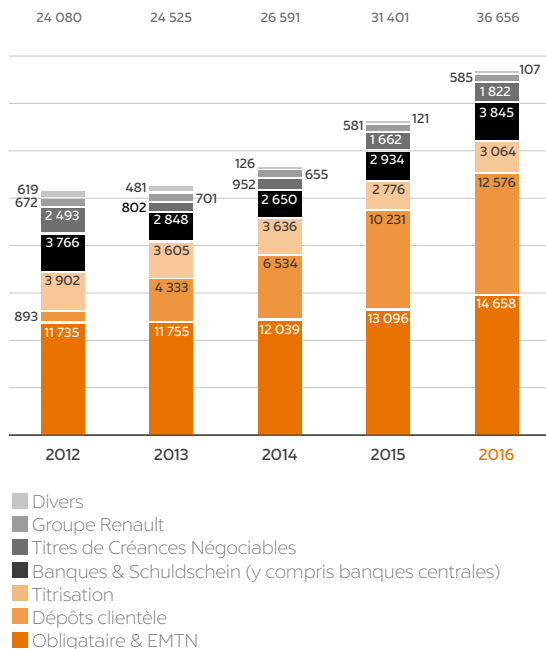
- +12,3 M€ en EUR,
- 0,1 M€ en AR\$ S,
- 0,1 M€ en BRL,
- +3,6 M€ en CHF,
- +0,5 M€ en GBP,
- 0,1 M€ en KRW,
- +1,4 M€ en MAD,
- +0,3 M€ en PLN.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 18,6 M€.

La position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 8,85 M€ au 31/12/2016.

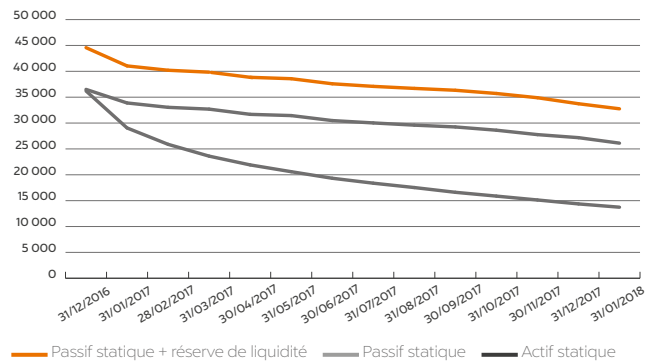
Évolution de l'endettement

(en millions d'euros)



Position de liquidité statique*

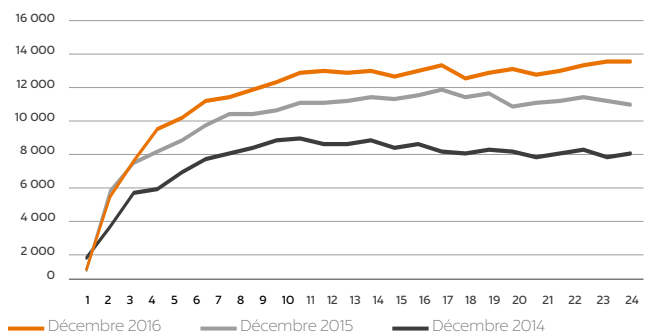
(en millions d'euros)



* Périmètre Europe.

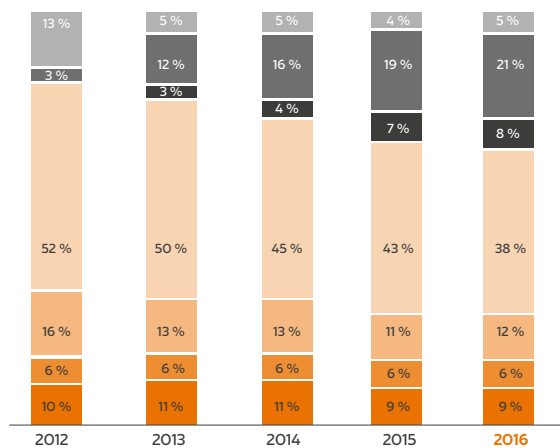
Gap de liquidité statique*

(en millions d'euros)



Structure du Passif

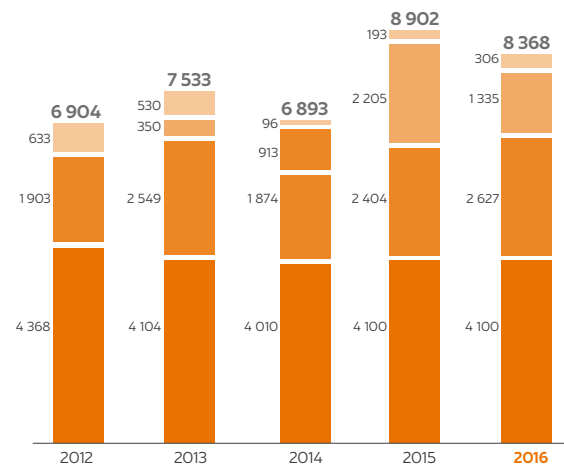
au 31/12/2016



- Dettes à court terme
- Dépôts à vue
- Dépôts à terme
- Financement long terme senior
- Financement long terme sécurisé
- Autres Passifs
- Capital

Réserve de liquidité*

(en millions d'euros)



- Actifs financiers à court terme (hors HOLA)
- Actifs liquides (HOLA)
- Actifs mobilisables à la BCE
- Lignes de crédit confirmées

* Périmètre Europe.

Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe sont réalisées par six émetteurs : RCI Banque, DIAC, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du Sud), Banco RCI Brasil (Brésil) et RCI Finance Maroc.

Emetteur	Instrument	Marché	Montant	S & P	Moody's	Autres
RCI Banque S.A.	Programme Euro CP	euro	2 000 M€	A-2 (perspective stable)	P2 (perspective stable)	R&I : A-2 (perspective positive)
RCI Banque S.A.	Programme Euro MTN	euro	17 000 M€*	BBB (perspective stable)	Baa1 (perspective stable)	R&I : BBB+ (perspective positive)
RCI Banque S.A.	Programme NEU CP**	français	4 500 M€	A-2 (perspective stable)	P2 (perspective stable)	
RCI Banque S.A.	Programme NEU MTN***	français	2 000 M€	BBB (perspective stable)	Baas (perspective stable)	
Diac S.A.	Programme NEU CP**	français	1 000 M€	A-2 (perspective stable)		
Diac S.A.	Programme NEU MTN***	français	1 500 M€	BBB (perspective stable)		
Rombo Compania Financiera S.A.	Programme obligataire	argentin	1 400 MARS		Aa2.ar (perspective stable)	Fix Scr : AA (arg) (perspective stable)
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Emissions obligataires	sud coréen	1 215 MdKRW****			KR, KIS, NICE : A+
Banco RCI Brasil S.A.	Emissions obligataires	brésilien	2 844 MBRL****		Aaa.br	
RCI Finance Maroc	Programme BSF	marocain	1 000 MMAD			

* Augmentation du plafond du programme Euro MTN effectuée en date du 16 mars 2017.

** "Negotiable European Commercial Paper" (NEU CP), nouvelle dénomination des Certificats de Dépôts.

*** "Negotiable European Medium-Term Note" (NEU MTN), nouvelle dénomination des Bons à Moyen Terme Négociables.

**** Encours.



LES
RISQUES - PILIER III

INTRODUCTION

Les informations qui suivent concernent les risques de RCI Banque et sont communiquées en réponse aux exigences de transparence ou Pilier III imposées par le règlement (UE) n° 2013/575 ou CRR sur les exigences prudentielles, en complément de la directive 2013/36/UE (ou CRD IV) sur l'activité et la surveillance des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la partie 8 du CRR (articles 431 à 455).

Une table de correspondances établit les liens entre les recommandations réglementaires et les rubriques qui composent la communication de ces informations.

Le Pilier III est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information non significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

CHIFFRES CLEFS

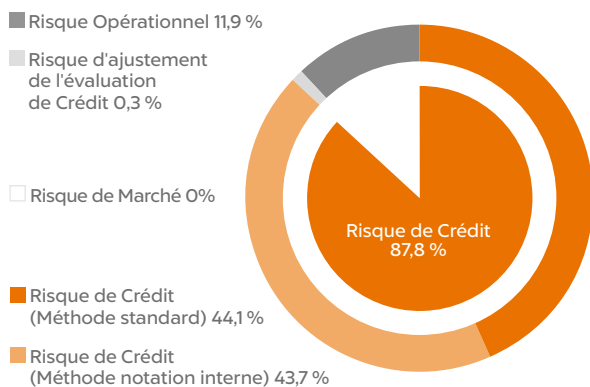
Ratios prudentiels

Ratio de solvabilité Core Tier 1 - phasé	15,74 %
Ratio de Levier - phasé	8,63 %
LCR - Moyenne arithmétique des 3 derniers mois	170 %

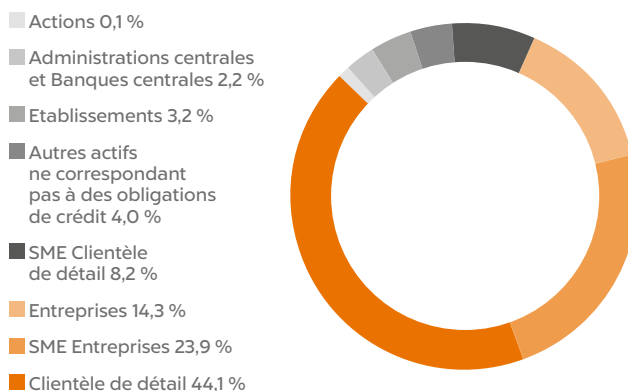
ROA - Rentabilité des Actifs

ROA - Rentabilité des Actifs	1,4 %
------------------------------	-------

Exigence en fonds propres par type de risque



Expositions par Type d'exposition



I - GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

A - POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES RISQUES - RISK APPETITE FRAMEWORK

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES RISQUES : PRINCIPES-CLÉS

La capacité à maîtriser les risques encourus ou potentiels dans ses activités au quotidien, à partager la bonne information, à prendre les mesures adéquates en temps et en heure, à promouvoir un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise, sont des facteurs-clés de la performance du groupe RCI et les piliers de son dispositif de gestion des risques.

Ainsi, et conformément aux exigences réglementaires (CRD IV / CRR), la Politique de Gouvernance des Risques du groupe RCI, adoptée par la Direction générale et le Conseil d'administration de RCI Bank and Services, est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels RCI Banque doit faire face, au regard de son « business-model », de sa stratégie et de l'environnement où elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétence au risque par le Conseil d'administration et sa prise en compte lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la clarification des rôles de différents intervenants dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management sur le respect de la Politique de Gouvernance des Risques ;
- l'amélioration des circuits de communication (verticaux et horizontaux) et des lignes de reporting permettant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- le contrôle des risques par des fonctions indépendantes des fonctions opérationnelles.

La Politique de Gouvernance des Risques s'applique à l'ensemble des entités RCI dans le monde et est déployée à tous les niveaux de l'organisation, dans chaque ligne métier, pour l'ensemble des risques et processus.

La liste des risques identifiés dans la cartographie du groupe fait l'objet d'une revue régulière (a minima, une fois par an), toute modification entraînant par ailleurs un contrôle de cohérence avec les dispositifs ICAAP / ILAAP.

Le dispositif de gouvernance des risques s'intègre dans la gouvernance globale de RCI : il reflète les exigences et les lignes directrices définies par le Conseil d'administration et permet de promouvoir une approche risque à tous

les niveaux de l'organisation, notamment via le cadre d'appétence au risque.

Ainsi, les orientations en matière de gestion des risques sont prises en compte lors de l'élaboration de chaque plan stratégique, et conduisent à un examen des risques associés. Cette analyse est animée par le Directeur de la Gestion des Risques et fait partie intégrante du plan soumis pour validation au Comité Stratégique du Conseil d'administration.

Les instances de gouvernance, Comité exécutif d'une part, Comité des Risques du Conseil d'administration d'autre part, veillent à la cohérence et à l'équilibre entre :

- la stratégie de développement et les objectifs commerciaux,
- et la stratégie et les orientations en matière des risques.

Le Conseil d'administration de RCI Banque confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie et eu égard à son profil de risque.

Soucieuse d'améliorer continuellement son dispositif de gestion des risques, RCI Banque a prévu de réaliser courant 2017 les travaux visant à renforcer la gouvernance des données au sein du groupe.

RISK APPETITE FRAMEWORK

Le « RAF » (« Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence au risque) défini par le Conseil d'administration est la ligne directrice de la stratégie du groupe en matière de risques qui fixe les orientations et les limites de la stratégie de RCI Banque à respecter au sein de l'entreprise.

Au sein dudit dispositif, l'appétence au risque (« Risk Appetite ») se définit pour RCI Banque comme le niveau global et les types de risques que le Conseil d'administration est prêt à assumer, en ligne avec la capacité de l'entreprise et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

L'appétence au risque est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs, sont en place pour les risques majeurs de l'entreprise, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Conseil d'administration.

Le Comité des Risques du Conseil d'administration de RCI s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an a minima. En parallèle, les risques les plus critiques sont présentés

trimestriellement au Comité des Risques du Conseil d'administration.

B - ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle du dispositif de pilotage des risques chez RCI est assuré sur trois niveaux par des fonctions distinctes :

- **La 1^{ère} ligne de contrôle** est exercée par les fonctions opérationnelles en charge de la gestion des risques au quotidien dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés. Elles exercent cette responsabilité dans le cadre des règles de gestion et des limites de risque définies par les directions métier « Corporate ».
- **La 2^{ème} ligne de contrôle regroupe les :**
 - les directions métiers « Corporate » en charge de la définition, des règles, des méthodes de gestion, de la mesure et du suivi des risques à l'échelle de l'entreprise. Chaque Direction dans son domaine de compétence, pilote et anime le dispositif de maîtrise des risques via des « guidelines » et objectifs déclinés par pays. Le suivi des risques fait l'objet de comités dédiés périodiques à la fois dans les filiales et en central.
 - la Direction de la Gestion des Risques qui,
 - s'assure de la fiabilité des indicateurs de mesure du risque, de la complétude des dispositifs de pilotage de chaque risque et de l'exercice effectif de ce pilotage ;
 - veille à la cohérence de la politique de risques avec le cadre d'appétence au risque (« RAF ») ;
 - contrôle, plus spécifiquement, l'efficacité des circuits de reporting et de remontée d'alertes et l'adéquation des actions correctives élaborées en cas de défaillances ;
 - exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation applicable.
- La fonction d'audit interne représente la 3^{ème} ligne de contrôle et vise à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale de RCI Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

Ces différentes lignes rapportent aux comités ci-après :

- le Conseil d'administration et ses comités spécialisés, notamment le Comité des Risques et le Comité des Comptes et de l'Audit,
- le Comité exécutif,
- les Comités opérationnels de gestion des risques au sein des fonctions de l'entreprise (au niveau local et en central).

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

• Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, comme les Dirigeants effectifs, ont été nommés sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Ils disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Chacun exerce ses fonctions dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la limitation de cumul des mandats.

Le Conseil d'administration compte deux femmes et cinq hommes au 31 décembre 2016.

Sur recommandation du Comité des nominations, et conformément à la législation française, le Conseil d'administration a fixé l'objectif d'atteindre progressivement la proportion de 40 % minimum d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes lors des prochaines nominations.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, le Conseil d'administration détermine, en lien avec les objectifs stratégiques fixés, le profil du risque de RCI, donne des orientations en matière de la gestion des risques pour application/ déclinaison au sein du groupe aux dirigeants effectifs et au Comité exécutif, et contrôle leur mise en œuvre.

Pour cela, le Conseil d'administration de RCI Banque s'appuie sur cinq comités spécialisés : le Comité des Risques, le Comité des Comptes et de l'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité des Nominations et le Comité Stratégique.

Parmi ces comités, le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2016.

Les rôles de différents comités sont décrits dans la partie Sécurité Financière du rapport annuel.

• Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est l'instance à laquelle sont rapportés les plans d'actions définis face à des dépassements de seuil d'alerte ou de limite. C'est également l'instance d'arbitrage lorsque les actions de réduction du risque affectent les autres objectifs de l'entreprise. Le Comité exécutif pilote l'activité et les risques conformément aux orientations ('Risk Appetite Framework') définies par le Conseil d'administration via le Comité des Risques.

• Autres instances en charge du pilotage des risques

En central, le pilotage de chaque risque est réalisé dans des Comités spécialisés, qui sont, notamment, en charge de :

- définir des objectifs risque en ligne avec la politique risque et le cadre d'appétence au risque (« RAF »),
- formaliser le périmètre du pilotage exercé, veiller au respect des seuils d'alertes et des limites définis,
- faire évoluer autant que nécessaire les méthodes et les outils de gestion du risque.

Au niveau local, les comités dédiés pilotent la gestion opérationnelle des risques en ligne avec le cadre défini.

C - PROFIL DE RISQUE – RISK APPETITE STATEMENT

Le profil de risque est déterminé par l'ensemble des risques inhérents aux activités qu'exerce RCI Banque en Europe et dans le monde, qui sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et qui font régulièrement l'objet d'une évaluation.

Le profil de risque est pris en compte pour élaborer et mettre en place des règles et lignes directrices relatives à la gestion desdits risques, afin notamment d'orienter la prise de décisions sur les risques en ligne avec le niveau d'appétence au risque du Conseil d'administration et la stratégie du groupe RCI.

La surveillance du profil de risque s'effectue via des indicateurs et des limites suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au Comité des Risques du Conseil d'administration.

RCI Banque vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles de l'Alliance « Renault – Nissan », notamment à travers son rôle central dans le financement des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients. Cela se traduit par :

- le maintien d'une rentabilité et d'une solvabilité fortes, gage de fiabilité de cet engagement vis-à-vis de l'actionnaire ;
- une politique de refinancement s'appuyant sur la diversification des sources de refinancement et la constitution d'une réserve de liquidité adéquate ;

- le développement d'offres de financement et de services multicanaux assurant une relation continue avec les clients, répondant aux attentes de ces derniers et participant à l'image de marque du groupe.

Les décisions sur la prise de risques auxquels s'expose RCI sont basées sur une approche responsable et mesurée. Les principaux risques font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict, en ligne avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration :

- le **risque de solvabilité** est piloté en vue de maintenir une marge de sécurité par rapport aux exigences prudentielles et un rating « investment grade » par les agences de notation ;

- le **risque de liquidité** fait l'objet d'un pilotage quotidien. Il est géré avec l'objectif de permettre à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité pendant une période minimale dans divers scénarios de stress incluant des hypothèses de fermeture des marchés et de fuite des dépôts. Une limite de 6 mois de continuité d'activité a été fixée sur le périmètre de refinancement centralisé (3 mois sur les filiales en refinancement local), des seuils d'alerte étant définis sensiblement en amont de ces niveaux.

- le **risque de crédit** :

- a) **clientèle** (particuliers / entreprises) est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Sa gestion s'appuie sur le suivi du coût du risque par rapport aux objectifs définis ;
- b) **réseau** s'appuie sur la surveillance de la situation financière des concessionnaires qui contribue à la maîtrise du risque de crédit sur les encours tout en assurant la pérennité des réseaux ;

Pour ces deux risques l'objectif est de contenir le coût du risque global au niveau consolidé à 1 % maximum rapporté aux encours.

- le **risque de taux d'intérêt** est suivi quotidiennement et est encadré par une limite de sensibilité de 50 M€ en cas de variation des taux de 100 points de base ;

- les **risques opérationnels** y compris les risques de non-conformité (juridiques, fiscaux, LAB-FT, fraudes, de réputation, informatiques, protection des données personnelles etc.) font l'objet d'une cartographie, de procédures et de contrôles spécifiques, ainsi que d'un suivi dans des comités dédiés. Un reporting au niveau du Comité des Risques du Conseil d'administration et/ ou du Comité exécutif assure le respect des seuils d'alerte et des limites, fixés dans l'objectif de minimiser tout risque de sanctions et d'atteinte à l'image et à la réputation du groupe.

D - TEST DE RÉSISTANCE

Les stress tests, tests de résistance, ou simulations de crises constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie

intégrante du management des risques. Les stress tests s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles.

Le dispositif de stress tests comprend :

- un exercice annuel de stress global dans le cadre du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Il couvre l'ensemble des activités du groupe et s'appuie, en 2016, sur trois scénarios : un scénario central sur la base de la trajectoire budgétaire, un scénario de stress sévère mais plausible et un reverse stress-test. Des projections de pertes potentielles au titre des risques de l'établissement sont estimées sur trois ans ;
- des stress tests de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé.
- des stress tests appréhendant la sensibilité du groupe au risque de taux et de change. Le risque de taux est mesuré à l'aide de scénarios de translation et de déformation des courbes de taux. Le risque de change est mesuré comme la somme des positions de change dans chaque paire de devise, exprimées en valeur absolue,
- des stress-tests pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) ou dans le cadre de la supervision BCE (Banque Centrale Européenne) sur la base d'une méthodologie commune aux banques participantes.

E - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2016 de C. Delbos, T. Koskas et S. Stoufflet. Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2016.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé.

La composante variable de la rémunération a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe RCI Banque. La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est très inférieur à 100 %, RCI Banque respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sont le montant de la marge opérationnelle consolidée groupe, le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, mesurée par pays et en consolidé, le coefficient d'exploitation ainsi que la contribution individuelle évaluée par le supérieur hiérarchique. La marge opérationnelle, qui est influencée par les risques auxquels RCI Banque est exposé, est un élément clef dans le dispositif de rémunération variable. En effet, si l'objectif de marge opérationnelle n'est pas atteint, le plafond de rémunération variable se voit matériellement restreint.

Si au contraire cet objectif est atteint, la performance commerciale est intégrée. Les paramètres ci-dessus ont été choisis d'une part pour récompenser l'atteinte d'un objectif commercial et d'autre part pour prendre en considération le résultat financier qui intègre l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise et notamment ceux afférents aux risques pris.

Sur l'exercice 2016, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 82. Leur rémunération fixe 2016 représente un total de 9 322 962 euros. Leur rémunération variable 2016 représente un total de 2 637 400 euros.

Les activités de RCI Banque portant exclusivement sur le financement et les services automobile, il n'y a pas lieu de ventiler ces montants par domaine d'activité.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 Euros.

À compter de l'exercice 2016, une partie de la rémunération variable fera l'objet d'un report sur une durée de trois ans.

Au titre de l'année 2016, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux membres de l'organe de direction s'est élevé à 2 786 946 €.

RCI Banque n'attribue pas d'action, ni de stock option.

II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

A - CHAMP D'APPLICATION - PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS, à l'exception des dérogations décrites ci-dessous au titre des méthodes de consolidation prudentielle du CRR.

RCI Banque n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au numérateur et au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

Dérogations au titre du chapitre 2 section 2 du CRR (consolidation prudentielle) :

Les sociétés d'assurances implantées à Malte sont mises en équivalence conformément à l'article 18.5 du CRR.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment consolidées par intégration proportionnelle conformément à l'article 18.4 du CRR. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les États financiers consolidés en note 8.

En ce qui concerne les ratios de liquidité, seules sont retenues les entités en intégration globale dans le périmètre prudentiel, conformément à l'article 18.1 du CRR.

Passage du bilan comptable au bilan prudentiel

En millions d'euros	Valeurs comptables tels que publiés dans les États financiers	Valeurs comptables sous le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments			
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché
Actifs						
Caisse et Banques centrales	1 040	1 040	1 040			
Instruments dérivés	238	238		238		
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	955	896	896			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 024	1 023	1 023			
Prêts et créances sur la clientèle	37 923	38 190	38 303			-113
Créances d'impôts courants	360	44	44			
Créances d'impôts différés	106	86	37			49
Comptes de régularisation et actifs divers	748	882	882			
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	97	127	127			
Opérations de location opérationnelle	715	715	715			
Immobilisations corporelles et incorporelles	28	28	22			6
Ecart d'acquisition	86	86				86
Total ACTIF	43 320	43 355	43 089	238		28

En millions d'euros	Valeurs comptables tels que publiés dans les États financiers	Valeurs comptables sous le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Passifs							
Banques centrales	2 000	2 000					2 000
Instruments dérivés	97	97		18			80
Dettes envers les établissements de crédit	1 845	1 845					1 845
Dettes envers la clientèle	13 267	13 775	22				13 753
Dettes représentées par un titre	19 544	19 544					19 544
Dettes d'impôts courants	116	49					49
Dettes d'impôts différés	333	332					332
Comptes de régularisation et passifs divers	1 556	1 494					1 494
Provisions	147	147					147
Provisions techniques des contrats d'assurance	343						
Dettes subordonnées	12	12					12
Capitaux propres	4 060	4 060					4 060
Total PASSIF	43 320	43 355	22	18			43 315

Les différences principales entre les deux périmètres s'expliquent par le changement de méthode de consolidation de l'entité turque, mise en équivalence dans le périmètre comptable et en intégration proportionnelle

dans le périmètre réglementaire, ainsi que par les sociétés d'assurance du groupe, en intégration globale dans le périmètre comptable mais mises en équivalence dans le périmètre réglementaire.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

En millions d'euros	Total	Éléments soumis au			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de crédit de contrepartie	aux dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
Valeur comptable des actifs sur le périmètre de consolidation réglementaire	43 327	43 089	238		
Valeur comptable des passifs sur le périmètre de consolidation réglementaire	40	22	18		
Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	43 287	43 067	220		
Hors bilan	1 876	1 876			
Écarts de valorisation	120	6	114		
Écarts découlant des règles de compensation différentes de ceux déjà inscrits à la ligne 2	-713	-713			
Écarts découlant de la prise en compte des provisions	445	445			
Valeur réglementaire des expositions	45 014	44 680	334		

Les filiales non incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités commerciales sans exigences minimales de fonds propres, à l'exception de notre établissement de crédit en Colombie créé en 2016 (RCI Colombia).

B - RATIO DE SOLVABILITÉ

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)

RCI Banque a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe RCI Banque est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Risques pondérés et solvabilité

En millions d'euros	Risques pondérés	Risques pondérés
	31/12/2016	31/12/2015
Risque de crédit	21 741	19 061
- dont méthode notation interne	10 821	10 435
- dont méthode standard	10 920	8 626
Risque de marché		
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	85	108
Risque opérationnel(*)	2 945	2 801
Total des risques pondérés	24 771	21 970
Total des fonds propres prudentiels	3 907	3 346
Fonds Propres de base ou CET1	3 900	3 326
Ratio de solvabilité global(*)	15,77 %	15,23 %
Ratio de solvabilité Core Tier one(*)	15,74 %	15,14 %
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	0,64 %	
- dont coussin de conservation	0,63 %	
- dont coussin contracyclique	0,01 %	
CET1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (% des risques pondérés)	11,24 %	10,64 %

(*) Après modification du calcul du risque opérationnel au 31/12/2015

Le ratio de solvabilité global « Pilier I » ressort à 15,74 % au 31 décembre 2016 (dont Core Tier one 15,77 %) contre 15,14 % au 31 décembre 2015 (dont Core Tier one 15,23 %). Le calcul inclut un ajustement de méthodologie relatif à l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel.

Le total des fonds propres est supérieur au plancher « Bâle I ».

Le total des risques pondérés augmente de 2 801 M€ dû notamment à l'augmentation du risque de crédit de 2 680 M€ et du risque opérationnel de 144 M€. Cette évolution est liée à la hausse globale de l'activité du groupe RCI Banque.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

À fin décembre 2016, RCI Banque doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- un coussin de conservation à 0,625 % du total des expositions pondérées en risque.
- un coussin contracyclique appliqué sur les expositions en Suède à 1,0 % et représentant 0,0064 % du total des expositions pondérées en risque.

Répartition géographique des expositions de crédit servant au calcul du coussin contracyclique

En millions d'euros	Expositions générales au risque de crédit		Expositions relevant du portefeuille de négociation		Expositions de titrisations		Exigences en fonds propres			Pondérations de l'exigence en fonds propres	Taux de coussin contracyclique	
	Expositions en méthode standard	Expositions en notation interne	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation en notation interne	Expositions en méthode standard	Expositions en méthode avancée	Dont expositions au risque de crédit	Dont expositions au portefeuille de négociation	Dont expositions de titrisation			Total
Répartition par pays												
Argentine	382						26			26	0,02	
Autriche	575						40			40	0,02	
Belgique	435						35			35	0,02	
Brésil	1 880						120			120	0,07	
Suisse	854						59			59	0,03	
République Tchèque	221						16			16	0,01	
Allemagne	299	6 102					125			125	0,07	
Espagne	448	3 167					133			133	0,08	
France	1 260	11 716					453			453	0,27	
Royaume-Uni	719	4 086					172			172	0,10	
Hongrie	68						5			5		
Irlande	415						29			29	0,02	
Inde	31						6			6		
Italie	465	4 102					163			163	0,10	
Corée du Sud	121	1 367					44			44	0,03	
Maroc	454						32			32	0,02	
Malte	55						11			11	0,01	
Pays-Bas	575						47			47	0,03	
Norvège	10										1,00 %	
Pologne	577						43			43	0,03	
Portugal	586						44			44	0,03	
Roumanie	168						11			11	0,01	
Russie	230						19			19	0,01	
Suède	213						17			17	0,01	
Slovénie	194						14			14	0,01	
Slovaquie	33						3			3		
Turquie	269						18			18	0,01	
Etats-Unis	2											
Total tous pays	11 538	30 540					1 684			1 684	1,00	0,01 %

Montant de coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement

En millions d'euros	Montants
Montant total d'exposition au risque	24 771
Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,01 %
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	2

RCI Banque n'est pas soumise au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique (article 131 de la CRD IV) et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique (article 133 de la CRD IV).

C - FONDS PROPRES

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les principaux filtres prudentiels applicables au groupe sont :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- l'exclusion des pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- l'exclusion des intérêts minoritaires – soumis à un phase-in ;
- la déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables – soumis à un phase-in ;
- les actifs incorporels et les écarts d'acquisition.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,5 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Les phase-in suivants sont appliqués à fin décembre 2016 :

- les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres réglementaires à hauteur de 60 % à fin décembre 2016 contre 40 % à fin décembre 2015.
- les montants à fin décembre 2013 des IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables sont déduits des fonds propres réglementaires à hauteur de 40 % contre 10 % à fin décembre 2015.

Il est à noter que les fonds propres de base CET1 de RCI Banque représentent respectivement 99,4 % et 99,8 % des fonds propres prudentiels totaux 2015 et 2016.

Les fonds propres de catégorie 1 augmentent de 560 M€ par rapport au 31 décembre 2015 à 3 907 M€, RCI Banque ayant inclus le résultat de l'année 2016 sans distribuer de dividende à son actionnaire.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe RCI Banque ne détient aucun instrument de ce type au 31 décembre 2016.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (COMMON EQUITY TIER 2 « CET 2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe RCI Banque classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 7 M€ à fin 2016.

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Caractéristiques	Informations pertinentes
Émetteur	DIAC S.A.
Identifiant unique	FR0000047821
Droit(s) applicable(s) de l'instrument	Droit français
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé ou combiné	Éligible au niveau consolidé (RCI Banque)
Type d'instrument	T2
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires	7 M€
Valeur nominale de l'instrument	1000 FRF soit 152,45€
Classification comptable	Dettes subordonnées
Date d'émission initiale	1 ^{er} avril 1985
Perpétuel ou à échéance déterminée	Perpétuel
Option de rachat de l'émetteur	Pas d'option d'achat
Coupon fixe ou flottant	Coupon variable
Taux du coupon et indice éventuel associé	En fonction du résultat net, encadré par un minimum du TAM (flooré à 6.5 %) et de 130 % du TAM
Existence d'un mécanisme de hausse de rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Pas de step-up ni d'incitation au remboursement
Convertible ou non	non convertible
Mécanisme de dépréciation	non
Rang en cas de liquidation	titres subordonnés de dernier rang sans clause de réhaussement. Les titres participatifs sont juniors à la dette sénior de l'émetteur. En cas de liquidation de la société, les détenteurs du titre ne sont désintéressés qu'après remboursement de toutes les créances.

De même sont déduits des fonds propres, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

La différence ajoutée aux fonds propres de catégorie 2 était de 8,7 M€ en 2015, il n'y en a pas à fin 2016.

Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe RCI.

Informations sur les fonds propres prudentiels

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Fonds propres de catégorie 1	3 900	3 326
Capitaux propres IFRS	4 060	3 495
- Capital + Primes d'émissions	814	814
- Report à nouveau et résultat groupe	1 896	1 556
- Autres réserves	1 336	1 111
- Réserves + résultat Minoritaires	14	14
Dividendes prévisionnels		
Ajustements prudentiels	-160	-169
- Gains ou pertes latents retraités (dont CFH)	15	-1
- Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-92	-97
- Autres déductions prudentielles	-31	-11
- Différence négative entre les ajustements de valeurs et pertes attendues	-52	-60
Fonds propres de catégorie 2	7	20
Dettes subordonnées + Titres participatifs	7	12
Différence positive entre les ajustements de valeurs et pertes attendues dans la limite de 0,6 % des risques pondérés en notations internes		8
Total des fonds propres prudentiels	3 907	3 346

D - EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014.

L'évolution à la hausse des exigences en fonds propres est due principalement à la hausse globale de l'activité du groupe RCI Banque.

Aperçu des Actifs pondérés en risque

En millions d'euros	Risques Pondérés	Exigence en Fonds Propres
	12/2016	12/2016
Risque de Crédit (hors risque de crédit de contrepartie)	21 104	1 688
- dont approche standard	10 283	823
- dont approche Interne fondation	86	7
- dont approche interne avancée	10 735	859
- dont actions en approche notation interne		
Risque de Crédit de Contrepartie	249	20
- dont évaluation au prix du marché		
- dont méthode de l'exposition initiale		
- dont approche standard	164	13
- dont méthode du modèle interne		
- dont montant d'exposition au risque pour les contributions préfinancées au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale		
- dont Ajustement de l'Evaluation de Crédit	85	7
Risque de règlement		
Expositions de titrisation dans le portefeuille d'intermédiation bancaire		
- dont approche notation interne		
- dont méthode de la formule prudentielle		
- dont approche par évaluation interne		
- dont méthode standard		
Risque de marché		
- dont approche standard		
- dont approche par évaluation interne		
Grands risques		
Risque Opérationnel	2 945	236
- dont approche élémentaire du Risque Opérationnel		
- dont approche standard	2 945	236
- dont approche méthode avancée		
Montants sous les seuils de déduction des fonds propres (pondérés à 250 %)	473	38
Ajustement plancher		
TOTAL	24 771	1 982

E - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne correspond à l'évaluation des fonds propres nécessaires pour faire face à l'ensemble des risques de RCI Banque (Pilier I + Pilier II).

Il correspond à la valeur plancher en termes de capital que le management du groupe estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction « Comptabilité et Contrôle de la Performance » et la Direction « Financements et Trésorerie » avec l'aval de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Comité d'administration de RCI Banque.

La politique du groupe RCI Banque en matière de gestion du capital vise à optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Core Tier one) cohérent avec la cible de rating nécessaire pour optimiser le refinancement.

Le groupe RCI détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ses objectifs et le respect des seuils réglementaires.

À cette fin, le groupe s'est doté d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP) lui permettant de répondre aux 2 objectifs principaux suivants :

- Évaluer périodiquement et conserver à moyen terme les fonds propres réglementaires appropriés pour couvrir l'ensemble des natures de risques auxquelles est exposé le groupe RCI Banque, aussi bien dans des conditions normales dites « centrées » que stressées. Ces conditions sont simulées via des scénarios de stress au moins 1 fois par an.
- Assurer en permanence au groupe RCI un accès au marché en lui permettant de maintenir en toutes situations de stress son rating, ses ratios de solvabilités et autres indicateurs analysés par le marché, en comparaison directe avec la concurrence.

Ainsi dans le respect des textes réglementaires, l'ICAAP procède à une approche multidimensionnelle, prenant notamment en compte les principes généraux suivants :

- **Alignement au profil et à la stratégie de risques groupe :** l'ICAAP est intégré aux processus clés du groupe : la définition des modèles économiques, le processus budgétaire et de prévisions, le processus d'identification des risques, le cadre d'appétit aux risques, l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) et le plan de rétablissement.

- **Approche proportionnelle s'appuyant sur une revue périodique** de son appétit aux risques, de son profil et de son niveau de capital qui sont adaptés à son modèle économique, sa taille et sa complexité.

- **Planification et fixation des limites :** RCI effectue une prévision de ses besoins en fonds propres en se basant sur le processus de prévision fixés par l'ICAAP et définit des limites lui permettant de rester en adéquation avec l'appétit au risque validé par le Conseil d'administration de RCI Banque.

- **Suivi, contrôle et supervision :** RCI réalise un suivi régulier du cadre d'appétit aux risques (Risk Appetite Framework) ainsi que des indicateurs et seuils de l'ICAAP à tous les niveaux de l'entreprise lui permettant ainsi d'assurer la conformité aux seuils fixés.

F- RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement délégué (UE) n° 62/2015 du 10 octobre 2014 paru au JOUE le 18 janvier 2015. Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (CRR a.433) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

À l'issue de la période actuelle d'observation (2013-2016), les établissements bancaires devront à compter du 1^{er} janvier 2018 respecter un ratio de levier minimum, évoqué à 3 % par le Comité de Bâle.

Le ratio de levier du groupe RCI Banque, estimé selon les règles CRR / CRD IV et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 8,63 % au 31 décembre 2016.

Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En millions d'euros	2016
Total de l'actif selon les états financiers publiés	43 320
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	35
Ajustements pour instruments financiers dérivés	164
Ajustement pour les éléments de hors bilan (Conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 878
Autres ajustements	-197
Total de l'exposition aux fins du ratio de levier	45 200

RCI ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429.11 du CRR.

Ratio de levier - déclaration commune

En millions d'euros	2016
Expositions au bilan	
Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	43 073
Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	-153
Total des expositions au bilan (hors dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	42 920
Expositions sur dérivés	
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	402
Total des expositions sur dérivés	402
Autres expositions de hors bilan	
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 138
Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	-260
Total autres expositions de hors bilan	1 878
Fonds propres et mesure de l'exposition totale	
Fonds propres de catégorie 1	3 899
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	45 200
Ratio de levier	8,63 %

Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres : Définition transitoire

Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)

En millions d'euros	2016
Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	43 073
Expositions du portefeuille de négociation	
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	43 073
- Expositions considérées comme souveraines	2 340
- Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	73
- Établissements	935
- Expositions sur la clientèle de détail	23 966
- Entreprises	14 342
- Expositions en défaut	254
- Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 163

Déclaration des éléments qualitatifs

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

RCI Banque suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.

Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement

RCI Banque présente un ratio de levier Bâle III à 8,63 % à fin décembre 2016 contre 8,50 % à fin décembre 2015. Légère hausse du ratio liée à une progression du capital Tier 1 supérieure à celle des expositions.

G - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre l'objectif de niveau de ratio que

s'est fixé le groupe, supérieur au minimum de 3 % évoqué par les recommandations du Comité de Bâle.

Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé.

III - Risque de Crédit

A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Ventilation des expositions brutes (méthodes standard et avancée)

En millions d'euros	Entreprises	Entreprises - SME	Clientèle de détail	Clientèle de détail - SME	Autres catégories d'exposition	Total
Expositions de crédit moyennes en 2016	8 596	4 949	20 852	3 091	4 613	42 101
En millions d'euros	Entreprises	Entreprises - SME	Clientèle de détail	Clientèle de détail - SME	Autres catégories d'exposition	Total
France	5 459	789	5 029	1 283	2 522	15 082
Allemagne	771	927	4 124	446	421	6 689
Espagne	625	659	2 074	243	166	3 767
Italie	524	932	2 738	355	292	4 841
Royaume-Uni	696	129	3 430	233	660	5 148
Corée du Sud	47	19	1 336	83	74	1 559
Autres pays	1 337	2 550	3 704	755	872	9 218
Solde des expositions de crédit	9 459	6 005	22 435	3 398	5 007	46 304
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	3 859	1 605	1 257	471	2 751	9 943
de 3 mois à 1 an	4 094	3 410	2 557	827	718	11 606
de 1 à 5 ans	1 186	894	17 364	1 951	1 072	22 467
supérieure à 5 ans	320	96	1 257	149	467	2 289

L'EAD comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et en hors bilan. Par ailleurs le périmètre prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable. La valeur des expositions de crédit du tableau ci-dessus est donc différente de celle de la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux actifs financiers par durée restant à courir.

RCI Banque utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie E de l'annexe des États financiers consolidés.

- Sain : Pas d'incident de paiement. Si changement de statut, le retour en 'Sain' a lieu lorsque les arriérés ont été apurés.
- Incidenté : Incident de paiement inférieur à trois mois pour l'activité Clientèle, selon expertise interne ou base statistique pour l'activité Réseaux.
- Douteux : la créance est impayée depuis plus de trois mois pour l'activité Clientèle, selon la classification en 'pré-alerte' et 'alerte' en ce qui concerne l'activité Réseaux.

Expositions brutes de crédit en défaut et ajustements de valeur

En millions d'euros	Entreprises	Entreprises - SME	Clientèle de détail	Clientèle de détail - SME	Total
France	7	17	168	32	224
Allemagne		2	17	3	22
Espagne	2	13	17	5	37
Italie	8	8	39	10	65
Royaume-Uni		7	23	1	31
Corée du Sud			26	4	30
Autres pays	12	116	67	14	209
Total des expositions en arriérés de paiement ou en défaut	29	163	357	69	618

En millions d'euros	Entreprises	Entreprises - SME	Clientèle de détail	Clientèle de détail - SME	Total
12/2015					
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	81	63	334	73	551
Solde bilantiel des provisions collectives	37	16	36	20	109
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	118	79	370	93	660
12/2016					
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	59	70	331	50	510
Solde bilantiel des provisions collectives	55	26	34	27	142
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	114	96	365	77	652

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatifs.

Variations du stock d'ajustements au risque de crédit spécifique et générale

En millions d'euros	Ajustements pour risque de crédit spécifique sur base cumulée	Ajustements pour risque de crédit générale sur base cumulée
Solde d'ouverture	465	196
Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	179	101
Réductions dues à des montants repris pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	-36	-68
Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	-176	
Transferts entre dotations aux dépréciations		
Impacts liés à la variation des taux de change	-21	13
Regroupements et cessions d'entreprises		
Autres ajustements		
Solde de clôture	411	242
Recouvrements sur les ajustements pour risque de crédit enregistrés directement au compte de résultat	18	
Ajustements pour risque de crédit spécifique enregistrés directement au compte de résultat	140	

B - DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, pour chacune de ses marques et pour chacun de ses marchés principaux.

RCI Banque utilise des systèmes avancés de score et, à chaque fois que l'information est disponible, des bases de données externes pour évaluer la capacité des clients particuliers et entreprises à faire face à leurs engagements. Un système de notation interne est également utilisé pour évaluer les prêts aux concessionnaires. RCI Banque ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

GESTION DES RISQUES CLIENTÈLE

La politique d'acceptation est ajustée et les outils (scores et autres règles) optimisés régulièrement dans ce but. Le recouvrement des créances incidentées ou en défaut fait également l'objet d'ajustement de moyens ou de stratégie en fonction de la typologie de clientèle et des difficultés rencontrées.

La résiliation contractuelle peut ainsi être accélérée face au risque que la créance ne devienne irrécouvrable à très court terme. Au niveau Corporate, le département Risque et Opérations Clients pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes, et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis.

Le traitement des créances restructurées (forbearance) est conforme aux orientations du Comité de Bâle et aux recommandations de la Banque Centrale Européenne. Ce traitement est fixé dans une procédure cadre et déclinée dans les procédures de gestion/recouvrement locales.

GESTION DES RISQUES RÉSEAUX

Au niveau de chaque filiale, la clientèle Réseaux est suivie quotidiennement au travers d'indicateurs court terme qui, associés aux indicateurs long terme, permettent l'identification en amont de toute affaire présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total.

Au niveau Corporate, le département Financement Réseaux établit le corpus de procédures du contrôle des risques. Les clients identifiés comme risqués sont classés en statut incidenté, incidenté pré-alerte ou douteux alerte. Les clients les plus risqués font l'objet d'une revue lors des comités des risques au sein des filiales. Ces derniers réunissent les Directeurs locaux des constructeurs et de RCI Banque en relation avec le réseau, afin de décider les plans d'actions et mesures conservatoires nécessaires à la maîtrise des risques.

GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

RCI Banque est exposé au risque de crédit non commercial, ou risque de contrepartie, qui résulte de la gestion de ses flux de règlement et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que de la gestion de la couverture de ses risques de change ou de taux d'intérêt, dans le cas où une contrepartie n'honorerait pas ses engagements dans ces types d'opérations financières.

La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validée par son actionnaire dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie du Groupe Renault. Un suivi quotidien et une synthèse au management permettent le pilotage de ce risque.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité des contreparties.

- RCI Banque traite ses dérivés de taux et de change utilisés en couverture de son bilan sous convention ISDA ou FBF et dispose ainsi d'un droit juridiquement exécutoire en cas de défaut ou d'évènement de crédit (Cf. Note 20 aux Etats financiers consolidés : Accords de compensation et autres engagements similaires). La réglementation EMIR (European Market Infrastructure Regulation) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés. La mesure principale est l'utilisation de chambres de compensation pour les transactions sur produits dérivés et la collatéralisation de ces transactions. RCI Banque enregistre les transactions sur swaps de taux standardisés en chambre de compensation. Ces transactions font l'objet d'un dépôt de marge initial et d'échanges réguliers de collatéral au titre des marges de variation.
- Les opérations de placement ne font pas l'objet de couverture pour réduire l'exposition de crédit.

RCI Banque n'a pas de dispositif particulier pour la gestion du risque de corrélation.

En cas de dégradation de sa note de crédit, RCI Banque peut être amené à constituer des réserves complémentaires dans le cadre de ses opérations de titrisations. Au 31/12/2016, les sorties de trésorerie au titre des réserves additionnelles à constituer en cas de dégradation du rating de trois crans s'élèvent à 78 M€.

RÉSULTAT 2016 POUR L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

Le coût du risque comptable, qui reflète la variation du stock de provisions pour une période donnée, est un indicateur de bonne gestion du risque à la disposition de la fonction Risk Management. La méthode dite « provisionnement économique », utilisée dans les principaux pays RCI sur l'activité Clientèle, permet de mesurer si le niveau de risque s'améliore ou se dégrade. En effet, le montant des provisions pour risque de crédit est déterminé :

- d'une part, s'agissant de l'encours incidente non douteux, grâce à l'utilisation de taux de mutation de cet encours non douteux au douteux et du taux de perte statistique moyen à l'entrée en douteux (LGD âge 0),
- d'autre part, s'agissant de l'encours douteux, par le taux de perte statistique moyen de l'âge de la créance douteuse (LGD âge n).

De ce fait, toute dégradation de la qualité des encours et de la performance du recouvrement se traduira par une hausse de la charge de provisions.

Le coût du risque Clientèle 2016 a atteint 0,33 % des actifs productifs moyens, en baisse par rapport au niveau de 0,39 % enregistré en 2015. Après la crise, depuis 2009, le coût du risque ne dépasse pas les 0,60 %, ce qui démontre une bonne maîtrise de la chaîne du risque tant en amont, au niveau des processus d'acceptation, qu'en aval, au niveau du recouvrement.

Les encours douteux poursuivent leur diminution en 2016.

Ils représentent 1,6 % des créances totales à fin 2016 contre 1,9 % à fin 2015. Cette baisse est liée d'une part à des cessions de créances et d'autre part à un meilleur contrôle de l'acceptation et une amélioration du recouvrement dans la plupart des filiales.

Le taux de couverture des encours douteux est de 73 % fin 2016, en légère baisse par rapport à 2015 (75 %), ce qui traduit à la fois les effets des cessions sur le rajeunissement du portefeuille douteux et l'amélioration des taux de récupération.

L'encours des créances restructurées se limite à 59 M€, un niveau faible, qui traduit le faible risque sur le financement clientèle.

RÉSULTAT 2016 POUR L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

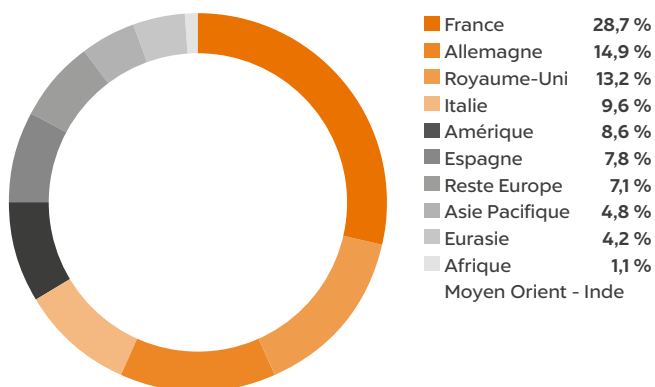
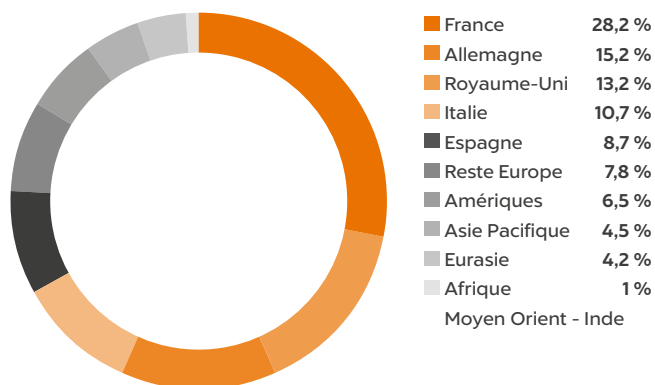
RCI Banque a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché sont restés une priorité tout au long de l'année 2016.

Le coût du risque de l'activité de financement des réseaux s'établit à 0,21 % de l'encours productif moyen, soit 17,2 M€. Ce niveau est en hausse par rapport à 2015 (+0,08 points de base) mais se maintient à un niveau très faible.

L'encours des créances restructurées se limite à 10,4 M€, un niveau faible, qui traduit le faible risque sur le financement Réseaux.

C - DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION DU RISQUE DE CRÉDIT

L'encours clientèle RCI est réparti sur 24 pays (hors Inde, Ukraine), avec une forte représentativité en Europe. Le poids des pays du G7 (homologués IRB ou en voie d'homologation pour le Brésil) a très légèrement diminué: 86,7 % du total RCI en 2015 vs 86,2 % en 2016. Le Royaume-Uni dont le poids est resté stable à 13,2 % de l'encours total, a été attentivement suivi dans le contexte du Brexit. Au Brésil, dont le marché automobile s'est contracté et qui a été en proie à une instabilité politico-économique, la politique d'acceptation a été ajustée pour diminuer notre risque, tandis que la part du Brésil dans l'encours clientèle groupe est en recul de 7,7 % en 2015 à 5,7 % en 2016. La répartition géographique de l'encours a permis à RCI de compenser les effets des différences de cycles économiques de ses différentes entités, la crise brésilienne ayant été neutralisée par la bonne performance de la zone Europe.



S'agissant de la répartition par produits de l'activité clientèle, le crédit représente un peu plus de 2/3 des encours G5 (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni), le leasing environ 18 %, et enfin la Location Longue Durée environ 15 %. On note des spécificités selon les pays : en France par exemple, ces trois produits sont à peu près également représentés.

Au regard de la répartition par type de clientèle, les particuliers constituent le plus gros contingent à près de 70 % des encours G5, vs 30 % Entreprises, avec encore

une spécificité pour la France où la part de la clientèle Entreprises s'élève à 47 %.

D - ACTIFS PONDÉRÉS

RCI Banque utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit pour les encours de la clientèle dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni. Pour tous les autres expositions et risques, RCI Banque utilise la méthode standard.

Risques pondérés et exigences en fonds propres par approche et par catégorie

En millions d'euros	12/2016		12/2015	
	Risques Pondérés	Exigences en Fonds Propres	Risques Pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de crédit	21 741	1 740	19 061	1 525
1) Méthode notation interne	10 821	866	10 435	835
- Entreprises	2 507	201	2 965	237
- Entreprises - SME	936	75	968	78
- Clientèle de détail	6 428	514	5 654	452
- Clientèle de détail - SME	950	76	848	68
2) Méthode standard	10 920	873	8 626	690
- Administrations centrales et Banques centrales	479	38	219	18
- Etablissements	703	56	581	46
- Entreprises	2 175	174	1 868	150
- Entreprises - SME	2 676	214	2 028	162
- Clientèle de détail	3 161	253	2 610	209
- Clientèle de détail - SME	831	66	666	53
- Actions	8	1	8	1
- Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	887	71	646	52

E - MÉTHODE AVANCÉE

Dans sa lettre du 28 janvier 2008, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé RCI Banque à utiliser son système avancé de notations internes pour la valorisation de ses risques de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008.

RCI Banque a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Suite à l'homologation des 4 premiers pays début 2008, le déploiement de cette démarche s'est effectué au Royaume-Uni en 2010 puis

poursuivi en Corée du Sud en 2011 pour l'activité Grand Public ainsi que pour l'affacturage France.

Dans la période plus récente, les travaux réalisés ont porté principalement sur le projet de déploiement des systèmes de notations internes au Brésil (activités Grand Public, Entreprises et Réseaux).

a) Organisation

Les outils et processus de calcul des actifs pondérés au titre des risques de crédit, ainsi que la publication d'états permettant l'optimisation du pilotage des risques de crédit, sont sous la responsabilité de la Direction Clients et Opérations.

La consolidation du ratio de solvabilité, la production des états réglementaires et l'évaluation du capital interne sont assurées par la Direction de la Comptabilité et Contrôle de la Performance.

b) Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Risk Authority (RAY) calcule le ratio de solvabilité. RAY est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement KTP Cristal et de l'outil de consolidation Sycomore Business Object Finance. Depuis juin 2010, RAY publie également les états réglementaires destinés au superviseur.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles de qualité font l'objet d'un suivi mensuel et sont situés au niveau de la chaîne en fonction de la criticité de la donnée.

Suite à l'analyse de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes nécessaires à l'analyse du ratio. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une décomposition par pays ;

Expositions de crédit en méthode basée sur les modèles internes

En millions d'euros	Méthode Avancée	Méthode Fondation
Entreprises	10 140	107
* dont Réseaux	8 063	
Clientèle détail	20 293	
* dont petites ou moyennes entreprises	2 251	
Total des expositions en méthode basée sur les systèmes internes	30 433	107

- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires);
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité,...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport,...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque de gestion évalué à partir des entrées en défaut réellement constatées et des taux de pertes observés.

c) Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/ expositions) s'élèvent à 36 % pour le portefeuille Clientèle et à 34 % pour le portefeuille Entreprises global (dont 19 % pour le Réseau).

Les facteurs de conversion appliqués aux expositions unitaires du hors-bilan sont les taux réglementaires (exclusivement 100 % au 31/12/2016). Les taux moyens calculés ressortent à 100 % pour les engagements de financement à la clientèle (représentant 981 M€), et à 100 % pour les autorisations en faveur du réseau (représentant 131 M€).

Répartition des expositions par catégories et indicateurs

Catégorie d'exposition	Note interne	PD %	Exposition brute	FCEC %	Exposition nette	LGD %	Taux de pondération moyen	Pertes attendues	Risques pondérés
Entreprises	1	0,4 %	1 510	100 %	1 510	23,2 %	26,4 %	2	398
	2	0,6 %	1 798	100 %	1 756	16,3 %	19,5 %	2	334
	3	1,0 %	2 775	100 %	2 729	17,4 %	27,5 %	6	739
	4	2,1 %	2 569	100 %	2 113	13,6 %	42,2 %	7	699
	5	4,9 %	563	100 %	563	21,9 %	64,1 %	6	361
	6	6,1 %	727	100 %	727	23,1 %	75,4 %	10	548
	7	21,8 %	216	100 %	216	25,2 %	116,7 %	12	252
	8	13,3 %	22	100 %	22	41,3 %	209,1 %	1	46
	9	50,8 %	13	100 %	13	31,6 %	138,5 %	1	18
	Défaut	100 %	54	100 %	54	70,9 %	88,9 %	35	48
TOTAL		2,7 %	10 247	100 %	9 703	18,3 %	37,6 %	82	3 443

Catégorie d'exposition	Note interne	PD %	Exposition brute	FCEC %	Exposition nette	LGD %	Taux de pondération moyen	Pertes attendues	Risques pondérés
Clientèle de détail	1	0,2 %	3 905	100 %	3 905	43,2 %	17,0 %	4	663
	2	0,5 %	4 959	100 %	4 959	43,3 %	27,3 %	10	1 356
	3	0,9 %	5 363	100 %	5 363	38,0 %	34,5 %	19	1 849
	4	1,4 %	1 991	100 %	1 991	43,6 %	47,3 %	13	942
	5	2,3 %	1 611	100 %	1 611	42,4 %	54,5 %	16	877
	6	3,9 %	973	100 %	973	42,5 %	62,7 %	17	610
	7	7,9 %	610	100 %	610	43,2 %	71,0 %	21	433
	8	12,3 %	328	100 %	328	39,6 %	77,5 %	17	254
	9	21,1 %	116	100 %	116	38,9 %	93,5 %	10	109
	10	42,1 %	114	100 %	114	39,2 %	107,7 %	20	123
	Défaut	100%	323	100 %	323	85,1 %	49,6 %	268	160
TOTAL		3,3 %	20 293	100 %	20 293	42,4 %	36,4 %	415	7 378

d) Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La méthodologie de notation interne développée dès 2004 à des fins de réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

i) Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

ii) Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays

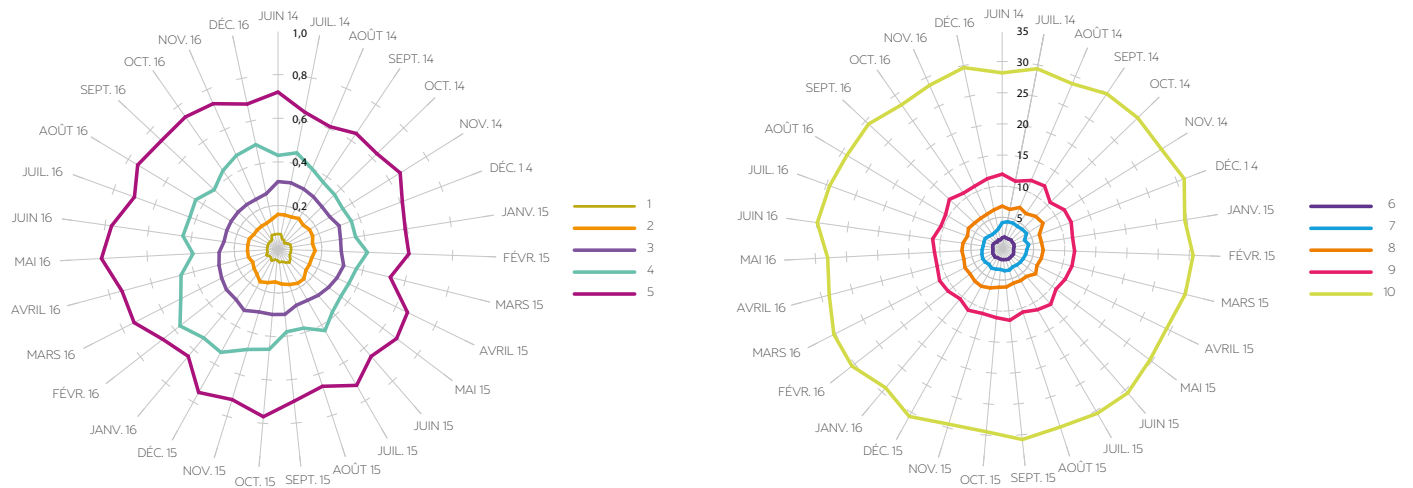
Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Type de modèle (statistique / combiné)	Nature de modèle (Interne / Externe)	PD moyenne portefeuille sain au 31/12/2016
Clientèle de détail	Allemagne	Grand Public	Statistique	Interne	1,18 %
	Espagne				1,24 %
	France				1,64 %
	Italie				1,30 %
	Royaume-Uni				1,73 %
	Corée du Sud				1,16 %
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	Entreprises	Statistique	Interne	1,79 %
	Espagne				4,11 %
	France				3,46 %
	Italie				4,14 %
Grandes entreprises	France	Très Grandes Entreprises	Combiné	Interne	1,74 %
	France	Affacturage	Combiné	Interne	1,26 %
	France	Réseaux primaire	Statistique + expertise	Interne	1,75 %
	Allemagne	Réseaux primaire	Statistique + expertise	Interne	1,54 %
	Allemagne	Réseaux secondaire	Statistique + expertise	Interne	1,81 %
	Italie	Réseaux primaire	Statistique + expertise	Interne	1,76 %
	Espagne	Réseaux primaire	Statistique + expertise	Interne	5,39 %
	Royaume-Uni	Réseaux primaire	Statistique + expertise	Interne	0,98 %

iii) Contrôle des modèles de PD

Dans de nombreux pays, les backtests de modèles de PD ont fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe.

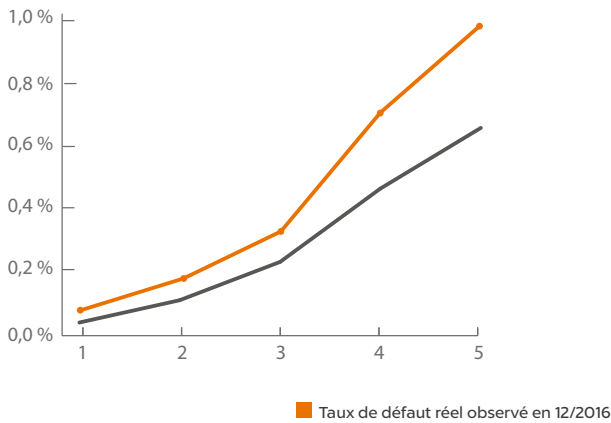
Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

Historique taux de défaut par classe

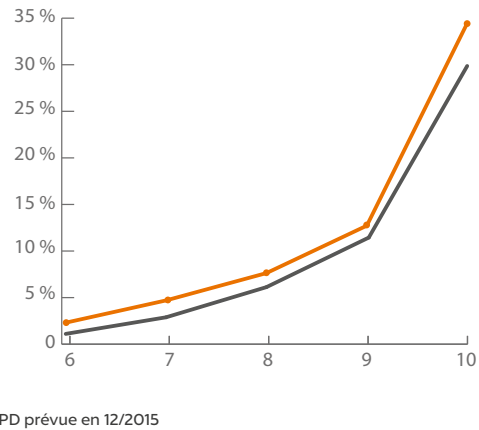


Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin Décembre 2016

Classes 1 à 5



Classes 6 à 10



Lorsque que des notes externes sont disponibles (i.e. pour les très grandes entreprises françaises), une matrice de migration entre les notes internes et externes est calculée dans le cadre des exercices de backtesting. Un calcul annuel de taux de concordance est effectué selon les deux scénarios suivants : sans écart de note et avec un écart d'une note en valeur absolue (près de 99 %).

e) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins 7 ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations, la vitesse de recouvrement et la prise en compte de tendances.

L'avis d'experts intervient aussi pour confirmer les estimations proposées afin d'appréhender au mieux les effets de cycles économiques.

Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Segmentation de la population	Type de modèle (statistique / expert / combiné / autres)	Nature de modèle (Interne/ Externe)	Profondeur historique disponible	Paramètres calculés	LGD moyenne portefeuille sain 12/2016
Clientèle de détail	France	Grand Public + Entreprises	Crédit	Statistique	Interne	Depuis janvier 1997		43,9 %
			Leasing					41,3 %
	Allemagne		Crédit VN			Depuis avril 1999		24,4 %
			Crédit VOLeasing					38,9 %
	Espagne		Crédit VN			Depuis novembre 1994	LGD, LGD in-default, ELBE	42,5 %
			Crédit VO					57,8 %
			Leasing					43,1 %
	Italie			durée <= 48 mois			Depuis janvier 2008	50,6 %
				durée > 48 mois				50,6 %
	Royaume-Uni			Segment unique			Depuis août 1998	46,6 %
Corée du Sud			Segment unique			Depuis mars 2006	54,7 %	
Entreprises	Toutes Filiales	Réseaux	R1 VN	combiné	Interne	Depuis janvier 2009		9,7 %
			R1 autres					18,3 %
			≤ R2					16,8 %

Les LGD sont mises à jour semestriellement afin de tenir compte des informations les plus récentes dans l'estimation du paramètre.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 46 % pour la Clientèle de détail et 37 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 43 % pour les Entreprises hors Réseaux et 14 % pour les Réseaux.

La perte attendue (EL) pour la Clientèle diminue de 3,3 % en 2016, avec une baisse de l'EL défaut partiellement compensée par une hausse de l'EL sain :

- EL défaut (baisse de 7,7 %) : la baisse s'explique principalement par la réduction du portefeuille défaut en raison d'une diminution des taux d'entrées en défaut liée à une amélioration économique globale, à la maîtrise du processus de recouvrement amiable (impayés de moins de 90 jours), et enfin aux cessions de portefeuille douteux. La LGD défaut s'améliore aussi globalement et contribue à cette diminution de l'EL défaut.

- EL sain (augmentation de 3,5 %) : la hausse s'explique principalement par la forte augmentation de l'encours sain (+13 %) dans un contexte de croissance de l'activité pour les marques de l'Alliance, combinée à la hausse de la pénétration RCI et du montant moyen financé. Parallèlement, la PD non défaut s'améliore de 19bps et la LGD non défaut de 73bps, permettant donc de limiter la hausse de l'EL sain.

Ajustements de Valeurs - Méthode Avancée

En millions d'euros	Entreprises	Entreprises - SME	Clientèle de détail	Clientèle de détail - SME	Total
Valeur à fin 12/2015	36	24	349	62	471
Valeur à fin 12/2016	24	36	329	56	445

f) L'utilisation opérationnelle des notations internes

i) Clientèle

- *Politique d'octroi*

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » sur certains segments de marché, notamment les particuliers, a été systématisée avec la mise en place de Bâle II. Cela permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires ». Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

- *Recouvrement*

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil de plus en plus utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

ii) Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et à partir de l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. La notation interne est la base de cette différenciation.

g) Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance mensuelle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation.

Avec une fréquence à minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure.

Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif lors d'une présentation spécifique.

Les différents éléments de notation interne et de contrôle du dispositif produits par les équipes de modélisation sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Service Contrôle des Risques pour s'assurer de leur pertinence et de leur conformité réglementaire.

F - MÉTHODE STANDARD

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont essentiellement composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

En ce qui concerne le portefeuille Entreprises, le groupe RCI Banque applique les pondérations réglementaires des expositions non notées. Ce traitement se justifie par la taille généralement modeste des entreprises clientes dans les pays hors France, Allemagne, Italie et Espagne, qui ne peuvent bénéficier d'une évaluation externe attribuée par une agence de notation agréée.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, RCI Banque utilise l'agence de notation externe Moody's pour apprécier ses expositions vis-à-vis des souverains et banques et respecte la mise en correspondance réglementaire avec ces évaluations externes.

Les notations des entreprises sont récupérées par le service des risques financiers et intégrées mensuellement dans le système de gestion des opérations de refinancement KTP Cristal, puis intégrés automatiquement dans le progiciel Risk Authority (RAY). Les notations des pays sont intégrées manuellement dans le progiciel RAY.

Expositions de crédit en méthode standard en millions d'euros

Notation Moody's	Avant CRM	Après CRM
Long Terme	15 419	15 250
Aaa	2 537	2 537
Inférieures à Aaa	1 045	1 045
Expositions non notées	11 837	11 668
Court Terme	82	82
P-1	52	52
P-2 / P-3		
NP	30	30
Total des expositions de crédit en méthode standard	15 501	15 332
- dont Entreprises	5 127	4 959
- dont Clientèle de détail	5 452	5 451
- dont Autres catégories d'exposition	4 922	4 922

G - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe RCI Banque n'utilise pas les accords de compensation pour réduire le risque de Crédit.

Les techniques d'atténuation sont admises uniquement sous forme d'espèces et sont utilisées seulement selon les deux conventions ci-dessous afin de couvrir le risque de crédit propre au réseau de distribution des constructeurs.

Pour les expositions traitées selon la méthode des notations internes, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces) accordée par le constructeur Renault d'un montant de 550 M€ et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance du réseau Renault Retail Group. Cette protection est répartie

uniformément sur chaque exposition du périmètre concerné dans les traitements du progiciel RAY. À fin décembre 2016 et après application de la décote liée à l'asymétrie de devises, l'impact sur la valeur des expositions de 621 M€ (catégorie entreprises uniquement) est de 544 M€.

En méthode standard, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio) protégeant la filiale brésilienne CFI RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant à fin décembre 2016 de 169 M€, réduisant les expositions à 22 M€ en catégorie entreprises, à 186 M€ en PME, et moins de 1 M€ pour les entreprises de la clientèle de détail. Cette protection est affectée individuellement à chaque exposition concernée.

IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe RCI Banque détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit valuation adjustment ». Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en

cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

Risque d'ajustement dévaluation de crédit

En millions d'euros - Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

Exposition brute - Dérivés de gré à gré y/c majoration	299
Valeur exposée au risque (méthode standard)	85
Exigence en fonds propres	7

V - TITRISATION

RCI Banque utilise la titrisation comme un instrument de diversification de son refinancement. RCI Banque agit exclusivement dans un objectif de refinancement de ses activités et n'investit pas dans des titrisations dont les créances sous-jacentes sont originées par des sociétés hors groupe.

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le groupe titre certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations permettent au groupe soit de se refinancer, soit d'accroître son encours d'actifs pouvant être utilisé comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Au titre de la réglementation prudentielle, aucun transfert de risque considéré comme significatif n'a été constaté suite à ces opérations. Elles n'ont pas d'impact sur le capital réglementaire du groupe. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le groupe. Le groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur

ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 du règlement (UE) n° 575/2013.

Le montant des créances de financement des ventes maintenu au bilan s'élève à 9 768 M€ au 31 Décembre 2016 (8 835 M€ au 31 décembre 2015), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 582 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 5 282 M€
- pour les titrisations privées : 2 904 M€

Le stock d'actifs titrisés est détaillé en Note 12 des États financiers consolidés. Au 31 Décembre 2016, le montant total des financements obtenus à travers des titrisations privées est de 1 927 M€, le montant des financements obtenus par des titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 339 M€.

VI – RISQUE DE MARCHÉ

A - PRINCIPE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de change sont décrits dans la partie « Etats financiers consolidés – les risques financiers » – Annexe 2.

En l'absence de portefeuille de négociation, la totalité du risque de marche résulte de la position de change du groupe. Cette dernière est principalement liée à l'exposition de change structurelle sur les titres de participation des filiales en dehors de la zone Euro. RCI Banque est exposée au risque de variation des parités de change qui peut affecter négativement sa situation financière.

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont placés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, sous la supervision de la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque qui en assure le pilotage direct sur le périmètre des filiales en refinancement centralisé ou indirect, à travers un reporting et des comités mensuels, sur les filiales en refinancement local. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par le Conseil d'administration et périodiquement actualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le Comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

C - MESURE, SUIVI ET TRAITEMENT PRUDENTIEL

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change. En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres tel que défini à l'article 351 du règlement (UE) n° 575/2013, RCI Banque ne calcule pas d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

D - EXPOSITION

Les filiales de Financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées au risque de change. L'exposition résiduelle de RCI Banque sur les autres postes d'actifs et passifs (ex. ICNE sur emprunts en devise) est maintenue à un niveau marginal négligeable pour RCI Banque. Au 31 décembre 2016, la position de change consolidée du groupe RCI Banque s'établit à 13,4 M€.

Enfin, les fonds propres et les résultats annuels des filiales de RCI Banque hors zone Euro sont eux-mêmes soumis aux fluctuations de change et ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

VII - RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR DES POSITIONS DE PORTEFEUILLE

A - ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future. L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale. Le dispositif spécifique de contrôle du risque de taux s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque. Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de taux sont décrits dans la partie « Etats financiers consolidés – les risques financiers ». – Annexe 2.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition au risque de taux du portefeuille par l'utilisation d'instrument de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt et de change et opérations de change au comptant et à terme). Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales en refinancement local. Ces dernières sont soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un Comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe. Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite de risque pour chaque filiale validée par le Comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'administration de RCI Banque.

Un système de gestion groupe permet un calcul quotidien de la sensibilité du bilan de chaque entité aux variations de la courbe des taux.

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure le contrôle de l'exposition du groupe mesurée par ce système ainsi que le respect des limites de sensibilité affectées à chaque entité.

C - MESURE ET SUIVI

Le suivi du risque de taux est effectué quotidiennement : un calcul de sensibilité par devise, par entité de gestion, par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui ont été accordées. Cette mesure de la sensibilité au risque de taux est réalisée selon une méthodologie commune à l'ensemble du groupe RCI Banque. Le dispositif permet de maintenir à faible niveau l'exposition globale du groupe ainsi que l'exposition de chaque entité.

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t .

Différents scénarios d'évolution de la courbe des taux sont considérés, incluant différents chocs dont le choc standard de 200 bps défini par les orientations réglementaires et un scénario de rotation. Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bps des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels.

Les tombées d'encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques). La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité financier qui s'assure du respect des limites par les différentes entités du groupe et des procédures en vigueur.

D - EXPOSITION

Sur l'année 2016, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (40 M€ jusqu'au 05 Décembre, 50 M€ depuis cette date). Au 31 Décembre 2016, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +12,3 M€ en EUR,
- -0,1 M€ en ARS,
- -0,1 M€ en BRL,
- +3,6 M€ en CHF,
- +0,5 M€ en GBP,
- -0,1 M€ en KRW,
- +1,4 M€ en MAD,
- +0,3 M€ en PLN,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 18,6 M€.

VIII - RISQUE DE LIQUIDITÉ

A - PRINCIPE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et de son développement.

RCI Banque a renforcé son dispositif de gestion du risque de liquidité suivant les préconisations de l'ABE. Le Conseil d'administration, et son Comité des Risques, ont approuvé le dispositif ILAAP (« Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ») et son cadre procédural. Ces documents définissent les principes, les normes et la gouvernance encadrant la gestion du risque de liquidité ainsi que les indicateurs et les limites suivis au sein du groupe RCI Banque.

Le groupe vise à optimiser son coût de refinancement tout en maîtrisant son risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. RCI Banque vise également à disposer de sources d'accès à la liquidité multiples. Ainsi, le plan de financement est construit dans une optique de diversification des passifs, par produit, par devise et par maturité.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du groupe :

- Le Conseil d'administration fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'appétit au risque, et examine régulièrement la situation de liquidité du groupe. Il valide la méthodologie et les limites, et approuve le plafond d'émissions obligataires annuel.

- Le Comité financier, instance de suivi des risques financiers du groupe, pilote le risque de liquidité en fonction de l'appétit défini par le Conseil d'administration.
- La Direction Financements et Trésorerie met en œuvre la politique de gestion de la liquidité et exécute le plan de financement en tenant compte des conditions du marché et dans le respect des règles et des limites internes.
- Le suivi du respect des limites est assuré par le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

Le Conseil d'administration et le Comité des Risques ayant approuvé un faible niveau d'appétit pour le risque de liquidité, le groupe s'impose des normes internes strictes pour permettre à RCI Banque de maintenir la continuité de son activité pendant une période donnée dans des scénarios de stress. Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Ces scénarios comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

C - MESURE ET SUIVI

Le dispositif de gestion du risque de liquidité s'appuie sur des indicateurs de risques suivis mensuellement en Comité financier. Ces indicateurs reposent sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèse de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée égale ou supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

Le groupe vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée d'actifs financiers à court terme, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité financier.

Les Scénarios de stress

Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

D - RATIOS RÉGLEMENTAIRES ET CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

Le pilotage de la liquidité du groupe vise également au respect de ratios réglementaires cibles (LCR) et des charges pesant sur les actifs (actifs grevés et non grevés).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité de RCI Banque est gérée par la Direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

TROISIÈME TRIMESTRE 2016

Le tableau suivant présente la valeur moyenne des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, basée sur les valeurs de fin des mois de juillet, août et septembre 2016.

En millions d'euros	Valeur non pondérée (moyenne)	Valeur pondérée (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Total des actifs liquides de haute qualité		880
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	8 971	939
- Dépôts stables		
- Dépôts moins stables	8 971	939
Financement de gros non garantis	728	589
- Dépôts opérationnels et dépôts dans les réseaux de banques coopératives		
- Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	232	93
- Dettes non garanties	496	496
Financement de gros garantis		
Exigences supplémentaires	104	104
- Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	31	31
- Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	72	72
- Facilités de crédit et de liquidité		
Autres obligations de financement contractuelles	400	400
Autres obligations de financement conditionnelles	1 983	99
Total des sorties de trésorerie	12 186	2 131

En millions d'euros	Valeur non pondérée (moyenne)	Valeur pondérée (moyenne)
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (par ex. prises en pension)		
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	4 544	2 411
Autres entrées de trésorerie	344	344
Total des entrées de trésorerie	4 889	2 755
Total des HQLA		880
Total des sorties nettes de trésorerie		533
Ratio de Liquidité à Court Terme		167 %

Suite à des échanges entre RCI Banque et l'équipe conjointe de supervision composée de membres de l'ACPR et de la BCE, le périmètre réglementaire de liquidité, auquel s'applique le LCR, a été modifié au cours du quatrième trimestre 2016. Il inclut désormais les coentreprises Banco RCI Brasil S.A. (Brésil) et Rombo Compania Financiera S.A. (Argentine).

Durant le troisième trimestre 2016, la banque a maintenu un niveau moyen de HQLA de 882 M€, principalement constitué de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états européens ou supranationaux. La durée moyenne de ce portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de cette période, les HQLA libellés en EUR et GBP ont représenté respectivement 63 % et 19 % du total des HQLA.

Les Entrées de Trésorerie de RCI Banque proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est très limitée. RCI Banque n'a pas signé de *Credit Support Annex* (CSA) avec les contreparties avec lesquelles elle réalise des swaps de taux d'intérêt, de devise ou de change, afin de gérer son exposition globale au risque de taux et de change. Les *swaps* de titrisation peuvent toutefois faire l'objet d'appels de marge bilatéraux. Ces derniers restent cependant non significatifs.

Le LCR moyen du troisième trimestre 2016 s'est élevé à 167 %. Ce niveau important s'explique par un montant élevé d'actifs liquides. Une part importante des excédents de trésorerie a été laissée sur le compte de RCI auprès de la Banque de France et ainsi comptabilisée comme HQLA.

En millions d'euros	Valeur non pondérée (moyenne)	Valeur pondérée (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Total des actifs liquides de haute qualité		1 012
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	9 303	977
- <i>Dépôts stables</i>		
- <i>Dépôts moins stables</i>	9 303	977
Financement de gros non garantis	881	737
- <i>Dépôts opérationnels et dépôts dans les réseaux de banques coopératives</i>		
- <i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	240	96
- <i>Dettes non garanties</i>	641	641
Financement de gros garantis		
Exigences supplémentaires	121	121
- <i>Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées</i>	44	44
- <i>Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette</i>	78	78
- <i>Facilités de crédit et de liquidité</i>		
Autres obligations de financement contractuelles	379	379
Autres obligations de financement conditionnelles	2 119	136
Total des sorties de trésorerie	12 803	2 350
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (par ex. prises en pension)		
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	4 558	2 391
Autres entrées de trésorerie	334	334
Total des entrées de trésorerie	4 891	2 724
Total des HQLA		1 012
Total des sorties nettes de trésorerie		587
Ratio de Liquidité à Court Terme		170 %

QUATRIEME TRIMESTRE 2016

Le tableau ci-contre présente la valeur moyenne des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, basée sur les valeurs de fin des mois d'octobre, novembre et décembre 2016.

Durant le quatrième trimestre 2016, la banque a maintenu un niveau moyen de HQLA de 1 012 M€, principalement constitué de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

En raison de la non-convertibilité du BRL et conformément à l'article 8.2d du règlement délégué (UE) n° 2015/61, les HQLA en BRL sont désormais inclus dans le LCR consolidé mais leur montant est plafonné aux sorties nettes de trésorerie dans cette devise. Au quatrième trimestre, la contrevaletur en EUR du montant moyen des HQLA en BRL représente 72 M€ alors que le montant retenu dans le LCR consolidé représente 52 M€.

Au cours du quatrième trimestre, les HQLA libellés en EUR, GBP et BRL ont représenté respectivement 70 %, 18 % et 5 % du total des HQLA.

Les Entrées de Trésorerie de RCI Banque proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée. RCI Banque n'a pas signé de Credit Support Annex (CSA) avec les contreparties avec lesquelles elle réalise des swaps de taux d'intérêt, de devise ou de change, afin de gérer son exposition globale au risque de taux et de change. Cependant, afin de répondre aux contraintes imposées par la réglementation EMIR, RCI Banque

compense auprès de LCH Swapclear ses swaps de taux et FRAs simples en EUR et GBP depuis novembre 2016. À fin décembre, les exigences de liquidité liées au portefeuille compensé et calculés selon la méthode « Historical Look Back Approach » préconisée par l'ABE restent modestes. Par ailleurs, les swaps de titrisation peuvent faire l'objet d'appels de marge bilatéraux. Ces derniers représentent des montants non significatifs.

Le LCR moyen du quatrième trimestre 2016 s'est élevé à 170 %. Ce niveau important s'explique par un montant élevé d'actifs liquides. Une part importante des excédents de trésorerie a été laissée sur le compte de RCI auprès de la Banque de France et ainsi comptabilisée comme HQLA.

Actifs (non) grevés

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie ou est utilisé dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire ou contractuel limitant la capacité de l'établissement à disposer librement de cet actif.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entreprise. Les actifs sous-jacents aux titrisations auto-souscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale par exemple),
- le collatéral destiné à réduire le risque de contrepartie sur instruments dérivés enregistrés en chambre de compensation ou négociés en bilatéral,
- les financements sécurisés.

Au 31 décembre 2016, le montant total des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 7 529 M€, soit 17 % du total de bilan. Le ratio d'actifs affectés en garantie est encadré par des limites fixées par le Comité des Risques du Conseil d'administration.

Informations financières relatives aux actifs grevés

Tableau A - Actifs En millions d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	7 529		35 826	
Prêts à vue	431		1 450	
Instrument de capitaux propres			135	
Titres de créance			760	
Prêts et avances autres que prêts à vue	7 060		31 312	
Autres actifs	38		2 168	

Tableau B - Sûretés reçues En millions d'euros	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
Sûretés reçues par l'établissement déclarant		719
Prêts à vue		719
Instrument de capitaux propres		
Titres de créance		
Prêts et avances autres que prêts à vue		
Autres garanties reçues		
Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs		

Tableau C - Actifs grevés/sûretés reçues et passifs associés En millions d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	5 081	7 529
Dérivés	15	38
Dépôts	2 000	2 795
Titres de créance émis	3 066	4 696
Autres sources de charges grevant les actifs		

IX - RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

A - GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

RCI Banque est exposé à des risques de pertes découlant soit d'événements extérieurs, soit d'inadéquations et de défaillances de ses processus de son personnel ou de ses systèmes internes. Le risque opérationnel auquel RCI Banque est exposée inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact tel que le risque d'interruption des activités en raison d'indisponibilité de locaux, de collaborateurs ou de systèmes d'information.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre l'ensemble des macro-processus du groupe RCI Banque et comprend les outils suivants :

- La cartographie des risques opérationnels, déployée dans toutes les filiales consolidées du groupe RCI Banque, identifie les risques opérationnels qui sont gérés et inspectés périodiquement. Cette cartographie des risques opérationnels fait l'objet d'une mise à jour annuelle par les Directions métiers et d'une évaluation par les propriétaires des processus.
- Des dispositifs connexes aux risques opérationnels ont été mis en place pour ces risques :
 - Le risque de non-conformité :
 - une procédure cadre du contrôle de la conformité, déclinée en procédure locale par chaque filiale, comporte les modalités d'approbation des nouveaux produits, le circuit et les responsables de la veille réglementaire, et la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle ;
 - un comité de conformité se réunit chaque trimestre, dans la continuité des comités de contrôle interne et des comités de risques opérationnels, et au cours duquel le contrôleur interne présente les évolutions réglementaires à venir, les actions à mettre en œuvre et celles en cours de réalisation.
 - Le risque de fraude interne
 - Le risque lié à l'externalisation des prestations essentielles ou importantes
 - Le risque lié aux opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
 - Le risque de corruption
- La base de collecte des incidents identifie les données relatives aux incidents de risques opérationnels afin de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires et de produire les reportings réglementaires,

de pilotage et de gestion. Le dispositif fixe des seuils nécessitant une communication immédiate de certains incidents au Comité exécutif, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de conformité (CEC) du groupe Renault et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

- Les indicateurs clés de risques permettent de suivre l'évolution de certains risques opérationnels critiques et de mettre en œuvre, en fonction du seuil d'alerte fixé, des actions préventives en vue d'anticiper la survenance d'incidents. Ces indicateurs sont définis sur les processus « clientèles Entreprises et Grand Public », « crédit Réseaux », « refinancement », « comptabilité » et « informatique ».
- La diffusion d'une culture risques au sein du groupe participe à la maîtrise de ces risques.

Les principaux risques opérationnels concernent l'interruption d'activité, les pertes ou dommages potentiels liés à l'informatique - infrastructure technologique ou utilisation d'une technologie - les fraudes internes et externes, le défaut de protection des données personnelles, l'atteinte à la réputation, l'inadéquation des ressources humaines, la mauvaise gestion des régimes de retraite, ainsi que les non-conformités à la législation, à la réglementation et aux normes en matière juridique, fiscale, comptable de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, d'exigence en capital (CRD IV / CRR), de rétablissement et de résolution bancaire (BRRD) et d'émission de titres (obligations, titrisation).

Sont présentées ci-après 4 familles de risques : risques juridiques et contractuels, risques fiscaux, risques informatiques et risques de réputation.

RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Facteurs de risques

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe RCI Banque.

Principes et dispositifs de gestion

RCI Banque met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer.

RISQUES FISCAUX

Facteurs de risques

Par son exposition internationale, RCI Banque est soumise à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Principes et dispositifs de gestion

RCI Banque met en place un dispositif de veille fiscale et une grille de revue visant à recenser l'ensemble des thèmes fiscaux du groupe.

Les contestations fiscales auxquelles RCI Banque peut être confrontée font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

RISQUES INFORMATIQUES

Facteurs de risques

L'activité du groupe RCI Banque dépend en partie du bon fonctionnement de son informatique.

L'informatique RCI Banque contribue par sa gouvernance, sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter contre les risques informatiques (risques sur les infrastructures, cybercriminalité, ...)

Principes et dispositifs de gestion

La maîtrise de ces risques est assurée notamment par :

- le niveau de protection du réseau informatique du Groupe Renault ;
- l'animation, le suivi et la gestion au quotidien de la « Politique de Maîtrise de l'Information » du Groupe Renault ;
- des actions de sensibilisation et formations à la sécurité (e-learning, communications...)
- les actions, le support et les contrôles effectués par le Responsable Sécurité SI RCI, qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale,
- une politique de sécurité SI groupe (PSSI), et une démarche de pilotage global de la sécurité SI (SMSI);
- une politique de tests d'intrusion et de surveillance de plus en plus exigeante
- des tests de Plan de reprise d'activité (PRA) des filiales RCI ;

Focus sur la sécurité informatique

RCI Banque met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences bancaires, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, la protection des données personnelles ou sensibles et la continuité d'activité.

Dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du groupe RCI Banque, des plans SI de reprise des activités

sont opérationnels sur l'ensemble des applications déployées et locales du groupe RCI Banque. Ils sont testés au minimum une fois par an.

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. RCI Banque veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre du développement de nouvelles activités (véhicule électrique, déploiement vers de nouveaux territoires).

L'hébergement de l'essentiel des moyens d'exploitation de l'informatique de l'ensemble des pays sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) nous permet de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications.

RISQUES DE RÉPUTATION

Facteurs de risques

RCI Banque est exposé à un risque de dégradation de la perception de ses clients, de ses contreparties, de ses investisseurs ou des superviseurs, pouvant affecter défavorablement le groupe.

Principes et dispositifs de gestion

RCI Banque a mis en place une gouvernance d'entreprise permettant une gestion efficace des risques de conformité. Grâce à l'élaboration d'indicateurs et à leur analyse, le suivi de ce risque permet de mener, le cas échéant, des actions correctrices.

B - MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIF DE SUIVI

Les comités contrôle interne, risque opérationnel et conformité des entités et du groupe se tiennent tous les trimestres et sont structurés afin de permettre un suivi de l'évolution de la cartographie, des évaluations, des différents niveaux de contrôles, des incidents, des indicateurs clé de risque et des plans d'actions associés.

C - EXPOSITION AU RISQUE ET CALCUL DES EXIGENCES

Le risque opérationnel est traité en méthode standard.

L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire moyen observé sur les 3 dernières années, brut des autres charges d'exploitation. L'indicateur est ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement de 12 % et 15 %. La ligne d'activité "Banque de détail" correspond aux financements aux personnes physiques ainsi qu'aux PME qui entrent dans la définition de l'article 123 du CRR. La ligne d'activité "Banque commerciale" regroupe toutes les autres activités du groupe RCI Banque.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Sécurité Financière.

Risque Opérationnel

En millions d'euros	Banque Commerciale	Banque de Détail	TOTAL
PNB hors Autres charges d'exploitation (moyenne sur 3 ans)	919	815	1 734
Valeur exposée au risque (méthode standard)	1 723	1 222	2 945
Exigence en fonds propres	138	98	236

D - ASSURANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les sociétés françaises du groupe RCI Banque sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Nissan Motor Co. Ltd et Renault S.A.S.

La politique de prévention des risques se caractérise par :

- la mise en place de systèmes de sécurité performants ;
- la formation du personnel (prise de conscience de son rôle dans cette prévention en matière de dommages aux biens) ;
- l'installation de sauvegardes dans le cas de perte d'exploitation, la production du groupe étant très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Dans les filiales étrangères du groupe RCI Banque, les contrats sont négociés avec les assureurs locaux et font l'objet en central d'une surveillance afin de vérifier leur bonne adaptation dans l'appréhension des risques à couvrir.

RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe RCI Banque reste couverte par des contrats propres au groupe RCI Banque :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire

ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;

- en matière d'intermédiation en assurance (contrats d'assurance proposés en complément aux produits de financement et de location) RCI Banque et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L.512-6, L.512-7, R.512-14 et A.512-4 du Code des Assurances, réglementation résultant de la loi française du 15 décembre 2005 de transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE. La Direction des Assurances et Services pilote la cohérence des programmes avec les polices groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau programme global Master d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe RCI Banque a été souscrit, en complément des polices locales (à l'exception de la Turquie et de la Russie).

Au titre de ce programme, l'assureur prendra en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe RCI Banque).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « règlementées » (celles pour lesquelles une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer

tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation»; activités dites « non-règlementées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la

réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

X - LES AUTRES RISQUES

A - RISQUE VALEURS RÉSIDUELLES

La valeur résiduelle correspond à la valeur estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion peut entraîner un risque pour le porteur de ces valeurs résiduelles, qui s'engage à reprendre les véhicules au terme de leur financement à un prix fixé au départ. Ce risque peut être porté par

RCI Banque, par le constructeur ou par un tiers (en particulier le réseau).

L'évolution du marché des véhicules d'occasion fait l'objet d'un suivi approfondi en lien avec la politique de gamme et de prix du constructeur afin de réduire au mieux ce risque, notamment dans les cas où RCI Banque reprend les véhicules à son propre compte.

Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles					Montant de la provision correspondante				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Entreprise dont :	247	123	28		3	12	4	1		
- France										
- Union Européenne (hors France)	237	117	28		3	12	4	1		
- Europe hors Union Européenne										
Grand Public dont :	1 652	1 525	884	569	460	24	11	4	2	2
- Union Européenne (hors France)	1 626	1 501	884	569	460	22	8	4	2	2
Total Risque sur Valeurs résiduelles	1 899	1 649	912	569	463	36	15	6	2	3

Risques sur valeurs résiduelles non portés par le groupe RCI Banque

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles				
	2016	2015	2014	2013	2012
Entreprises et Grand Public dont :					
- Engagements reçus du Groupe Renault	2 943	2 343	1 908	1 472	1 510
- Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	2 128	1 575	1 321	1 720	1 776
Total Risque sur Valeurs résiduelles	5 071	3 918	3 229	3 192	3 286

B - RISQUE ASSURANCE

Les activités d'assurance auprès de la clientèle dont le risque est porté par RCI Banque pourraient subir des pertes si les réserves étaient insuffisantes pour couvrir les sinistres constatés.

Les réserves sont calibrées statistiquement pour faire face aux pertes attendues. Au cours de l'exercice 2016 les variations des provisions techniques de nos compagnies d'assurance vie et non vie représentent 58 M€ pour 273 M€ de primes émises. L'exposition au risque est par ailleurs limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats, dispose de guides de souscription et utilise des accords de réassurance.

Le dispositif de gestion du risque assurance est décrit plus largement dans les notes sur les comptes consolidés dans la partie « Etats Financiers consolidés ».

C - RISQUES RELATIFS AU DÉPLOIEMENT COMMERCIAL

Le groupe RCI Banque est présent dans plusieurs pays. À ce titre, il est soumis à des risques associés aux activités menées à l'échelle internationale. Ces risques incluent notamment une instabilité économique et financière, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Les résultats futurs de RCI Banque peuvent être négativement affectés par un de ces facteurs.

Les choix géographiques d'implantations du groupe RCI Banque sont déterminés dans le cadre de sa stratégie de croissance, en accompagnement des constructeurs, et tiennent compte des risques d'instabilité qui sont intégrés dans une approche globale.

Dans un environnement économique complexe, RCI Banque met en place des systèmes et procédures répondant aux obligations légales et réglementaires correspondant à son statut bancaire et permettant d'appréhender globalement l'ensemble des risques associés à ses activités, ses implantations en renforçant ses dispositifs de gestion et de contrôle.

D - RISQUE LIÉ AUX ACTIONS

Les expositions du groupe RCI Banque aux actions, non détenues à des fins de transaction, représentent les titres de participation d'entités commerciales détenues mais non-consolidés, évalués au coût historique et pondérés à 100 %. Le montant est de 8 M€ à fin décembre 2016.

TABLE DE CORRESPONDANCES

CRD IV	OBJET	concordance
article 90	Publication du rendement des actifs	Introduction
CRR	OBJET	concordance
article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles	Introduction
article 433	Fréquence de la publication des informations	Introduction
article 435	Objectifs et politiques de gestion des risques	
1a		Partie I-A
1b		Partie I-B
1c		Partie I-A+C
1d		Partie III-B+G + IV + IX-D
1e		Partie I-A
1f		Partie I-C
2a-d		Partie I-B
2e		Partie I-A+B+C
article 436	Champ d'application	
a-b		Partie II-A
c		Partie II-B
d		Partie II-A
e		Partie II-B
article 437	Fonds propres	
a-e		Partie II-C
f		NA fonds propres déterminés sur la seule base du CRR
article 438	Exigences de fonds propres	
a		Partie II-E
b		NA pas de demande du superviseur
c-d		Partie III-D
e		NA pas de fonds propres exigés pour risque de marché
f		Partie II-D
article 439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	
a-d		Partie III-B
e-f		Partie IV
g-i		NA couverture par dérivés de crédit non utilisée
article 440	Coussins de fonds propres	Partie II-B

article 441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Partie II-B
article 442	Ajustements pour risque de crédit	Partie III-A
article 443	Actifs non grevés	Partie VIII-D
article 444	Recours aux OEEC	
a-c		Partie III-F
d		NA respect des associations standard
e		Partie III-F
article 445	Exposition au risque de marché	Partie VI-C
article 446	Risque opérationnel	Partie IX-C
article 447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	
a-b		Partie X-D
c-e		NA pas d'exposition sur actions cotées
article 448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Partie VII
article 449	Exposition aux positions de titrisation	Partie V
article 450	Politique de rémunération	Partie I-E
article 451	Levier	
a-c		Partie II-F
d-e		Partie II-G
article 452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	
a		Partie III-E
b. i		Partie III-E (e-iii)
b. ii		Partie III-E + Partie III-E (a+f)
b. iii		Partie III-G
b. iv		Partie III-E (g)
c		Partie III-E (d+e)
d-f		Partie III-E (c)
g-h		Partie III-E (e)
i-j		Partie III-E (d+e)
article 453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Partie III-G
article 454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA Approche par Mesure Avancée non utilisée
article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	NA modèles internes non utilisés
article 492	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie II-C

PARTIE TABLEAU

Intro	Chiffres clés
II-A	Passage du bilan comptable au bilan prudentiel
II-A	Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions
II-B	Risques pondérés et solvabilité
II-B	Répartition géographique des expositions de crédit servant au calcul du coussin contracyclique
II-B	Montant de coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement
II-C	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres
II-C	Informations sur les fonds propres prudentiels
II-D	Aperçu des actifs pondérés des risques
II-F	Levier : rapprochement des expositions avec les valeurs comptables
II-F	Levier : ventilation des expositions et rapport des fonds propres
II-F	Levier : ventilation des expositions au bilan
II-F	Levier : éléments qualitatifs
III-A	Ventilation des expositions brutes (méthode standard et avancée)
III-A	Expositions brutes de crédit en défaut et ajustements de valeur
III-A	Variations du stock d'ajustements au risque de crédit spécifique et générale
III-C	Actifs productifs moyens par zones géographiques
III-D	Risques pondérés et exigences en fonds propres par approche et par catégorie
III-E-c	Expositions de crédit en méthode basée sur les modèles internes
III-E-c	Répartition des expositions par catégories et indicateurs
III-E-d	Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays
III-E-d	Illustration de l'historique des taux de défaut par classe
III-E-e	Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays
III-E-e	Ajustements de Valeurs - Méthode Avancée
III-F	Expositions de crédit en méthode standard
IV	Risque de CVA
VIII-D	LCR 3 ^{ème} trimestre 2016
VIII-D	LCR 4 ^{ème} trimestre 2016
VIII-D	Informations financières relatives aux actifs grevés (3 tableaux)
IX-C	Risque opérationnel
X-A	Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles
X-A	Risques sur valeurs résiduelles non portés par le groupe RCI Banque



LA SÉCURITÉ
FINANCIÈRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RCI BANQUE S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 13 février 2017

KPMG Audit
Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Bernard Heller
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

RCI Banque est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et, depuis début 2016, au contrôle de la Banque Centrale Européenne.

La gouvernance et le dispositif de contrôle interne du groupe RCI Banque sont structurés conformément à la réglementation bancaire et financière.

Il a pour principaux objectifs de :

- s'assurer de l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- préserver le patrimoine et les actifs de l'entreprise ;
- maîtriser l'activité en limitant les aléas et en anticipant les écarts ;
- s'assurer du respect du cadre législatif et réglementaire ;
- informer les organes dirigeants et le Conseil d'administration des risques et de leur niveau de maîtrise ;
- produire des informations comptables et financières fiables et sincères.

RCI Banque s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques conforme à la réglementation bancaire et financière qui vise à réduire la probabilité

de survenance des risques encourus par l'entreprise, par la mise en œuvre de plans d'action appropriés.

Successivement sont abordés ci-dessous :

- l'organisation du groupe RCI Banque ;
- le cadre général de contrôle interne et de gestion des risques du groupe RCI Banque ;
- les instances et acteurs ;
- l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Il a été préparé avec le concours des directions concernées (Secrétariat général, direction de la Gestion des Risques, direction Comptabilité et Contrôle de la Performance) et a fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 3 février 2017.

I - ORGANISATION DU GROUPE RCI BANQUE

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance et aux services associés et donne aux fonctions support une vocation plus globale afin d'accompagner le développement international. Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

La ligne hiérarchique

- le **comité exécutif** du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, déploie la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration ;
- les **comités de direction**, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

La surveillance

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président (Clotilde Delbos) et de Directeur général (Gianluca de Ficchy - dirigeant effectif) sont séparées et une direction de la Gestion des Risques a été créée (Patrick Claude - dirigeant effectif).

Le Conseil d'administration s'appuie sur cinq comités en son sein : un comité des Risques, un comité des Comptes et de l'Audit, un comité des Rémunérations, un comité des Nominations et un comité Stratégique.

II - CADRE GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE RCI BANQUE

RCI Banque est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser et piloter les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI). Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont RCI Banque détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et *joint venture* ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Les volets les plus significatifs du système global de contrôle interne sont explicités ci-après.

II.1 - DES PROCESSUS PRÉVISION / REPORTING

Le processus de prévision s'appuie sur des objectifs stratégiques intégrés dans un plan à 3 ans au niveau du groupe et de chacune de ses entités.

Sur la base des objectifs et directives fixés par la direction générale en fonction de ce plan et des données prévisionnelles d'environnement économique (prévision de croissance, parités, taux de refinancement, marchés constructeurs automobiles), chacune des entités du groupe établit annuellement une prévision constituée par :

- une projection chiffrée de ses indicateurs commerciaux et financiers à horizon de fin de l'année suivante ;
- un plan d'action pour remplir sa contribution aux objectifs.

La consolidation par le groupe de ces travaux permet de vérifier la cohérence des résultats financiers avec les objectifs de rentabilité et de structure financière fixés par

la direction générale et de définir les actions correctrices, si nécessaire, dans le cadre de reprévisions.

Les processus de reprévisions et de *reporting* reposent sur des règles et des outils qui permettent la remontée d'informations fiables et utiles ainsi que leur répartition par activités (Clientèles, Réseaux) et par marques (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia, Nissan, Infiniti et Datsun).

II.2 - DES RESPONSABILITÉS ET DES DÉLÉGATIONS INTERNES CLAIREMENT DÉFINIES

Un système de délégations internes a été mis en place et contribue à la maîtrise du déploiement des politiques du groupe au niveau des opérations élémentaires. Les domaines de responsabilité et de délégation sont fixés par des :

Définitions de fonctions

L'organisation du groupe est définie par un organigramme formalisé. Chaque niveau de l'organigramme fait l'objet de définitions de responsabilités destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun au travers de définitions de fonctions.

Délégations internes

Le dispositif de décision au sein du groupe RCI Banque repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs de décision du Directeur général dans le but de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain ;
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être vérifiée a posteriori.

Les circuits d'avis et de validation assurent la prise de décision d'engagement et d'investissement à un niveau adéquat.

Le groupe dispose de trois formulaires de prise de décision : la note de règlement intérieur, la note de décision et le contrat de projet d'investissement.

Le dispositif comprend aussi un système de limites encadrant notamment les risques financiers et de crédit, validé par l'actionnaire.

II.3 - DES PROCÉDURES OU MODES OPÉRATOIRES

Le groupe RCI Banque s'est doté d'un dispositif général de procédures précisant le cadre d'élaboration des procédures des filiales et du groupe.

Tous les collaborateurs du groupe accèdent à l'ensemble des procédures via un outil de consultation, de gestion et de mise à jour.

Les principaux processus de RCI Banque (acceptation, recouvrement/contentieux, refinancement, sécurité des systèmes, sécurité des actifs physiques, suivi des risques, comptabilité, etc.) sont couverts par des procédures qui reposent notamment sur les principes de délégations internes et de séparation des tâches.

II.4 - LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le système global de contrôle interne du groupe RCI Banque comprend trois niveaux d'intervention :

LE CONTRÔLE PERMANENT

• de premier niveau

Il est constitué par les dispositifs d'autocontrôle de chaque direction et de chaque implantation géographique. Ces entités ont notamment en charge, pour leur domaine respectif d'activité, d'appliquer les procédures existantes et d'effectuer tous les contrôles prévus par ces dernières. Le contrôle de premier niveau est essentiellement opérationnel et donc réalisé par des propriétaires de processus qui ont été formés à cet effet. Ce contrôle de premier niveau couvre les principaux risques opérationnels.

• de deuxième niveau

Ce niveau de contrôle est piloté par le département du Contrôle Permanent et animé par les contrôleurs internes locaux- *pour les risques opérationnels*- et certains collaborateurs corporate - *pour les autres risques*-. Indépendants des unités opérationnelles, ils contrôlent la régularité et la conformité des opérations, ainsi que le respect des limites fixées et dispositifs de gestion des risques associés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE OU CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU

Il est exercé par des organes de contrôle indépendants (autorités de tutelle, cabinets indépendants mandatés, commissaires aux comptes, etc.), ainsi que par le département Audit et Contrôle Périodique du groupe RCI Banque qui met en œuvre le plan d'audit annuel approuvé par le comité des Comptes et de l'Audit. Ce contrôle porte sur la conformité des opérations, le respect des procédures, le niveau de risque effectivement encouru,

l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Les Commissaires aux comptes évaluent le niveau de contrôle interne des processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière en tant que de besoin pour l'exercice de leur mission et émettent le cas échéant des recommandations.

II.5 - LA GESTION DES RISQUES

En cohérence avec la CRD4 et le CRR, RCI Banque dispose d'un système de maîtrise des risques régulièrement revu et adapté selon trois axes :

- Suivi et pilotage des risques intégrant le schéma de gouvernance du Groupe et tout particulièrement les exigences du Conseil d'administration et de ses comités.
- Analyse des risques existants et nouveaux de l'entreprise en ligne avec le business model et la stratégie.
- Dispositif de gestion globalisée des risques et approche homogène pour l'identification, la mesure, le suivi et le contrôle de chaque risque, afin de piloter l'exposition au risque du Groupe.

Les principaux risques sont présentés dans le chapitre « Les risques – Pilier III » du rapport annuel RCI Banque.

III - LES INSTANCES ET ACTEURS

III.1 - LES INSTANCES

III.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, organe de surveillance, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; dans ce cadre il s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve le niveau d'appétence aux risques, les limites et seuils d'alerte associés tels que déterminés par le Comité des risques; il s'assure par ailleurs de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information publiée par RCI Banque ;

- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il adopte et revoit les principes généraux de la politique de rémunération applicables dans le Groupe RCI ;
- il délibère sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;
- il délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de RCI Banque ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;
- il peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre, il consacre au moins une séance annuelle à la revue du dispositif de contrôle interne et valide le Rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités (cf. infra).

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du Conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du Conseil ;
- l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2016.

La répartition statutaire des bénéfices et le mode de fonctionnement des assemblées sont précisés dans le paragraphe « dispositions particulières des statuts » du chapitre « Informations générales » du rapport annuel RCI Banque.

III.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MODE DE DIRECTION GÉNÉRALE

III.1.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016 le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. est composé de sept administrateurs dont la durée des mandats est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « Un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. » ; les activités avec l'alliance Renault Nissan ne constituant pas des liens d'intérêt particulier, conformément aux critères de qualification spécifiés. Sur cette base, il a identifié cinq administrateurs comme indépendants (cf. infra).

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, instaure une obligation de respecter progressivement un quota minimum de membres de chaque sexe au sein des conseils d'administration afin d'y assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes. À ce jour, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte deux femmes et cinq hommes.

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif d'atteindre progressivement la proportion de 40 % d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes lors des prochaines nominations.

Nom / Prénom	Fonction exercée au sein de la société	Date de nomination ou renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours	Nombre de titres	% de capital
Clotilde DELBOS	Président du Conseil Administrateur indépendant	21/11/2014	Mai 2020	-	0,000001 %
Farid ARACTINGI	Administrateur indépendant	21/05/2012	Mai 2018	-	
Gianluca DE FICCHY	Directeur Général et Administrateur	21/11/2014	Mai 2020	1	
Thierry KOSKAS	Administrateur indépendant	01/04/2016	Mai 2021	-	
Isabelle LANDROT	Administrateur	26/07/2016	Mai 2018		
Bernard LOIRE	Administrateur indépendant	21/05/2012	Mai 2018	-	
Stéphane STOUFFLET	Administrateur indépendant	28/05/2015	Mai 2021	-	
Actionnaire au 31 décembre 2016					
RENAULT S.A.S				999 999	99,99 %

Les administrateurs peuvent ou non être actionnaires de la société.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont décidés au niveau du Groupe Renault et font l'objet d'un examen par le Comité des rémunérations. L'examen du Comité des rémunérations permet de contrôler la conformité de ces rémunérations à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la Société, afin d'éviter les conflits d'intérêts et favoriser une gestion saine et effective des risques.

Monsieur Patrick Claude, Secrétaire général et Directeur de la gestion des risques et Madame Alice Altemaire, Directeur de la comptabilité et du contrôle de la performance, ainsi que toute autre personne dont l'expertise pourrait être utile, peuvent participer aux réunions du Conseil sur proposition du Président.

III.1.1.1.2 MODE ET ÉTENDUE DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité du Directeur général, Monsieur Gianluca De Ficchy, et du Directeur général délégué, Monsieur Patrick Claude.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

III.1.1.2 PRÉPARATION DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités spécialisés, sont formalisées dans un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 28 novembre 2016.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu, à d'autres réunions en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les Assemblées Générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est en charge du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

III.1.1.3 ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2016 :

- Le 8 février 2016, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité 2015 et arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015, pour soumission à l'assemblée générale du 20 mai 2016 ; il a également approuvé le budget 2016 et l'adoption d'un nouveau nom commercial : « RCI Bank and Services ».
- Sur recommandation du comité des rémunérations, le Conseil a par ailleurs validé le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2016, et sur recommandation du comité des risques, il a approuvé le niveau d'appétence aux risques ainsi que les limites et seuils d'alerte associés.
- Le 1^{er} avril 2016, le Conseil a décidé de coopter Monsieur Thierry Koskas au poste d'administrateur suite à la démission de Monsieur Jérôme Stoll.
- Le 25 avril 2016, le Conseil a décidé de nommer Madame Clotilde Delbos au poste de Président du Conseil d'administration suite à la démission de Monsieur Dominique Thormann.
- Le 26 juillet 2016, le Conseil a décidé de coopter Madame Isabelle Landrot au poste d'administrateur suite à la

démission de Monsieur Dominique Thormann ; il a également examiné le rapport d'activité du 1^{er} semestre 2016 et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2016. Sur recommandation du Comité des risques, il a approuvé le Rapport sur le contrôle interne 2015.

- Le 28 novembre 2016, le Conseil a notamment analysé les opérations de refinancement réalisées à fin novembre 2016 et le plan de financement prévu pour 2017 ; il a ensuite autorisé des émissions pour l'exercice 2017 et renouvelé les délégations de pouvoirs correspondantes jusqu'au 31 décembre 2017. Le Conseil a également approuvé la « note stratégique ICAAP » et la « procédure fondatrice ILAAP Setup & Framework » de RCI Banque. Il a par ailleurs approuvé des scénarios de plan à 3 ans ainsi que des principes de politique de distribution des dividendes. Sur recommandation du Comité des risques, il a approuvé les évolutions apportées à la liste des risques et leur appétence. Sur recommandation du comité des rémunérations, il a approuvé la politique de rémunération des preneurs de risques. Sur recommandation du comité des nominations, il a approuvé la définition d'administrateur indépendant, leur identification au sein du Conseil, et adopté pour 2017 un objectif et une politique en matière de représentation équilibrée des administrateurs de chaque sexe au sein du Conseil d'administration. Le Conseil a également adopté un Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 77 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 13-15, Quai Le Gallo, 92512 Boulogne-Billancourt au siège social de Renault S.A.S, société mère de RCI Banque.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

III.1.1.4 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni deux fois en 2016. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et recommandé le renouvellement de leur mandat arrivés à échéance. Le comité a par ailleurs pris en compte la réforme européenne de l'audit et adopté une procédure interne d'approbation des services non audit rendus par les Commissaires aux comptes.

Le comité des risques s'est réuni quatre fois en 2016. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque Groupe RCI, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il a également été en charge de l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller

le Conseil d'administration, le comité a par ailleurs approuvé le Rapport sur le contrôle interne, et analysé les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de redressement.

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2016. Il a notamment eu pour mission l'examen de la rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques, la préparation pour le Conseil d'administration des décisions concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques. Il a également été en charge de la définition des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux, et de l'examen annuel de la politique de rémunération.

Le comité des nominations s'est réuni quatre fois en 2016. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il a également été en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Il a aussi été chargé de proposer une définition de la notion d'administrateur indépendant et de recommander au Conseil d'administration les nominations des Dirigeants effectifs, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et du Directeur de la gestion des risques.

Le comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2016. Il a notamment eu pour mission l'analyse du déploiement du plan stratégique, ainsi que l'examen et la validation de différents projets stratégiques.

III.1.2 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque. Il est composé des deux dirigeants effectifs du groupe, le Directeur général RCI Banque (Gianluca De Ficchy) et le secrétaire Général & Directeur de la Gestion des Risques (Patrick Claude), ainsi que du Directeur des Systèmes d'Information (Umberto Marini), du Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance (Alice Altermaire), du Directeur des Ressources Humaines (Hélène Tavier), du Directeur Commercial (Daniel Rebbi), du Directeur Clients et Opérations (Jean-Philippe Vallee), du Directeur des Territoires

(Dominique Signora) et du Directeur Financements et Trésorerie (Jean-Marc Saugier).

Le comité exécutif pilote la maîtrise des risques du groupe via ces comités :

- **le comité Financier** qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe,
- **le comité de Crédit** qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe,
- **le comité performance**, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours,
- **le comité Réglementaire et Bâle III** qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé,
- **Le comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité** pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales.

III.2 - FOCUS SUR LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

III.2.1 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PERMANENT

Le Directeur du département du Contrôle Permanent (DCP), rattaché au Directeur de la gestion des risques, est responsable du contrôle permanent, du contrôle de la conformité aux normes, lois et règlements, et de l'animation du système général de contrôle interne sur l'ensemble du groupe. Il est également responsable de l'animation et du contrôle du dispositif global de gestion des risques et assure une surveillance centralisée des limites.

Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les filiales du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur les contrôleurs internes qui lui sont rattachés fonctionnellement. Les contrôleurs internes sont rattachés hiérarchiquement au Directeur général de la filiale. Les contrôleurs internes ont pour principales missions sur le périmètre de la filiale :

- d'animer et piloter le déploiement du contrôle interne (animation des comités contrôle interne, gestion des procédures, suivi des plans d'action) ;
- de réaliser des contrôles de second niveau ;
- de suivre et mesurer les risques opérationnels ;
- de détecter et prévenir les fraudes internes et le blanchiment d'argent ;
- d'assurer l'efficacité du plan de continuité d'activité ;
- de s'assurer du déploiement de la charte d'éthique du groupe ;
- d'animer le dispositif local de contrôle de la conformité.

De même, concernant le pilotage du dispositif de contrôle interne dans les directions du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions de pilotage.

Enfin, des propriétaires de processus ont été désignés pour chaque macro processus et sont responsables de la réalisation et de l'actualisation des procédures et des contrôles de premier niveau. Ils mettent en œuvre les principes de contrôle interne (respect de la séparation des tâches, des délégations internes et mise en place de contrôles automatisés), les règles groupe et la réglementation (par exemple règles CNIL, purge des données, confidentialité).

Des responsables de veille réglementaire sont chargés de suivre, analyser et informer les opérationnels de toute évolution réglementaire impactant RCI Banque dans le cadre du dispositif de contrôle de la conformité mis en œuvre afin de garantir la bonne gouvernance de l'entreprise.

Des responsables métiers des logiciels et datawarehouses veillent à la bonne application de la politique de sécurité informatique et des règles d'accès, notamment la gestion des habilitations (modalités d'habilitations, définition des profils métier et des droits applicatifs associés).

III.2.2 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le Directeur de l'audit et du contrôle périodique du groupe RCI Banque est rattaché au Directeur général et est indépendant du contrôle permanent ; il intervient dans les différentes entités du groupe RCI Banque selon un plan d'audit annuel validé en comité des Comptes et de l'Audit. Les audits donnent lieu à des rapports écrits dont les recommandations sont communiquées au comité de contrôle interne et au comité des Comptes et de l'Audit. Les contrôles effectués sont également portés à la connaissance du Conseil d'administration. Ces contrôles sont présentés dans le rapport annuel sur le contrôle interne, transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conformément à la réglementation bancaire.

IV - L'ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les *reportings* comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour se faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation, et les transforme en normes comptables françaises.

IV.1 - LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrit ci-avant s'applique au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une procédure groupe définit les principes de justification des comptes dans l'ensemble du groupe RCI Banque. Elle s'applique aux comptes sociaux et aux comptes consolidés

et participe ainsi à la maîtrise des risques liés à l'organisation comptable et au traitement de l'information.

La bonne articulation du *reporting* financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

IV.2 - LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

IV.2.1 L'UTILISATION D'UN PROGICIEL INTÉGRÉ

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (*Entreprise Ressource Planning ou ERP*) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

IV.2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat, de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

IV.2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les reprévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

IV.2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE COMPTABLE GROUPE

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, commissaires aux comptes, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle comptable groupe, rattaché au département du Contrôle Permanent, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

IV.2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

IV.2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.



ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS

KPMG S.A.

Siège social
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans les notes 3-D, 3-E, 7-5 et 7-6 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement économique actuel pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations à l'actif. Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Paris La Défense, le 13 février 2017

KPMG S.A.
Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Bernard Heller
Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2016	12/2015
Caisse et Banques centrales		1 040	1 937
Instruments dérivés	2	238	374
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	955	643
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 024	851
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	37 923	31 579
Créances d'impôts courants	7	44	21
Créances d'impôts différés	7	106	105
Créances fiscales hors impôts courants	7	316	189
Comptes de régularisation et actifs divers	7	748	623
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	97	72
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	715	558
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	28	28
Ecarts d'acquisition	10	86	93
TOTAL ACTIF		43 320	37 073

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2016	12/2015
Banques centrales	11.1	2 000	1 501
Instruments dérivés	2	97	68
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	1 845	1 433
Dettes envers la clientèle	11.3	13 267	10 933
Dettes représentées par un titre	11.4	19 544	17 534
Dettes d'impôts courants	13	88	79
Dettes d'impôts différés	13	333	324
Dettes fiscales hors impôts courants	13	28	20
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 556	1 274
Provisions	14	147	112
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	343	288
Dettes subordonnées	16	12	12
Capitaux propres		4 060	3 495
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		4 046	3 482
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 827	2 295
<i>Gains ou pertes latents</i>		(197)	(166)
<i>Résultat de l'exercice</i>		602	539
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		14	13
TOTAL PASSIF		43 320	37 073

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	12/2016	12/2015
Intérêts et produits assimilés	24	1 844	1 878
Intérêts et charges assimilées	25	(761)	(861)
Commissions (Produits)		27	23
Commissions (Charges)		(17)	(14)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	9	(6)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	27	1	1
Produits des autres activités	28	1 050	959
Charges des autres activités	28	(681)	(618)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 472	1 362
Charges générales d'exploitation	29	(456)	(423)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(7)	(6)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 009	933
Coût du risque	30	(104)	(93)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		905	840
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	7	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		912	844
Impôts sur les bénéfices	31	(286)	(271)
RÉSULTAT NET		626	573
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		24	34
Dont part des actionnaires de la société mère		602	539
Résultat net par action⁽¹⁾ et en euros		601,59	538,62
Résultat net dilué par action et en euros		601,59	538,62

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros	12/2016	12/2015
RÉSULTAT NET	626	573
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(8)	3
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(8)	3
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(28)	7
Différences de conversion	(6)	(55)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(34)	(48)
Autres éléments du résultat global	(42)	(45)
RÉSULTAT GLOBAL	584	528
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	13	39
Dont part des actionnaires de la société mère	571	489

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
	(1)	(2)		(3)	(4)				
Capitaux propres au 31 décembre 2014*	100	714	2 023	(112)	(4)	417	3 138	13	3 151
Affectation du résultat de l'exercice précédent			417			(417)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture			4				4		4
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015*	100	714	2 444	(112)	(4)		3 142	13	3 155
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					3		3	4	7
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi					3		3		3
Différences de conversion				(56)			(56)	1	(55)
Résultat de la période avant affectation						539	539	34	573
Résultat global de la période				(56)	6	539	489	39	528
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1	(1)	
Distribution de l'exercice			(150)				(150)	(19)	(169)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle								(19)	(19)
Capitaux propres au 31 décembre 2015*	100	714	2 295	(168)	2	539	3 482	13	3 495
Affectation du résultat de l'exercice précédent			539			(539)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	100	714	2 834	(168)	2		3 482	13	3 495
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(16)		(16)	(12)	(28)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(8)		(8)		(8)
Différences de conversion				(7)			(7)	1	(6)
Résultat de la période avant affectation						602	602	24	626
Résultat global de la période				(7)	(24)	602	571	13	584
Distribution de l'exercice								(14)	(14)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(7)				(7)	2	(5)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	100	714	2 827	(175)	(22)	602	4 046	14	4 060

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2016 concerne principalement, l'Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2015, elle concernait principalement, le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour -8,9 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -13,4 M€ à fin décembre 2016.

(5) Les capitaux propres d'ouverture au premier janvier 2015 ont été retraités des impacts IFRIC 21 pour un montant de +4,4 millions d'euros.

(* Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement.

Les capitaux propres d'ouverture au premier janvier 2015 ont été retraités des impacts IFRIC 21 pour un montant de +4,4 millions d'euros.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	602	539
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6	5
Dotations nettes aux provisions	77	27
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	1	
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(7)	(4)
Produits et charges d'impôts différés	34	(18)
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	24	34
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	7	(18)
Capacité d'autofinancement	744	565
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	20	76
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	162	102
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	844	406
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(14)	(73)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	858	479
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(4 184)	(225)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(6 748)	(3 860)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2 564	3 635
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 614	1 260
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(299)	99
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	2 019	1 167
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(106)	(6)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	279	(170)
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 447)	1 271
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(683)	1 912
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(33)	(16)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(39)	(23)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(14)	(419)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés		(250)
- Dividendes versés	(14)	(169)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(14)	(419)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(7)	(43)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(743)	1 427
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	2 382	955
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 937	465
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	445	490
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	1 639	2 382
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 040	1 937
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	810	650
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(211)	(205)
Variation de la trésorerie nette	(743)	1 427

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

RCI Banque S.A. a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A. au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 février 2017 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2017.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 20 mai 2016 a proposé de ne pas distribuer de dividendes sur le résultat 2015.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Évolution du périmètre de consolidation en 2016

- Fusion par absorption de Companhia de Credito, financiamento e Investimento RCI Brasil par sa fille Banco RCI Brasil S.A. en février 2016. Il n'y a pas eu de modification dans la méthode de consolidation de la société absorbante, ni dans la répartition entre propriétaires de la société mère (60,11 %) et les intérêts ne donnant pas le contrôle (39,89 %).
- Fusion par absorption de RCI Gest Instituição Financeira de Credito S.A. par RCI Banque Sucursale Portugal avec transfert d'actifs à RCI COM S.A., nouvelle société commerciale portant les opérations de location opérationnelle au Portugal et entrant dans le périmètre en même temps que la fusion. Cette fusion est neutre en consolidation.

- Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation :

- Cars Alliance Auto Loans Germany V2016-1 a émis en mai 2016 des titres AAA adossés à des crédits automobiles à la clientèle pour une valeur de 700 M€.

- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1.

Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A. à hauteur de 95 % et la société RCI Colombia S.A. à hauteur de 51 %.

L'activité de la société RCI Servicios Colombia S.A. consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2016 son résultat avant impôt s'élève à 2,5 M€.

L'activité de la RCI Colombia S.A., pour sa part, est principalement le financement des ventes clientèle et réseaux en Colombie. Au 31 décembre 2016 son résultat avant impôt s'élève à -3,5 M€.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2016 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2016 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A - ÉVOLUTIONS DES PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016

Amendement d'IAS 1	Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 19	Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel
Amendement d'IAS 27	Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
Amendements d'IAS 16 et 38	Eclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables
Amendement d'IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012	Diverses dispositions
Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014	Diverses dispositions

L'amendement d'IAS 19 « Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel » apporte des clarifications sur le traitement comptable des cotisations reçues des salariés ou de tiers dans le cadre d'un plan à prestations définies. D'application rétrospective, cet amendement concerne le groupe mais est sans impact significatif.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et amendements ci-après parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2017 ou postérieurement.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Amendement d'IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
IFRS 9	Instruments financiers
Améliorations annuelles 2014-2016	Diverses dispositions
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

IFRS 9 « Instruments financiers » :

Le 29 novembre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le

cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels :

les prêts et les titres de dette qui ne sont pas considérés comme « basiques » au sens de la norme (Solely Payments of Principal and Interest) seront ainsi mesurés à la juste valeur par résultat tandis que les prêts et titres de dette « basiques » seront mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle de gestion de ces actifs. La classification des passifs financiers est quasiment inchangée, à l'exception des passifs évalués à la juste valeur sur option au titre du risque de crédit propre.

- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit : IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Le nouveau modèle de dépréciation imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.
- Les pertes de crédit attendues à maturité devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture : le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles. Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macro-couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. Elles visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'incidence du risque de crédit sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conscient de l'enjeu majeur que la norme IFRS 9 représente pour les institutions bancaires, le groupe RCI Banque a lancé son projet IFRS 9 au cours du dernier trimestre 2015. Il s'agit d'une structure projet commune aux filières Risque et Finance. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Au cours du premier trimestre 2016, les premiers travaux ont porté essentiellement à ce stade sur les principes de classement et d'évaluation, la revue des instruments financiers actuellement utilisés au regard de ces principes et enfin sur la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

Au cours du deuxième semestre 2016, le groupe a poursuivi la revue de ses portefeuilles d'actifs financiers pour déterminer leurs futurs classements et modes d'évaluation sous IFRS 9. Par ailleurs, les travaux de calibrage et de

validation du cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité sont en cours de finalisation pour l'activité Clientèle et Réseau. Le groupe a fait le choix de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche prudentielle IRBA (méthode avancée du calcul du ratio de solvabilité), ce qui représente une très grande majorité des encours clientèle du groupe. Ce dispositif sera également appliqué, de manière plus simplifiée, aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois sera complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Les études de cadrage pour l'adaptation des systèmes d'information et processus se poursuivent également et certains développements informatiques ont été entamés. La déclinaison opérationnelle du projet est prévue au cours du 1^{er} semestre 2017.

À ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'a pas arrêté les modalités de transition qu'il appliquera.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients » :

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients ». Cette norme remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle propose une nouvelle approche de reconnaissance des revenus décrite en cinq étapes. Celle-ci pourrait avoir notamment des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant plusieurs obligations de performance avec des prix de transaction ayant une composante variable ainsi que sur les contrats comprenant une composante de financement. IFRS 15 présente également une nouvelle approche du traitement comptable de la garantie en distinguant la garantie de type assurance et la garantie de type service.

Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs dans la reconnaissance des revenus.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective.

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'adoption par l'Union Européenne est prévue courant 2017.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, côté preneur, la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Cette norme est en revanche très proche de la norme existante pour le traitement des contrats de location côté bailleur.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée par anticipation.

B- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac S.A., de RCI FS Ltd, de Banco RCI Brasil S.A., des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 203 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 171 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

Le groupe a procédé à un changement de présentation en 2016 portant sur le classement des impôts qui répondent à la définition d'un impôt calculé sur un résultat intermédiaire net au sens de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » parmi les impôts courants au compte de résultat et au bilan. Ce reclassement concerne la CVAE des entités françaises.

D - ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs

états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CONTRATS DE « LOCATION FINANCEMENT »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurved loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseaux

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation

de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Risque Pays (clientèle)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés : l'Argentine, le Brésil, le Maroc et la Roumanie.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2015. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés. S'il s'avère nécessaire de tenir compte de la situation particulière d'un ou plusieurs pays, il est alors fait recours au jugement expert préalablement validé en interne.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque S.A.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F - LES CONTRATS DE « LOCATION OPÉRATIONNELLE » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules,

estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G - OPÉRATIONS ENTRE LE GROUPE RCI BANQUE ET L'ALLIANCE RENAULT - NISSAN

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2016, le groupe RCI Banque a assuré 17 984 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 15 662 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Relations avec le réseaux de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2016, les financements réseaux nets de dépréciations s'élevaient à 10 067 millions d'euros contre 8 040 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, 747 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 628 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le réseaux de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 645 millions d'euros contre 489 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2016, cette participation s'élève à 474 millions d'euros contre 431 millions d'euros au 31 décembre 2015.

H - COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

I - IMMOBILISATIONS (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de

leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions	15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

J - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS 19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

• Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse,
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance S.A.

• Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

L - CONVERSION DES COMPTES DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

M - CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N - LES PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O - ÉMISSIONS STRUCTURÉES ET DÉRIVÉS INCORPORÉS (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre « Les risques financiers » annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque

contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q - SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition

des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseaux
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R - ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé

en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

4. ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès. L'extension à 7 ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

- Appétit pour le risque : cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- Refinancement : le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- Réserve de liquidité : l'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de cash, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- Prix de transfert : le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- Scénarios de stress : le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- Plan d'urgence : un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

5. REFINANCEMENT

En 2016, RCI Banque a lancé cinq émissions obligataires sous format public pour un montant total de 3 350 M€. La première émission de 500 M€ à 3 ans porte un coupon, variable. Les émissions suivantes, 600 M€ à 7 ans, 750 M€ à 3 ans, 750 M€ à 7 ans et 750 M€ à 5 ans ont été réalisées à taux fixe. Le succès des deux émissions à 7 ans, maturité longue utilisée pour la première fois en 2014, permet de diversifier la base d'investisseurs et vient démontrer leur confiance dans la solidité de l'entreprise.

En parallèle, plusieurs placements privés de maturité comprise entre 2 et 3 ans ont été réalisés pour un montant cumulé de 1,1 Md€. Par ailleurs, RCI Banque a lancé une titrisation publique adossée à des crédits automobiles allemands dont 500 M€ ont été placés auprès d'investisseurs. Cette transaction remplace une opération datant de 2013, en cours d'amortissement depuis 2014.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Hors d'Europe, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc et en Argentine ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,3 Md€ sur un an et atteignent 12,6 Md€ au 31 décembre 2016, représentant 33 % des encours, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,1 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,3 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi que des actifs financiers à court terme pour un montant de 0,3 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 10 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2016 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

1.1. SEGMENTATION PAR MARCHÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2016
Encours productif moyen	24 629	8 077		32 706
Produit net bancaire	1 108	227	137	1 472
Résultat brut d'exploitation	759	185	65	1 009
Résultat d'exploitation	672	168	65	905
Résultat avant impôts	672	168	72	912

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2015
Encours productif moyen	21 363	6 885		28 248
Produit net bancaire	1 064	199	99	1 362
Résultat brut d'exploitation	738	161	34	933
Résultat d'exploitation	654	152	34	840
Résultat avant impôts	654	152	38	844

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux

effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2. SEGMENTATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2016	33 934	24 408	9 526
	2015	28 182	20 609	7 573
dont Allemagne	2016	5 871	4 402	1 469
	2015	4 788	3 688	1 100
dont Espagne	2016	3 426	2 656	770
	2015	2 568	2 409	519
dont France	2016	11 632	8 253	3 379
	2015	10 185	7 195	2 990
dont Italie	2016	4 251	3 156	1 095
	2015	3 199	2 418	781
dont Royaume-Uni	2016	4 548	3 635	913
	2015	4 276	3 440	836
dont Autres pays ⁽²⁾	2016	4 206	2 306	1 900
	2015	3 166	1 819	1 347
Asie Pacifique - Corée du Sud	2016	1 400	1 389	11
	2015	1 161	1 144	17
Amérique	2016	2 377	1 925	452
	2015	1 999	1 617	382
dont Argentine	2016	379	289	90
	2015	229	189	40
dont Brésil	2016	1 998	1 636	362
	2015	1 770	1 428	342
Afrique, Moyen-Orient, Inde	2016	389	321	68
	2015	338	275	63
Eurasie	2016	159	149	10
	2015	104	99	5
Total groupe RCI Banque	2016	38 259	28 192	10 067
	2015	31 784	23 744	8 040

(1) Y compris opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Irlande, Portugal

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que

des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En millions d'euros	12/2016		12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	48	39	48	32
Instruments dérivés de taux	2			1
Instruments dérivés de change	46	37	48	27
Autres instruments dérivés		2		4
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	190	58	326	36
Instruments dérivés de taux et de change : couverture de juste valeur	179	14	292	23
Instruments dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie futurs	11	44	34	13
Total des instruments dérivés*	238	97	374	68
	10		4	

(*) Dont entreprises liées

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de -2,3 M€ au 31 décembre 2016 se décomposant en un produit de +0,1 M€ au titre de la DVA et une charge de -2,4 M€ au titre de la CVA.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de

couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : « Les passifs financiers (IAS 39) » et « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2014	3	(1)	4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(6)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2015	6	3	3	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(27)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	11			
Solde au 31 décembre 2016	(10)	(6)	(4)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<i>• Opérations de change à terme</i>					
Ventes	1 557			1 557	
Achats	1 559			1 559	
<i>• Opérations de change au comptant</i>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<i>• Opérations de swap de devises</i>					
Prêts	343	823		1 166	221
Emprunts	333	717		1 050	210
Couverture du risque de taux					
<i>• Opérations de swap de taux</i>					
Prêteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	
Emprunteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<i>• Opérations de change à terme</i>					
Ventes	2 215			2 215	
Achats	2 224			2 224	
<i>• Opérations de change au comptant</i>					
Prêts	12			12	
Emprunts	12			12	
<i>• Opérations de swap de devises</i>					
Prêts	694	863		1 557	108
Emprunts	606	769		1 375	130
Couverture du risque de taux					
<i>• Opérations de swap de taux</i>					
Prêteurs	3 345	6 443	900	10 688	
Emprunteurs	3 345	6 443	900	10 688	

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	929	635
Effets publics et valeurs assimilées	521	411
Titres à revenus variables	109	103
Obligations et autres titres à revenus fixes	299	121
Autres actifs financiers	26	8
Participations dans les sociétés non consolidées	26	8
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers^(*)	955	643
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	26	8

NOTE 4 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Créances à vue sur les établissements de crédit	810	650
Comptes ordinaires débiteurs	773	626
Prêts au jour le jour	36	24
Créances rattachées	1	
Créances à terme sur les établissements de crédit	214	201
Comptes et prêts à terme	214	199
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme		1
Créances rattachées		1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit^(*)	1 024	851
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	210	130

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à

477 millions d'euros à fin 2016 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 5 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Prêts et créances sur la clientèle	37 923	31 579
Opérations avec la clientèle	29 248	24 709
Opérations de location financière	8 675	6 870
Opérations de location opérationnelle	715	558
Total opérations avec la clientèle et assimilées	38 638	32 137

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à

118 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 38 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Créances sur la clientèle	29 614	25 216
Affacturage	491	636
Autres créances commerciales	2	1
Autres crédits à la clientèle	28 379	23 620
Comptes ordinaires débiteurs	272	276
Créances douteuses et compromises	470	683
Créances rattachées sur clientèle	79	46
Autres crédits à la clientèle	40	33
Comptes ordinaires débiteurs	31	3
Créances douteuses et compromises	8	10
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	114	15
Étalement des frais de dossiers et divers	(27)	(43)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(495)	(423)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	636	481
Dépréciation des créances sur la clientèle	(559)	(568)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(226)	(184)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(290)	(350)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(43)	(34)
Total net des créances sur la clientèle	29 248	24 709

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

5.2. OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Créances sur opérations de location financière	8 756	6 970
Crédit-bail et location longue durée	8 642	6 858
Créances douteuses et compromises	114	112
Créances rattachées sur opérations de location financière	7	7
Crédit-bail et location longue durée	5	5
Créances douteuses et compromises	2	2
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	4	(15)
Étalement des frais de dossiers et divers	(15)	(13)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(110)	(100)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	129	98
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(92)	(92)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(16)	(11)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(75)	(80)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
Total net des créances sur opérations de location financière	8 675	6 870

Rapportement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Location financière - Investissement net	3 830	4 928	9	8 767
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	225	194	1	420
Location financière - Investissement brut	4 055	5 122	10	9 187
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 153	2 544	1	4 698
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 562</i>	<i>1 380</i>	<i>1</i>	<i>2 943</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 493	3 742	9	6 244

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Location financière - Investissement net	3 279	3 676	7	6 962
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	205	159		364
Location financière - Investissement brut	3 484	3 835	7	7 326
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 627	1 740	3	3 370
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 202</i>	<i>994</i>	<i>3</i>	<i>2 199</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 282	2 841	4	5 127

5.3. OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Immobilisations données en location	729	564
Valeur brute des immobilisations données en location	885	656
Amortissements sur immobilisations données en location	(156)	(92)
Créances sur opérations de location opérationnelle	4	4
Créances rattachées	1	1
Créances saines	5	5
Créances douteuses et compromises	2	1
Produits et charges restant à étaler	(4)	(3)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(18)	(10)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(18)	(10)
Total net des opérations de location opérationnelle	715	558

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Inférieur à 1 an	60	46
De 1 an à 5 ans	168	130
Supérieur à 5 ans	1	
Total	229	176

5.4. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET INDICATION SUR LA QUALITÉ DES CRÉANCES JUGÉES SAINES PAR LE GROUPE RCI BANQUE

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 44 365 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2016	dont non dépréciées ⁽¹⁾	12/2015	dont non dépréciées ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	433	387	440	408
Depuis 3 à 6 mois	45		44	
Depuis 6 mois à 1 an	24		21	
Depuis plus de 1 an	259		289	
Total des créances échues	761	387	794	408

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 593 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 523 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.5. VALEURS RÉSIDUELLES EN RISQUE PORTÉ PAR RCI BANQUE

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 899 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 649 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il est provisionné à hauteur de 36 millions d'euros au 31 décembre 2016 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

NOTE 6 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2016
Valeur brute	28 656	10 272	379	39 307
Créances saines	28 209	10 126	376	38 711
Créances douteuses	164	124	2	290
Créances compromises	283	22	1	306
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,56%</i>	<i>1,42%</i>	<i>0,79%</i>	<i>1,52%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(424)	(103)		(527)
Dépréciation créances saines	(100)	(62)		(162)
Dépréciation créances douteuses	(101)	(19)		(120)
Dépréciation créances compromises	(223)	(22)		(245)
Dépréciation collective sectorielle	(40)	(102)		(142)
Dépréciation des créances	(13)	(102)		(115)
Risque pays	(27)			(27)
Total des valeurs nettes^(*)	28 192	10 067	379	38 638
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>54</i>	<i>747</i>	<i>222</i>	<i>1 023</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2015
Valeur brute	24 209	8 244	354	32 807
Créances saines	23 737	7 911	351	31 999
Créances douteuses	159	297	2	458
Créances compromises	313	36	1	350
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,95%</i>	<i>4,04%</i>	<i>0,85%</i>	<i>2,46%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(425)	(135)	(1)	(561)
Dépréciation créances saines	(74)	(57)		(131)
Dépréciation créances douteuses	(96)	(42)	(1)	(139)
Dépréciation créances compromises	(255)	(36)		(291)
Dépréciation collective sectorielle	(40)	(69)		(109)
Dépréciation des créances	(9)	(69)		(78)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes^(*)	23 744	8 040	353	32 137
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>15</i>	<i>628</i>	<i>254</i>	<i>897</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement l'Argentine, le Brésil et dans une moindre mesure le Maroc et la Roumanie.

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Créances d'impôts et taxes fiscales	466	315
Créances d'impôts courants	44	21
Créances d'impôts différés	106	105
Créances fiscales hors impôts courants	316	189
Comptes de régularisation et actifs divers	748	623
Autres débiteurs divers	259	166
Comptes de régularisation actif	45	33
Valeurs reçues à l'encaissement	282	288
Part des réassureurs dans les provisions techniques	162	136
Total des comptes de régularisation et actifs divers^(*)	1 214	938
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	99	94

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	136	110
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	34	34
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(8)	(8)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	162	136

NOTE 8 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

En millions d'euros	12/2016		12/2015	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	25	2	17	2
RN SF B.V.	41	4	32	2
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	31	1	23	
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	97	7	72	4

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Valeur nette des immobilisations incorporelles	6	3
Valeur brute	38	35
Amortissements et provisions	(32)	(32)
Valeur nette des immobilisations corporelles	22	25
Valeur brute	111	116
Amortissements et provisions	(89)	(91)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	28	28

NOTE 10 : ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Argentine	2	3
Royaume-Uni	37	43
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	20
République tchèque	6	6
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	86	93

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites

en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2016.

NOTE 11 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE OU REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

11.1. BANQUES CENTRALES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Comptes et emprunts à terme	2 000	1 500
Dettes rattachées		1
Total Banques centrales	2 000	1 501

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2016 à 5 453 M€

en titres de véhicules de titrisations, en titres obligataires éligibles et en créances privées.

11.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Dettes à vue envers les établissements de crédit	211	205
Comptes ordinaires créditeurs	12	21
Emprunts au jour le jour	9	52
Autres sommes dues	190	132
Dettes à terme envers les établissements de crédit	1 634	1 228
Comptes et emprunts à terme	1 567	1 148
Dettes rattachées	67	80
Total des dettes envers les établissements de crédit	1 845	1 433

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

11.3. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Comptes créditeurs de la clientèle	13 214	10 885
Comptes ordinaires créditeurs	93	83
Comptes créditeurs à terme	566	571
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	9 011	7 330
Dépôts à terme de la clientèle	3 544	2 901
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	53	48
Autres sommes dues à la clientèle	22	35
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	10	10
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	16	2
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	5	1
Total des dettes envers la clientèle^(*)	13 267	10 933
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	606	600

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 550 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, et au Royaume-Uni en juin 2015 en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

11.4. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Titres de créances négociables⁽¹⁾	1 822	1 662
Certificats de dépôt	1 389	1 149
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	355	261
BMTN et assimilés	43	228
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	35	24
Autres dettes représentées par un titre⁽²⁾	3 064	2 776
Autres dettes représentées par un titre	3 062	2 775
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	2	1
Emprunts obligataires et assimilés	14 658	13 096
Emprunts obligataires	14 521	12 886
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	137	210
Total des dettes représentées par un titre^(*)	19 544	17 534
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	137	156

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A. et Diac S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac S.A.), italienne (RCI Banque Succursale Italiana), allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd) et brésilienne (Banco RCI Brasil S.A.).

11.5. VENTILATION DES DETTES PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	30 755	25 452
Banques centrales	2 000	1 501
Dettes envers les établissements de crédit	1 845	1 433
Dettes envers la clientèle	13 267	10 933
Dettes représentées par un titre	13 643	11 585
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	5 901	5 949
Dettes représentées par un titre	5 901	5 949
Total des dettes financières	36 656	31 401

11.6. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX AVANT DÉRIVÉS

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2016
Banques centrales		2 000	2 000
Dettes sur les établissements de crédit	852	993	1 845
Dettes envers la clientèle	9 789	3 478	13 267
Titres de créances négociables	333	1 489	1 822
Autres dettes représentées par un titre	3 064		3 064
Emprunts obligataires	4 761	9 897	14 658
Total de l'endettement par taux	18 799	17 857	36 656

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2015
Banques centrales		1 501	1 501
Dettes sur les établissements de crédit	808	625	1 433
Dettes envers la clientèle	8 033	2 900	10 933
Titres de créances négociables	421	1 241	1 662
Autres dettes représentées par un titre	2 776		2 776
Emprunts obligataires	3 596	9 500	13 096
Total de l'endettement par taux	15 634	15 767	31 401

11.7. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR DURÉE RESTANT À COURIR

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

NOTE 12 : TITRISATION

TITRISATION - OPÉRATIONS PUBLIQUES

Pays	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Brésil
Entités cédantes	DIAC S.A.	DIAC S.A.	DIAC S.A.	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	Banco RCI Brazil S.A.
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1	Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I
Date de début	mai 2012	octobre 2014	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	décembre 2013	mai 2016	mai 2015
Maturité légale des fonds	août 2030	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2031	mars 2031	décembre 2024	mai 2027	avril 2021
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	700 M€	1 020 M€	1 234 M€	674 M€	977 M€	822 M€	n.a.
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 15,1 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11,5 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 20,35 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 22,6 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 12 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11 %
Créances cédées au 31 décembre 2016	1 325 M€	292 M€	1 040 M€	1 208 M€	1 709 M€	325 M€	797 M€	114 M€
Titres émis au 31 décembre 2016 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 1 150 M€	Class A Notation : AAA 225 M€	Class A Notation : AAA 750 M€	Class A Notation : AAA 955 M€	Class A Notation : AAA 1 446 M€	Class A Notation : AAA 211 M€	Class A Notation : AAA 700 M€	Class A Notation : AAA 87 M€
		Class B Notation : A+ 44 M€				Class B Notation : A 57 M€	Class B Notation : AA 23 M€	
	Class B Non noté 184 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 292 M€	Class B Non noté 125 M€	Class C Non noté 52 M€	Class C Non noté 38 M€	Class B Non noté 17 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché

En 2016, le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par conduit. Ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus. Ont été titrisées des créances à la clientèle au Royaume-Uni ainsi que des créances leasing et des créances concessionnaires en Allemagne.

Au 31 décembre 2016, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 927 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 339 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenues au

bilan s'élève à 9 768 M€ au 31 décembre 2016 (8 835 M€ au 31 décembre 2015), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 582 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 5 282 M€
- pour les titrisations privées : 2 904 M€

La juste valeur de ces créances est de 9 730 M€ au 31 décembre 2016. Un passif de 3 064 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de

titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 091 M€ au 31 décembre 2016

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros

	12/2016	12/2015
Dettes d'impôts et taxes fiscales	449	423
Dettes d'impôts courants	88	79
Dettes d'impôts différés	333	324
Dettes fiscales hors impôts courants	28	20
Comptes de régularisation et passifs divers	1 556	1 274
Dettes sociales	42	40
Autres créditeurs divers	648	552
Comptes de régularisation passif	300	216
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	558	459
Comptes d'encaissement	8	7
Total des comptes de régularisation et passifs divers^(*)	2 005	1 697
	321	282

(*) Dont entreprises liées

Les passifs d'impôts sont analysés en note 31.

Les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent essentiellement les factures non parvenues, les provisions des commissions

d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 14 : PROVISIONS

En millions d'euros	12/2015	Dotations	Reprises		Autres ^(*) variations	12/2016
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	317	224	(23)	(143)	1	376
Provisions pour risques de litiges	10	5		(3)		12
Provisions techniques des contrats d'assurance	288	214	(22)	(134)	(3)	343
Autres provisions	19	5	(1)	(6)	4	21
Provisions sur opérations non bancaires	83	37	(16)	(2)	12	114
Provisions pour engagements de retraite et ass.	40	5	(5)		10	50
Provisions pour restructurations	1					1
Provisions pour risques fiscaux et litiges	39	29	(11)		3	60
Autres provisions	3	3		(2)	(1)	3
Total des provisions	400	261	(39)	(145)	13	490

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 343 M€ à fin décembre 2016.

Les provisions pour restructurations à fin décembre 2016 de 1 M€ concernent principalement l'Espagne.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 3 M€ à fin décembre 2016 contre 6 M€ au 31 décembre 2015 après une reprise sans consommation de 3 M€ au titre des frais de dossiers abusifs. Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence

sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Montant de la provision sociétés françaises	33	30
Montant de la provision sociétés étrangères	17	10
Total de la provision pour engagements de retraite	50	40

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2016	12/2015
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,72 %	2,06 %
Taux d'actualisation financière	1,73 %	2,10 %
Taux de départ	4,55 %	5,40 %

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015
Duration moyenne	26 ans	24 ans	18 ans	18 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,15 %	3,05 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	1,25 %
Taux d'actualisation	2,70 %	3,95 %	0,70 %	0,80 %	1,80 %	2,40 %
Taux de rendement réel des actifs de couverture	16,30 %	0,40 %	1,47 %	2,00 %	1,80 %	2,40 %

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	81	41		40
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	15			15
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		2		(2)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(9)			(9)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	8	2		6
Contributions versées au régime		2		(2)
Prestations payées au titre du régime	(3)	(1)		(2)
Effet des variations de cours de change	(1)	(4)		3
Solde à la clôture de l'exercice	91	41		50

Nature des fonds investis

En millions d'euros	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
	12/2016		12/2015	
Actions	10		10	
Obligations	26		26	
Autres	5		5	
Total	41		41	

NOTE 15 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	12/2015	Dotations	Reprises		Autres(*) variations	12/2016
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	670	312	(170)	(135)	(7)	670
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	561	268	(169)	(126)	(7)	527
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	109	43	(1)	(9)		142
Opérations sur titres		1				1
Provisions sur opérations non bancaires	5	3	(1)			7
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	5	3	(1)			7
Provisions sur opérations bancaires	10	5		(3)		12
Provisions pour risques de litiges	10	5		(3)		12
Total couverture des risques de contreparties	685	320	(171)	(138)	(7)	689

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

NOTE 16 : DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Titres participatifs	12	12
Total des dettes subordonnées	12	12

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac S.A. comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du

résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5 %.

NOTE 17 : VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Actifs financiers	11 098	12 855	16 805	422	41 180
Caisse et Banques centrales	1 040				1 040
Instruments dérivés	18	33	171	16	238
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	247	301	272	135	955
Prêts et créances sur les établissements de crédit	814	60	150		1 024
Prêts et créances sur la clientèle	8 979	12 461	16 212	271	37 923
Passifs financiers	12 693	5 644	15 753	2 675	36 765
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	4	40	41	12	97
Dettes envers les établissements de crédit	593	481	771		1 845
Dettes envers la clientèle	9 857	1 299	1 561	550	13 267
Dettes représentées par un titre	2 239	3 824	11 380	2 101	19 544
Dettes subordonnées				12	12

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Actifs financiers	10 989	10 561	13 500	334	35 384
Caisse et Banques centrales	1 937				1 937
Instruments dérivés	46	137	167	24	374
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	275	196	62	110	643
Prêts et créances sur les établissements de crédit	720		131		851
Prêts et créances sur la clientèle	8 011	10 228	13 140	200	31 579
Passifs financiers	11 035	4 554	14 060	1 832	31 481
Banques centrales		1	1 500		1 501
Instruments dérivés	9	29	30		68
Dettes envers les établissements de crédit	390	566	477		1 433
Dettes envers la clientèle	7 635	984	1 764	550	10 933
Dettes représentées par un titre	3 001	2 974	10 289	1 270	17 534
Dettes subordonnées				12	12

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

NOTE 18 : VENTILATION DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Passifs financiers	12 606	5 817	16 283	2 701	37 407
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	6	37	48	11	102
Dettes envers les établissements de crédit	578	427	771		1 776
Dettes envers la clientèle	9 830	1 295	1 561	550	13 236
Dettes représentées par un titre	2 063	3 721	11 376	2 101	19 261
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	129	337	527	29	1 022
Engagements de financements et garanties donnés	1 998	49		5	2 052
Total flux futurs contractuels par échéance	14 604	5 866	16 283	2 706	39 459

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Passifs financiers	10 875	4 753	14 640	1 943	32 211
Banques centrales			1 500		1 500
Instruments dérivés		25	7		32
Dettes envers les établissements de crédit	372	502	477		1 351
Dettes envers la clientèle	7 623	983	1 764	550	10 920
Dettes représentées par un titre	2 708	2 847	10 281	1 270	17 106
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	172	396	611	114	1 293
Engagements de financements et garanties donnés	1 881	70		5	1 956
Total flux futurs contractuels par échéance	12 756	4 823	14 640	1 948	34 167

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016.

NOTE 19 : JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (EN APPLICATION D'IFRS 7 ET D'IFRS 13) ET DÉCOMPOSITION PAR NIVEAU DES ACTIFS ET DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros 31/12/2016	Valeur Comptable	Fair Value			JV ^(*)	Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actifs financiers	41 180	929	2 302	37 993	41 224	44
Caisse et Banques centrales	1 040		1 040		1 040	
Instruments dérivés	238		238		238	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	955	929		26	955	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 024		1 024		1 024	
Prêts et créances sur la clientèle	37 923			37 967	37 967	44
Passifs financiers	36 765	12	36 835		36 847	(82)
Banques centrales	2 000		2 000		2 000	
Instruments dérivés	97		97		97	
Dettes envers les établissements de crédit	1 845		1 793		1 793	52
Dettes envers la clientèle	13 267		13 267		13 267	
Dettes représentées par un titre	19 544		19 678		19 678	(134)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros 31/12/2015	Valeur Comptable	Fair Value			JV ^(*)	Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actifs financiers	35 384	635	3 162	31 615	35 412	28
Caisse et Banques centrales	1 937		1 937		1 937	
Instruments dérivés	374		374		374	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	643	635		8	643	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	851		851		851	
Prêts et créances sur la clientèle	31 579			31 607	31 607	28
Passifs financiers	31 481	12	31 532		31 544	(63)
Banques centrales	1 501		1 501		1 501	
Instruments dérivés	68		68		68	
Dettes envers les établissements de crédit	1 433		1 426		1 426	7
Dettes envers la clientèle	10 933		10 933		10 933	
Dettes représentées par un titre	17 534		17 604		17 604	(70)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- **Niveau 1** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- **Niveau 2** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• **Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• **Prêts et créances à la clientèle**

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• **Passifs financiers**

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

NOTE 20 : ACCORDS DE COMPENSATION ET AUTRES ENGAGEMENTS SIMILAIRES

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros 31/12/2016	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 236		1 236	58	713		465
Dérivés	238		238	58			180
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	998		998		713		285
Passifs	97		97	58			39
Dérivés	97		97	58			39

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 621 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 544 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 377 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 169 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros 31/12/2015	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 278		1 278	49	681		548
Dérivés	374		374	49			325
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	904		904		681		223
Passifs	68		68	49			19
Dérivés	68		68	49			19

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 547 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 542 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 357 M€ aux concessionnaires hors groupe financées par Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 139 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS DONNÉS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Engagements de financement	2 066	1 952
Engagements en faveur de la clientèle	2 066	1 952
Engagements de garantie	72	46
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	67	41
Engagements d'ordre de la clientèle	5	5
Autres engagements donnés	22	
Engagements sur locations mobilières et immobilières	22	
Total des engagements donnés^(*)	2 160	1 998
(*) Dont entreprises liées	8	6

NOTE 22 : ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	Total 12/2016	12/2015
Engagements de financement	4 642	4 492
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 642	4 492
Engagements de garantie	10 357	8 629
Engagements reçus d'établissements de crédit	211	146
Engagements reçus de la clientèle	5 075	4 565
Engagements de reprise reçus	5 071	3 918
Total des engagements reçus^(*)	14 999	13 121
	3 493	2 893

(*) Dont entreprises liées

RCI Banque dispose au 31 décembre 2016 de 4 637 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 2 627 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 23 : EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

En millions d'euros 12/2016	Bilan		Hors Bilan		Total	Position Nette	
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte		Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(760)	763		3	3	
Position en GBP	105		13		118		118
Position en CHF	681			(677)	4		4
Position en CZK	145			(127)	18		18
Position en ARS	9				9	1	8
Position en BRL	175				175		175
Position en PLN	366			(353)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(1)			(1)	(1)	
Position en KRW	169				169		169
Position en MAD	29				29	2	27
Position en DKK	116			(111)	5	5	
Position en TRY	21				21		21
Position en SEK	90			(90)			
Position en NOK	1				1	1	
Position en RUB	1				1	1	
Position en SGD		(32)	32				
Position en COP	19				19		19
Expositions totales	1 933	(793)	808	(1 358)	590	12	578

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En millions d'euros 12/2015	Bilan		Hors Bilan		Total	Position Nette	
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte		Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(1 144)	1 144				
Position en GBP	1 195			(1 058)	137		137
Position en CHF	422			(418)	4		4
Position en CZK	87			(69)	18		18
Position en ARS	9				9	(1)	10
Position en BRL	88				88	(3)	91
Position en PLN	317			(304)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(2)			(2)	(2)	
Position en KRW	167				167		167
Position en MAD	25				25	(2)	27
Position en DKK	103			(94)	9	9	
Position en TRY	15				15		15
Position en SEK	95			(95)			
Position en AUD		(124)	124				
Position en SGD		(31)	31				
Expositions totales	2 529	(1 301)	1 299	(2 038)	489	1	488

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A.

NOTE 24 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Intérêts et produits assimilés	2 289	2 266
Opérations avec les établissements de crédit	27	22
Opérations avec la clientèle	1 714	1 660
Opérations de location financière	466	465
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	70	110
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	12	9
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(445)	(388)
Opérations avec la clientèle	(363)	(322)
Opérations de location financière	(82)	(66)
Total des intérêts et produits assimilés(*)	1 844	1 878
(*) Dont entreprises liées	580	545

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées

au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 25 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Opérations avec les établissements de crédit	(154)	(174)
Opérations avec la clientèle	(143)	(114)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(19)	(16)
Charges sur dettes représentées par un titre	(431)	(537)
Autres intérêts et charges assimilés	(13)	(19)
Total des intérêts et charges assimilés^(*)	(761)	(861)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(24)</i>	<i>(31)</i>

NOTE 26 : GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Gains et pertes nets sur opérations de change	16	(24)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	(10)	21
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur		(2)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(78)	69
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	81	(70)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	9	(6)

NOTE 27 : GAINS (PERTES) NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	2	1
Variation des provisions pour dépréciation	(1)	
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres^(*)	1	1
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

NOTE 28 : PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Autres produits d'exploitation bancaire	1 029	936
Prestations accessoires aux contrats de financement	286	313
Produits des activités de services	461	404
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	115	91
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	12	13
Opérations de location opérationnelle	139	95
Autres produits d'exploitation bancaire	28	33
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	11	18
Autres charges d'exploitation bancaire	(665)	(600)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(127)	(129)
Coûts des activités de services	(209)	(198)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(137)	(103)
<i>dont dotation de dépréciation valeurs résiduelles</i>	(38)	(24)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(85)	(83)
Opérations de location opérationnelle	(92)	(61)
Autres charges d'exploitation bancaire	(15)	(26)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(5)	(3)
Autres produits et charges d'exploitation	5	5
Autres produits d'exploitation	21	23
Autres charges d'exploitation	(16)	(18)
Total des produits et charges nets des autres activités^(*)	369	341
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(4)	1

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Primes brutes émises	273	241
Variation des provisions techniques	(58)	(59)
Sinistres payés	(22)	(22)
Autres charges des prestations des contrats	(1)	(2)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	8	8
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(8)	(12)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	192	154

NOTE 29 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DES EFFECTIFS

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Frais de personnel	(240)	(232)
Rémunération du personnel	(161)	(156)
Charges de retraites et assimilées	(15)	(17)
Autres charges sociales	(55)	(52)
Autres charges de personnel	(9)	(7)
Autres frais administratifs	(216)	(191)
Impôts et taxes hors IS	(35)	(29)
Loyers	(9)	(11)
Autres frais administratifs	(172)	(151)
Total des charges générales d'exploitation(*)	(456)	(423)
(*) Dont entreprises liées	(6)	(2)
Effectif moyen en nombre	12/2016	12/2015
Financements et services en France	1 393	1 324
Financements et services à l'étranger	1 661	1 589
Total Groupe RCI Banque	3 054	2 913

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

NOTE 30 : COÛT DU RISQUE PAR CATÉGORIE DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Coût du risque sur financement clientèle	(83)	(84)
Dotations pour dépréciation	(175)	(213)
Reprises de dépréciation	196	231
Pertes sur créances irrécouvrables	(138)	(134)
Récupérations sur créances amorties	34	32
Coût du risque sur financement des Réseaux	(17)	(10)
Dotations pour dépréciation	(92)	(108)
Reprises de dépréciation	90	113
Pertes sur créances irrécouvrables	(16)	(15)
Récupérations sur créances amorties	1	
Coût du risque sur autres activités	(4)	1
Variation des dépréciations des autres créances	(4)	1
Total du coût du risque	(104)	(93)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

NOTE 31 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Impôts exigibles	(252)	(289)
Impôts courants sur les bénéfices	(252)	(289)
Impôts différés	(34)	18
Impôts différés	(34)	18
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(286)	(271)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -8 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2016	12/2015
ID sur provisions	58	52
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	11	13
ID sur déficits reportables	55	54
ID sur autres actifs et passifs	55	26
ID sur opérations de location	(396)	(355)
ID sur immobilisations	(4)	(4)
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(5)
Total des impôts différés nets au bilan	(227)	(219)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2016	12/2015
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	34,43%	38,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	1,22%	1,72%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-6,66%	-7,92%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	0,03%	
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,24%	-0,17%
Autres impacts	2,62%	0,54%
Taux effectif d'impôt	31,40%	32,17%

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2016 des capitaux propres			Var. 2015 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(51)	23	(28)	11	(4)	7
Variation de JV des actifs disponibles à la vente				1	(1)	
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(10)	2	(8)	4	(1)	3
Différences de conversion	(6)		(6)	(55)		(55)

NOTE 32 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2016 n'est intervenu entre la date de clôture et le 3 février 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2016	2015
SOCIÉTÉ-MÈRE : RCI BANQUE S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK**	Royaume-Uni					
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60				60
Courtage S.A.	Argentine	95				95
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100				100
AUTOFIN	Belgique	100				100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92				99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11	-			60,11
Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil (absorption par Banco RCI Brasil S.A.)	Brésil					60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100				100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100
Overlease S.A.	Espagne	100				100
Diac S.A.	France	100				100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.		100
RCI ZRT	Hongrie	100				100
ES Mobility SRL	Italie	100				100
RCI Services Ltd	Malte	100				100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100
RCI Finance Maroc	Maroc	100				100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc		100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2016	2015
RCI Leasing Polska	Pologne	100				100
RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, S.A. (absorption par RCI Banque Sucursal Portugal avec transfert d'actifs à RCI COM)	Portugal					100
RCI COM S.A.*	Portugal	100				100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal		100	RCI COM S.A.		100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchéque	100				100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchéque	50				50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100				100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania		100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100				100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100				100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100				100
RCI Finance S.A.	Suisse	100				100

SPV

CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1*	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2014	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL**	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited**	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I**	Brésil		(cf note 12)	Banco RCI Brasil S.A.		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RN Brasil	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

RN SF B.V.	Pays-Bas	50				50
BARN B.V.	Pays-Bas		60	RN SF B.V.		30
RN Bank	Russie		100	BARN B.V.		30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50				50
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	AUTOFIN		50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd**	Inde	30				30

* Entités entrées dans le périmètre en 2016.

** Entités entrées dans le périmètre en 2015.

B) FILIALES DANS LESQUELLES LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SONT SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2016

Avant élimination des opérations intra groupe

Rombo Compania
Financiera S.A. Banco RCI Brasil S.A.

Pays d'implantation	Argentine	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %
Nature	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	5	17
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle		1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	6	6
Prêts et créances aux établissement de crédit	3	102
Encours nets de crédit et de location financière	289	2 000
Autres Actifs	4	200
Total Actif	296	2 302
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	233	1 831
Autres Passifs	10	77
Situation nette	53	394
Total Passif	296	2 302
Produit Net Bancaire	29	125
Résultat net	12	42
Autres éléments du résultat global		(15)
Résultat global	12	27
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	19	117
Flux de trésorerie liés aux financements	(26)	(25)
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7)	92

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 178 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 143 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros - 31/12/2015
Avant élimination des opérations intra groupe

**Rombo
Compania
Financiera S.A.** **Banco
RCI Brasil S.A.** **CFI RCI Brasil**

Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	10	9	12
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			17
Prêts et créances aux établissement de crédit	7	39	100
Encours nets de crédit et de location financière	189	189	1 591
Autres Actifs	2	20	198
Total Actif	198	248	1 889
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	122		1 597
Autres Passifs	10	46	47
Situation nette	66	202	245
Total Passif	198	248	1 889
Produit Net Bancaire	46	45	92
Résultat net	25	24	31
Autres éléments du résultat global	1		15
Résultat global	26	24	46
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	2	(1)	56
Flux de trésorerie liés aux financements			(71)
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2	(1)	(16)

C) ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2016 Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	4	2	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	41	25	31
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	72	66	1
Encours nets de crédit et de location financière	827	468	196
Autres Actifs	32	7	20
Total Actif	931	541	217
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	720	478	38
Autres Passifs	81	12	77
Situation nette	130	51	102
Total Passif	931	541	217
Produit Net Bancaire	45	19	10
Résultat net	14	5	2
Autres éléments du résultat global	(3)		
Résultat global	11	5	2
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	(40)	(59)
Flux de trésorerie liés aux financements	(6)	17	21
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	(23)	(38)

En millions d'euros - 31/12/2015
Avant élimination des opérations intra groupe

	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	2	2	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	32	17	23
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	60	104	4
Encours nets de crédit et de location financière	535	542	88
Autres Actifs	54	10	25
Total Actif	649	656	117
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	531	615	
Autres Passifs	21	6	39
Situation nette	97	35	78
Total Passif	649	656	117
Produit Net Bancaire	29	15	6
Résultat net	6	4	1
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	6	4	1
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(70)	60	(92)
Flux de trésorerie liés aux financements			42
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70)	60	(50)

D) RESTRICTIONS IMPORTANTES

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision

locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Corporate	RCI Banque S.A.	Holding	434	139,2	71,0	(28,7)	(4,1)	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	327	184,3	126,5	(50,3)	(1,1)	
	RCI Versicherungs Service GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement						
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement	39	54,7	39,0	(15,7)	1,7	
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	48	17,9	8,5	(2,4)	0,3	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement						
	Autofin S.A.	Financement	27	12,3	8,5	(3,0)		
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement						
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement	133	135,8	80,1	(36,2)	5,3	
	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Financement						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	102	54,0	36,3	(8,6)	0,1	
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement	181	94,9	64,9	(12,8)	(7,8)	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	905	346,2	184,3	(33,4)	(36,9)	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	5	1,8	0,9	(0,1)		
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	148		0,7			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	27	12,1	6,4	(0,8)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	192	72,5	33,2	(11,2)	0,4	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Malte	RCI Services Ltd	Holding						
	RCI Insurance Ltd	Service	17	104,0	100,4	(15,2)	3,6	
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement						
	RDFM S.A.R.L	Service	36	22,8	9,9	(4,8)	0,6	
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	34	14,3	8,8	(2,3)	0,4	
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement						
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement	56	24,2	16,8	(8,7)	4,4	
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement						
	RCI Gest - Instituição Financeira de Crédito, S.A.	Financement	40	15,3	8,6	(2,4)	0,2	
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement						
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement	22	9,8	7,2	(1,6)	0,2	
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement						
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service	66	11,9	8,0	(1,2)	(0,1)	
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	252	106,3	65,8	(7,8)	(0,9)	
	RCI Bank UK	Financement						
Russie	OOO RN Finance Rus	Financement						
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement	175	0,4	4,2	(0,1)		
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	23	6,2	1,6	(0,4)	(0,1)	
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	13	7,5	4,6	(0,8)	(0,2)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	43	23,7	13,7	(3,5)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	58		2,5			
TOTAL			3 403	1 472	912	(252)	(34)	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle

Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11,8 M€
Non Alloués :	06,2 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	50 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.

Différents scénarios d'évolution de la courbe des taux sont considérés incluant différents chocs dont le choc standard de 200 bps défini par la guideline de l'IRRBB et un scénario de rotation.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bps des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2016, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (40 M€ jusqu'au 05 Décembre, 50 M€ depuis cette date).

Au 31 décembre 2016, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

+12,3 M€ en EUR,
-0,1 M€ en ARS,
-0,1 M€ en BRL,
+3,6 M€ en CHF,
+0,5 M€ en GBP,
-0,1 M€ en KRW,
+1,4 M€ en MAD,
+0,3 M€ en PLN.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 18,6 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (27 M€ jusqu'au 20 décembre, 32 M€ depuis cette date).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court

terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

SCÉNARIOS DE STRESS

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales ou les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2016, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est à 8,85 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisé par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontés mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivé est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 328 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 483 millions d'euros au 31 décembre 2015. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1 002 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 1 302 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit.

Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.



INFORMATIONS
SOCIALES ET
SOCIÉTALES

Sociétal	Sommaire	Commentaires
EMPLOI		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par zone géographique	Chiffres-clés p. 180 - 181	
Les embauches et les licenciements	Chiffres-clés p. 180 - 181	
Les rémunérations et leur évolution	§ 1.2 - p. 182	
ORGANISATION DU TRAVAIL		
L'organisation du temps de travail	Chiffres-clés p. 181 et § 1.4 - p. 186	Sur la base, notamment, d'accords cadre (ex.: France, Espagne), l'organisation du temps de travail est définie au plus près du terrain.
Absentéisme	Chiffres-clés p. 181	
RELATIONS SOCIALES		
L'organisation du dialogue social	§ 1.5 - p. 186	
Le bilan des accords collectifs	§ 1.5 - p. 186	
SANTÉ ET SÉCURITÉ		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	§ 1.4 - p. 186	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales	-	
Les accidents du travail (Tf, Tg) et les maladies professionnelles	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.
FORMATION		
Les politiques mises en œuvre	§ 1.1 - p. 182	
Le nombre total d'heures de formation	§ 1.1 - p. 182	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		
Mesures mises en œuvre pour l'égalité homme/femme	§ 1.5 - p. 186	
Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	§ 1.4 - p. 186	
Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.4 et § 1.5 p. 186	

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) RELATIVES

Élimination des discriminations en matière d'emploi	§ 1.5 - p. 186	
Liberté d'association et droit de négociation collective	-	
Élimination du travail forcé	-	Le groupe RCI Banque affirme son fort attachement aux quatre principes fondamentaux énoncés ci-contre. De surcroît, il s'agit fondamentalement d'une obligation légale dans les pays où RCI Banque opère.
Abolition du travail des enfants	-	

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En matière d'emploi et de développement régional	Chiffres-clés p. 188 - 189
Sur les populations riveraines ou locales	§ 2.2 - p. 190

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 2.3 - p. 191	Outre son activité commerciale à destination de ses divers clients, le groupe RCI Banque entretient des relations avec son tissu local.
Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 2.2 - p. 190	

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leurs responsabilités sociale et environnementale	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 2.2 - p. 190
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	§ 2.3 - p. 191

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-	Le respect des droits de l'homme est un incontournable de la culture et des actions menées par RCI Banque.
--	---	--

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société RCI Banque, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions du reporting RH (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes entre novembre 2016 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

⁽¹⁾ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du même code avec les limites précisées dans le rapport de gestion, notamment la dispensation d'informations limitées quant à la dimension environnementale.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès du secrétariat général, de la direction du contrôle de gestion et de la direction des ressources humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 13 février 2017

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Experte développement durable

Olivier Durand
Associé

⁽³⁾ **Informations sociales** : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Informations sociétales : l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

I - GRENELLE II

Le chapitre qui suit répond aux dispositions relatives au Grenelle II.

Il porte sur les actions menées par le groupe RCI Banque en matière sociale, sociétale et environnementale. La responsabilité de RCI Banque s'exerce en premier lieu vis-à-vis de ses salariés. RCI Banque a toujours placé l'humain au cœur de l'entreprise, avec la profonde conviction que les femmes et les hommes du groupe constituent sa première richesse. Ce sont les collaborateurs du groupe qui délivrent la performance mais ce sont également eux qui vont impulser l'innovation nécessaire à la préparation des enjeux de demain.

En tant que financière des marques de l'Alliance, RCI Bank and Services a la mission de proposer, aux clients des marques, des solutions de financements et de services afin de faciliter leur accès à l'automobile.

C'est également une banque tournée vers les services qui facilitent le quotidien de ses clients en leur proposant des solutions d'auto-mobilité adaptées à leurs besoins.

Qu'est-ce que l'auto-mobilité ? C'est la combinaison de solutions intuitives et digitales qui permettent de se déplacer de manière toujours plus simple, en toute liberté.

Notre ambition est ainsi d'être reconnu par nos clients comme un des référents du marché de la mobilité automobile, une entreprise capable de se réinventer, de placer le client au cœur de sa stratégie.

Dans ce cadre, RCI Banque a besoin de talents pour, tour à tour créer, financer, garantir, gérer et commercialiser nos services.

Grâce à l'extension continue de nos activités au niveau mondial, nous sommes fiers de pouvoir contribuer à faciliter l'accès à l'automobile et aux services à « l'auto-mobilité » au plus grand nombre.

Nous le faisons en valorisant l'esprit d'innovation et de conquête. Parce que nos clients sont divers et multiples, nous intégrons des femmes et des hommes passionnés, à l'écoute, venus de tous horizons, ayant à cœur l'envie de créer de la performance dans l'exécution de leurs missions et de la qualité dans le service rendu aux clients.

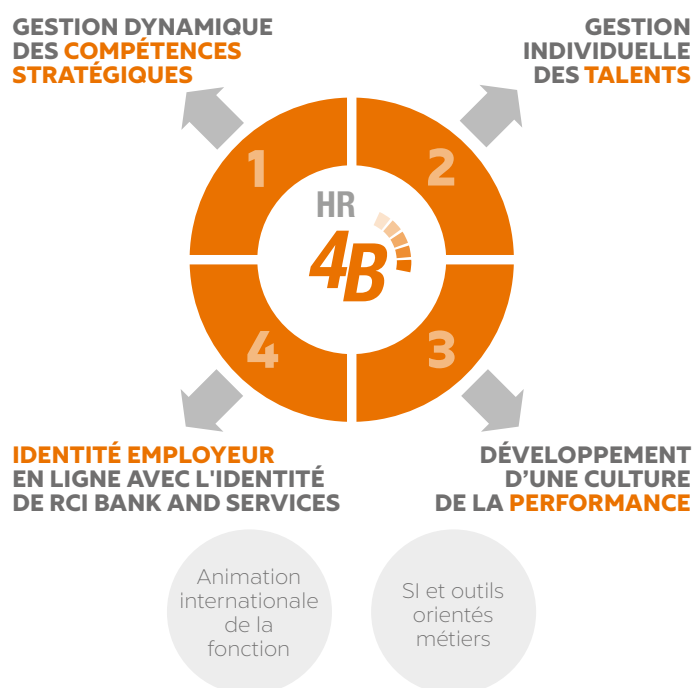
Nous les accompagnerons dans leur carrière et leur évolution grâce à une politique de formation volontariste qui privilégie la montée en compétences et la polyvalence au sein d'une entreprise apprenante, à taille humaine, privilégiant le partage et l'esprit d'équipe.

La politique des ressources humaines du groupe RCI Banque est fondée sur quatre orientations principales :

- développer les compétences et les talents ;
- rétribuer la performance de manière équitable et compétitive ;
- renforcer la qualité du management ;
- favoriser la motivation et l'engagement de tous.

L'année 2016 a constitué la dernière année du plan stratégique triennal et de son volet RH « Human Resources for Business », une stratégie RH au service de la motivation et de la performance.

Les différentes parties du présent document réunissent un ensemble de réalisations déjà effectives au titre de ces 4 axes.



Sur la durée du plan D4B, RCI Banque a mené plusieurs actions favorisant la politique jeune, le développement du management, et le renforcement des compétences par l'augmentation des ressources qualifiées. De plus, RCI Banque est attentive aux conditions de travail et au bien-être des collaborateurs, favorisant des espaces de travail modernes ou des possibilités de travail à distance.

1. DIMENSION SOCIALE

LES RESSOURCES HUMAINES DE RCI BANQUE

CHIFFRES-CLÉS

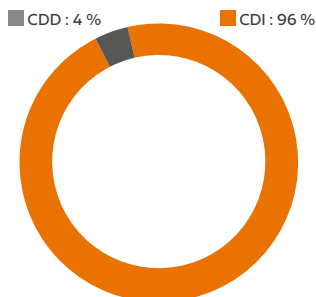
Les effectifs

Les effectifs du groupe consolidé sont présents dans 23 pays, regroupés en cinq régions :

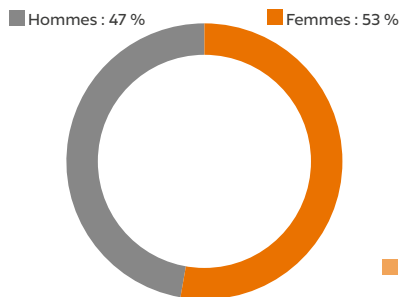
Effectifs par région	Déc-15	Poids %	Déc-16	Poids %	Variation %
Europe	2 651	88	2 762	89	4
<i>dont France</i>	1 363	45	1 413	45	4
Asie-Pacifique	84	3	93	3	11
Amériques	147	6	152	5	3
Afrique - Moyen Orient - Inde	29	1	34	1	17
Eurasie	68	2	68	2	0
Total	2 979	100	3 109	100	4

Répartition des effectifs

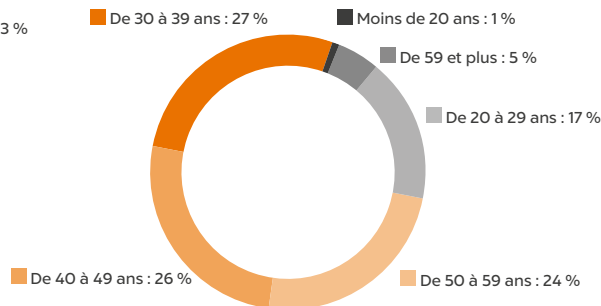
CDI + CDD



CDI + CDD par sexe



CDI + CDD par âge



Au cours de l'année 2016, RCI Banque a recruté 258 (vs 351 en 2015) collaborateurs en contrat à durée indéterminée, ce qui correspond à 8,3 % des effectifs totaux du périmètre.

Répartition des départs

Au cours de l'année 2016, 154 départs de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont été enregistrés, dont 49 licenciements au sein du groupe RCI Banque.

L'absentéisme

Répartition du taux d'absentéisme.

Ce taux comprend les absences pour maladie, accidents du travail (hors congés annuels, événements familiaux, congés sans solde).

Pays	% Absentéisme 2016
Allemagne	6,1 %
Argentine	0,8 %
Autriche	3,9 %
Belgique	7,5 %
Brésil	1,0 %
Corée	0,6 %
Espagne	1,2 %
France	2,7 %
Italie	1,8 %
Pays-Bas	4,5 %
Pologne	2,9 %
Portugal	0,3 %
Roumanie	0,8 %
Royaume-Uni	0,9 %
Suisse	1,1 %
Groupe	2,6 %

La durée de travail hebdomadaire théorique des principaux pays

Pays	Durée Travail hebdomadaire
Allemagne	39
Argentine	45
Autriche	38,5
Belgique	39
Brésil	40
Corée	40
Espagne	36
France	38,75
Italie	39
Pays-Bas	38
Pologne	40
Portugal	37,5
Roumanie	40
Royaume-Uni	37,5
Suisse	41

Le taux d'absentéisme global est de 2,6 % en 2016 sur le périmètre étudié.

1.1. LA GOUVERNANCE

Avant de préciser les réalisations sociales qui ont caractérisé le groupe RCI Banque en 2016, il convient de rappeler que sa gouvernance a été sensiblement modifiée à compter du 1er octobre 2014, en vertu de la nouvelle réglementation bancaire européenne, CRD IV, sa transposition dans le Code Monétaire et Financier français et les évolutions subséquentes des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Le groupe RCI Banque compte depuis cette date un Président et un Directeur Général distincts. Les instances de gouvernance du groupe ont également été adaptées en conséquence avec la création et/ou l'ajustement du conseil d'administration et des instances de gouvernance suivantes : comité des Comptes et de l'Audit, comité des Risques, comité des Nominations, comité des Rémunérations.

L'année 2016 a donné lieu à la tenue de quatre comités des Nominations et de deux comités des Rémunérations en présence d'une représentation des Administrateurs du groupe RCI Banque.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS

En 2016, RCI Banque a procédé au bilan des actions menées dans le cadre de son plan stratégique. Dans le même temps, le groupe a investi dans la préparation des enjeux de demain dans le monde de la finance et des services.

Après une mission de découverte menée aux États-Unis en 2015, une nouvelle « learning expedition » a permis aux principaux dirigeants du groupe de découvrir les nouvelles pratiques en matières de financement et de services en

Chine, qui est très avancé dans ce domaine avec un fort développement de plateformes peer-to-peer, de moyens de paiements dématérialisés et fournis par des opérateurs de commerce sur internet, développement de produits d'assurances en ligne... La dimension du marché chinois permet de tester des nouveaux business à grande échelle en favorisant une coopération étroite entre développeurs et responsables marketing.

Cette mission a confirmé l'enjeu de la transformation des *business models* en lien avec la digitalisation et la nécessaire préparation de l'entreprise.

C'est dans cet esprit que RCI a lancé « Start Me Up », un concours d'innovation, a développé un dispositif d'acculturation au digital, à l'innovation et à la culture client « Go, Learn and Enjoy », a noué de nouveaux types de partenariats avec des universités et a créé une direction de l'Innovation en fin d'année qui dispose d'une antenne au sein de la Silicon Valley.

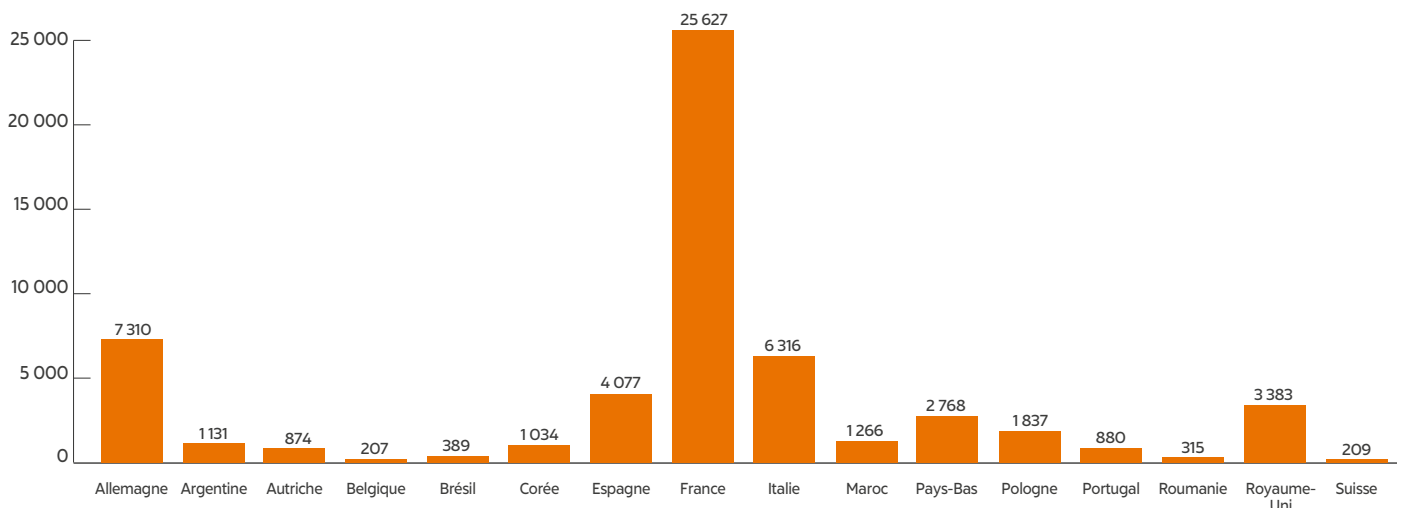
La formation

RCI Banque s'attache à former l'ensemble de ses collaborateurs quels que soient leur âge, leur statut ou le poste occupé dans le groupe.

À cette fin, l'offre du groupe couvre tous les domaines de la formation professionnelle : des actions dédiées à chaque métier de l'entreprise, aux actions plus individuelles destinées au développement personnel ou à l'acquisition de compétences linguistiques ou transversales.

Le nombre total d'heures de formation dispensées et rémunérées s'est élevé à près de 61 000 heures dont un peu plus de 57 000 heures dans les principaux pays.

Heures de formation rémunérées par pays en 2016



Dans le prolongement des initiatives engagées en 2014 et 2015, d'importants programmes de formation ont été poursuivis en 2016 en lien, en particulier, avec le développement des nouveaux business et des nouveaux métiers. Ces programmes, à l'intention, à la fois, des collaborateurs de Directions Corporate de RCI Banque et des métiers correspondants dans les filiales, ont complété l'offre de formation plus traditionnelle.

À titre d'illustration, le troisième et dernier module du cursus de formation complet initié en 2015 a été dispensé à l'intention des Directeurs financiers des filiales de RCI dans le monde, au travers de la finalisation de *business cases*. Co-animés par un organisme extérieur spécialisé et des experts métiers des directions Corporate, ils ont reçu une excellente évaluation de la part des bénéficiaires. Cette action se poursuivra en 2016.

L'évaluation à travers l'entretien individuel

L'entretien individuel constitue chez RCI Banque un moment privilégié de dialogue entre le collaborateur et son manager direct. Il est l'occasion d'établir un bilan de la performance de l'année écoulée, de fixer les objectifs de l'année à venir et d'expliquer leur contribution à la performance de l'entreprise. C'est également lors de cet entretien que le collaborateur formalise ses demandes de formation et échange de façon approfondie avec son manager sur ses perspectives d'évolution professionnelle.

À ce sujet, un nouveau système d'information consacré au développement des talents (Talent@Renault) a été mis en place chez RCI Banque. Le premier module, qui permet de réaliser en ligne l'entretien individuel, a été déployé dans 5 pays en 2013 puis progressivement étendu en 2015 et 2016 à l'ensemble des entités du groupe RCI Banque.

Talent@Renault sert également de support à l'appréciation collégiale par les managers, d'une part, de la façon dont les collaborateurs maîtrisent leur poste et, d'autre part, de leur potentiel d'évolution professionnelle.

Ce processus d'évaluation, appelé « *people review* », est réalisé en amont de la campagne des entretiens ; par son caractère collégial, il contribue à objectiver les appréciations portées par les managers sur les collaborateurs au cours des entretiens individuels. Cet outil apprécié par le management est devenu aujourd'hui une pratique courante au sein de RCI. Il permet également de procéder, si nécessaire, à des comparaisons avec d'autres entités du Groupe Renault où il est pratiqué.

Le développement des carrières et la mobilité

Un nouveau module de Talent@Renault a été déployé. Il concerne la gestion des mobilités et permet, depuis février 2016, l'accès à de nouveaux outils pour :

- documenter les entretiens de carrière entre managers et collaborateurs ;

- publier les offres de poste en interne ;
- postuler directement aux offres en interne, y compris les offres au sein du Groupe Renault.

Cette évolution va favoriser les pourvois de postes et les mobilités internes dans le cadre de la meilleure adéquation entre les besoins de l'entreprise et les souhaits des collaborateurs.

Pour dynamiser encore davantage la mobilité interne, une « matrice des passerelles métiers » a été élaborée en 2015.

Elle constitue un guide à l'intention du management qui répond à plusieurs objectifs :

- offrir de la visibilité sur les parcours possibles ;
- favoriser et faciliter la mobilité, y compris transverse, entre les métiers ;
- assurer le succès de mobilités internes.

La matrice des passerelles métiers rassemble, en l'état actuel des choses, les fonctions Corporate et France ainsi que celles représentées au sein des comités de direction des filiales.

Elle est fondée sur le *job grading* (Cf. infra) et comporte l'ensemble des postes évalués à ce titre (soit, en France, les postes de statut cadre). Ceux-ci sont disposés respectivement en ligne et en colonne dans la matrice.

Ainsi, la matrice permet de déterminer aisément :

- à partir d'un poste source (c'est-à-dire le poste actuel d'un collaborateur), les postes auxquels le collaborateur peut prétendre ;
- à partir d'un poste cible (c'est-à-dire le poste visé par un collaborateur), les postes qui permettent d'y accéder ;
- au-delà, la combinaison de ces deux méthodes permet de construire un ou plusieurs parcours de carrière en identifiant les postes intermédiaires entre le poste actuel et le poste cible.

Ces passerelles sont identifiées selon leur difficulté :

- évolution possible moyennant une formation/adaptation très légère et comportant une brève période d'adaptation (évolution logique) ;
- évolution possible moyennant une formation/adaptation d'une durée inférieure à 2 ans ;
- évolution difficile (formation/adaptation longue) ;
- aucune passerelle envisageable ou évolution non pertinente.

Plus de 800 passerelles ont, d'ores et déjà, été identifiées par la fonction RH et validées par les experts métiers du groupe RCI Banque. Leur révélation a reçu un excellent accueil tant de la part des organisations syndicales que du Management.

La matrice a principalement pour vocation d'être utilisée lors des *people reviews*, de la préparation des entretiens individuels et des comités de carrière.

La gestion individuelle des talents

Le groupe RCI Banque a identifié environ 110 postes, soit à un peu moins de 4 % des postes, comme postes clé.

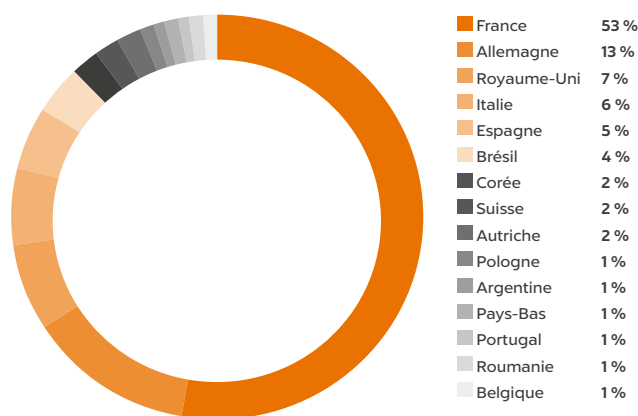
Afin d'assurer le pourvoi de ces postes géré en comités de carrière, l'entreprise procède à une identification des hauts potentiels selon des critères clairement définis.

Les candidatures sont proposées par les directeurs et responsables RH des directions Corporate et des filiales et validées par le Comité Exécutif du groupe réuni en comité de carrière.

Les collaborateurs retenus pour faire partie de la liste des hauts potentiels font l'objet d'un suivi très attentif et de mesures spécifiques en ce qui concerne, en particulier, leur parcours de carrière et l'évolution de leur rémunération.

1.3. LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE ET LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2016, le total des frais de personnel représente de 240,2 M€, dont 233,0 M€ pour les principaux pays.



Chaque année, RCI Corporate définit pour chaque pays une enveloppe de dérive salariale annuelle.

Dans ce cadre, le pays construit sa politique salariale. Il peut ainsi décider d'attribuer, selon les catégories (ex. : non-managers/managers) et la législation nationale, des augmentations générales de salaire (collectives) et/ou des augmentations individuelles, ainsi que des primes. En France, plus particulièrement, la politique salariale donne lieu à une négociation annuelle obligatoire (NAO) en vertu de la législation.

Le groupe RCI Banque, en lien avec le Groupe Renault, a construit en 2014 un « référentiel des niveaux de responsabilité ».

Il consiste en un classement de l'ensemble des emplois de RCI selon les « poids » de leurs responsabilités (« *job grading* »). Il peut se résumer en une cartographie des niveaux des postes. L'élaboration du référentiel a reposé sur la méthodologie Hay Group, organisme particulièrement reconnu en ce domaine.

Ce référentiel, déjà largement utilisé par de nombreuses grandes entreprises dans le monde, présente de sérieux atouts, en particulier :

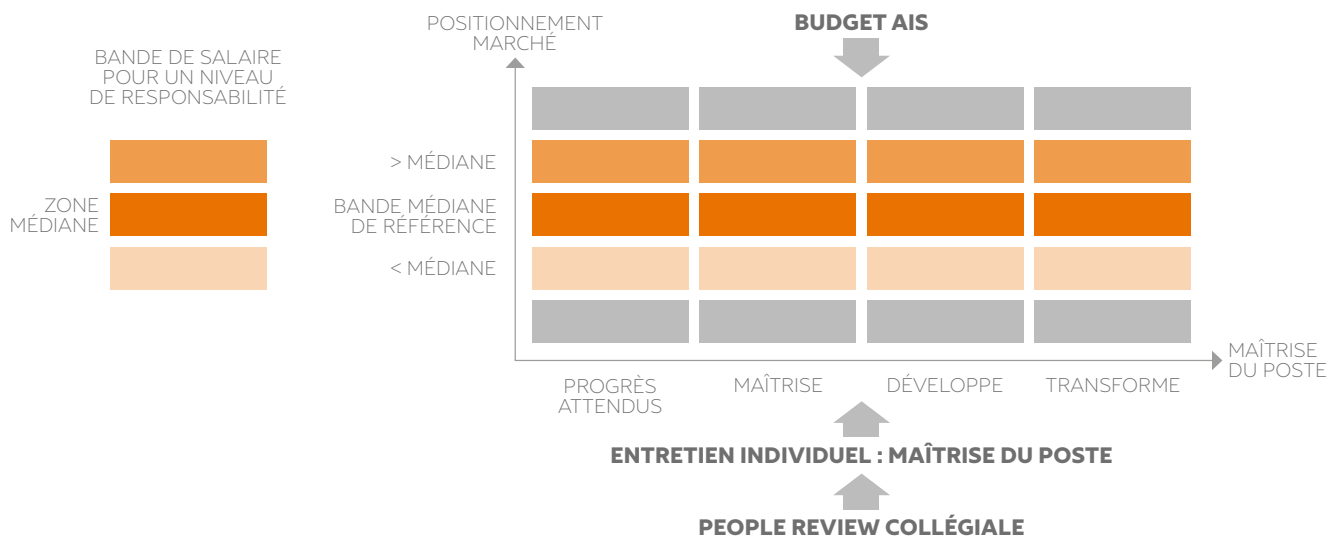
- 1- davantage de clarté et de cohérence dans l'organisation ;
- 2- une facilitation des parcours professionnels, en fournissant à chacun des éléments de réflexion sur le développement de carrière et la mobilité ;
- 3- une clarification du lien entre responsabilité, performance et reconnaissance, et donc davantage de transparence et d'équité en ce qui concerne la rémunération des collaborateurs.

Ainsi, à chaque niveau de responsabilité correspond, pour un pays considéré, une bande de salaire de référence observée sur le marché. Le positionnement marché permet donc de comparer la rémunération des postes de même niveau de responsabilité par rapport aux rémunérations pratiquées localement.

À ce titre, dans les pays où le référentiel des niveaux de responsabilité est déployé, tels que la France pour ce qui concerne les collaborateurs de statut cadre, les révisions salariales, qui ont constitué le « plan de promotion » 2016, se sont appuyées sur ce dispositif.

Les managers ont ainsi disposé, à cet effet, d'un outil d'aide à la décision qui leur a permis d'attribuer des révisions de salaire individuelles pertinentes en fonction, d'une part, du budget d'augmentation (AIS) alloué par l'entreprise, d'autre part, du positionnement de la rémunération du collaborateur dans la bande de salaire de référence correspondant à son niveau de responsabilité, enfin, du niveau de maîtrise de son poste par le collaborateur. Cet outil est confirmé pour les prochaines années.

Le schéma, ci-dessous, synthétise cette démarche :



En conclusion, au moyen des nouveaux processus et outils RH d'évaluation et de rémunération déployés au sein du groupe RCI Banque, l'entreprise se dote d'un système de reconnaissance plus performant :

- le niveau de responsabilité détermine la rémunération du poste ;
- la maîtrise du poste détermine la rémunération de base de la personne ;
- les résultats atteints au regard des objectifs fixés annuellement déterminent la rémunération de la performance ;
- l'ensemble constituant la rémunération individuelle totale.

L'épargne salariale

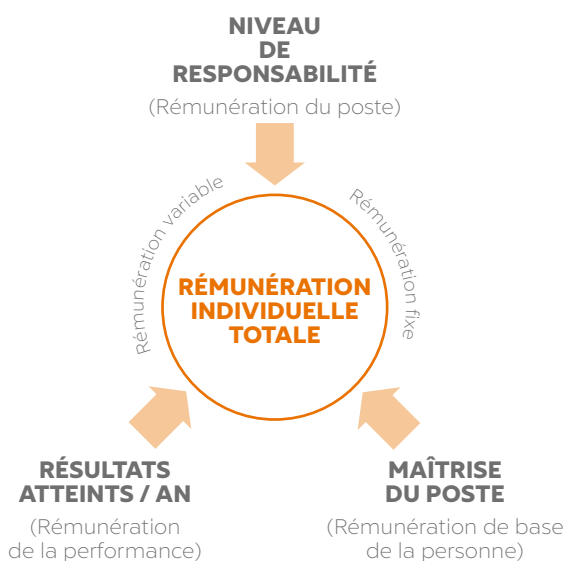
Le Plan d'épargne entreprise de RCI Banque en France (DIAC) est destiné à favoriser la constitution d'une épargne collective en ouvrant aux salariés la possibilité de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Le Plan d'épargne entreprise (PEE) comporte, au choix des collaborateurs, quatre fonds communs de placement.

Voici la gamme de fonds du PEE en place en plus du Compte-Courant Bloqué :

- Amundi Label Monétaire F
- Amundi Label Equilibre Solidaire F (fonds ISR)
- CPR ES Croissance
- Amundi Label Dynamique F

Les versements volontaires peuvent représenter jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle du collaborateur. Ils bénéficient d'un abondement de l'entreprise rémunéré à 27,5 % dans la limite de 1 210 € bruts par an.



1.4. L'ANIMATION DE LA QUALITÉ DU MANAGEMENT

Le Groupe Renault s'est doté depuis quelques années d'une charte de management : le « Renault Management Way » (RMW). Fondée sur les valeurs du Groupe Renault, elle souligne les rôles et responsabilités des managers en tant que « leader, coach et éclairer » auprès de leurs équipes. Des formations à l'appropriation de RMW ont été dispensées à l'ensemble des managers du groupe RCI Banque.

Au-delà de son intégration au dispositif Renault, RCI Banque a instauré en France les « Rencontres managériales ». Elles ont pour objet d'approfondir les valeurs du RMW selon des approches originales. Elles consistent en des conférences d'intervenants extérieurs (issus du monde sportif, culturel, ou de l'entreprise, ...) réunissant habituellement une centaine de participants.

En 2016, RCI Banque a accueilli Laurent Petitgirard, Directeur de l'Orchestre Colonne, Président du Conseil d'Administration de la SACEM, Président de la Péniche Opéra et Membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Les évaluations réalisées auprès des auditeurs à l'issue de chacune des rencontres managériales confirment, d'une part, leur intérêt pour ces manifestations, d'autre part, l'utilité de celles-ci dans leur management au quotidien.

1.5. LE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION ET DE L'ENGAGEMENT DE TOUS

Le groupe RCI Banque porte une attention toute particulière au bien-être au travail de ses collaborateurs. Il rejoint, à cet égard, les attentes exprimées par les salariés à l'occasion d'enquêtes internes.

La couverture santé

Fin 2011, avant toute obligation législative, la DIAC a décidé de l'instauration, à l'intention des collaborateurs, d'une mutuelle obligatoire (couverture santé) avec une contribution de l'employeur. Elle a pris effet en janvier 2012.

En totale concertation avec les organisations syndicales, cette mise en place s'est réalisée par décision unilatérale de l'entreprise, cette solution offrant davantage de souplesse pour les salariés déjà présents dans la société.

Le niveau de couverture et la contribution de l'entreprise ont également fait l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales, aboutissant à une prise en charge s'échelonnant aujourd'hui de 32 à 45 % de la cotisation.

Début 2016, suivant l'évolution de la réglementation, l'entreprise a porté sa contribution à 50% de la cotisation obligatoire. En complément, l'entreprise et les organisations syndicales ont décidé d'un commun accord d'étudier le nouvel accord de complémentaire santé du Groupe Renault, celui-ci ayant fait l'objet de modifications importantes en juin 2016. Après un examen approfondi, l'entreprise et la

totalité des organisations syndicales ont signé en octobre 2016 un accord d'adhésion à l'accord de complémentaire santé du Groupe Renault avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, après avoir précédé la législation au bénéfice de la santé de ses salariés, la DIAC et ses organisations syndicales ont fait le choix de s'adosser au Groupe Renault. L'effet de volume qui en résulte permet aux salariés DIAC de bénéficier d'une couverture santé améliorée avec des tarifs plus attractifs qu'auparavant.

Le bien-être au travail

RCI Banque accorde une importance particulière, notamment en France, à la prévention des risques psychosociaux.

Différentes enquêtes destinées à mesurer les facteurs de stress ainsi que leur impact sur les collaborateurs ont ainsi été réalisées sur tous les sites français auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'enquête de mesure du stress professionnel, réalisée en 2010 puis renouvelée en 2012 et confiée à un cabinet spécialisé, a montré un taux de « sur-stress » dans des limites raisonnables et inférieur à la moyenne du secteur d'appartenance.

Sur cette base, la DIAC a élaboré son plan d'action de prévention du stress professionnel. Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

Il comporte trois niveaux de prévention :

- primaire : réduire voire supprimer les sources du stress professionnel ;
- secondaire : corriger les effets du stress ;
- tertiaire : prendre en charge les personnes particulièrement concernées.

Dans ce cadre, plusieurs natures d'actions ont été mises en place :

- l'Observatoire médical du stress, de l'anxiété et de la dépression (OMSAD) : il s'agit d'un questionnaire d'évaluation proposé à chaque collaborateur lors de la visite médicale et analyse individuellement avec le médecin du travail ;
- la réalisation d'ateliers de relaxation dispensés par les infirmières.

En 2013, le plan de prévention des risques psychosociaux a connu un nouveau développement avec la proposition, sous la responsabilité du médecin du travail, de soutiens psychologiques par des spécialistes au bénéfice des personnes éventuellement en souffrance. Ce dispositif est aujourd'hui pérennisé.

Le plan de prévention des risques psychosociaux fait régulièrement l'objet d'une évaluation et, en corollaire, d'une actualisation en relation avec les partenaires sociaux. Ainsi, il a fait l'objet de nombreuses améliorations en mars 2016,

discutées avec les organisations syndicales et formellement approuvées par celles-ci en avril 2016.

Par ailleurs, RCI a le souci d'améliorer constamment les locaux mis à disposition des collaborateurs en favorisant les lieux de *co-working* ou de détente. À titre d'exemple, RCI Banque Italie a mis en place un nouvel espace détente et a aménagé des salles de réunion.

RCI aux Pays-Bas a installé de nouveaux bureaux réglables en hauteur ainsi que du nouveau matériel de bureau pour permettre de lutter contre ce nouveau fléau de position assise permanente.

En février dernier, le siège de notre entreprise a célébré la nouvelle identité commerciale RCI Bank and Services en habillant ses locaux des éléments visuels fondateurs de notre identité (couleurs, pictogrammes, images). Initialement provisoire, le dispositif a évolué pour devenir permanent. L'objectif : toujours plus immerger les collaborateurs et les visiteurs dans les codes identitaires de RCI Bank and Services.

Grâce à un design revisité et à de nouvelles illustrations, il est placé sous le signe de l'auto-mobilité, de la connectivité et de l'esprit collaboratif.

L'insertion des personnes handicapées

Tableau récapitulatif du nombre de personnes handicapées employées dans les pays mentionnés dans ce rapport :

	Nombre de personnes handicapées 2015	Nombre de personnes handicapées 2016
Allemagne	9	9
Espagne	2	2
France	29	29
Italie	8	8
Malte	0	1
Pays-Bas	1	1
TOTAL	49	50

Cette année, RCI Pays-Bas a, de plus, embauché du personnel administratif provisoire avec des limitations mentales.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

RCI Banque est également très attentive, d'une part, à l'égalité professionnelle entre ses collaborateurs et collaboratrices et, d'autre part, à assurer aux salariés un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

En France, l'accord de 2011 relatif à « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle » conclu avec l'ensemble des organisations syndicales a vu ses effets renforcés au fur et à mesure de son application. Il comporte un ensemble de mesures particulièrement significatives, dont :

- le repositionnement des rémunérations de salariées. Dans ce cadre, 30 collaboratrices ont fait l'objet d'un repositionnement en 2016 à la suite d'une analyse de leur historique de carrière ;
- la participation de RCI Banque à un réseau de crèches interentreprises. Ce dispositif permet aux jeunes parents qui en font la demande de bénéficier de places en crèche au prix des crèches communales. Quinze berceaux ont été proposés et occupés. À l'occasion du suivi de l'accord avec les organisations syndicales, celles-ci ont, de nouveau,

souligné la grande satisfaction des familles bénéficiaires de cette mesure.

L'accord de 2011, conclu initialement pour une période de 3 ans, a donné lieu à une renégociation fin 2014. La Direction et les organisations syndicales ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer activement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Le nouvel accord a été conclu le 19 mars 2015 entre la Direction et les organisations syndicales CFDT et SNB.

Parmi les dispositions introduites en 2015, l'on retiendra notamment la possibilité pour les collaborateurs de faire un « don de jours de repos » au bénéfice de collègues assumant la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Dans un esprit de solidarité, les jours de repos que reçoit le collaborateur de la part de ses collègues, donnent lieu à un abondement de la part de l'entreprise.

Aux Pays-Bas, RCI Banque a été reconnue comme entreprise familiale par le secrétaire d'état Van Rijn à la Haye le 10 novembre 2015. Selon le ministre, la filiale joue un rôle de leader dans le secteur automobile en termes de bien-être social, en respectant notamment l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle.

Pour sa part, RCI Banque Espagne a été certifiée « Fundacion Mas Familia » par AENOR, dans le cadre du

programme « Conciliacion ». Cet organisme a pour mission de concevoir des solutions en matière sociale, comme par exemple la lutte contre les inégalités sociales ou l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Le télétravail à domicile s'inscrit également dans la perspective d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

À l'issue d'une première étape constituée de pilotes au sein, en particulier, des directions Informatique et Ressources Humaines, la Direction et l'ensemble des organisations syndicales ont conclu le 20 décembre 2013 un accord d'entreprise en vue de l'essor et de la généralisation progressive du télétravail au sein de l'entreprise. Cet accord a été suivi de nouvelles demandes de travail à domicile ; RCI Banque comptabilise actuellement en France 83 collaborateurs en télétravail.

Plusieurs autres pays mènent également des actions en ce domaine comme, par exemple, l'Espagne et les Pays-Bas. Une disposition similaire, le *smartworking*, a été testée en Italie en 2016 et sera étendue en 2017.

1.6. LE DIALOGUE SOCIAL

Comme en témoignent les accords d'entreprise déjà mentionnés dans le présent document (cf. supra), le dialogue avec les partenaires sociaux constitue une forte tradition au sein du groupe RCI Banque. C'est ainsi qu'un processus a été engagé par la Direction de DIAC en 2015 visant à renouveler l'Accord d'entreprise conclu en 1983. Cet accord réunit les dispositions sociales qui régissent

l'entreprise en matière, notamment, de rémunération, de congés, d'avantages sociaux ou de conditions générales de travail.

Le renouvellement de l'accord d'entreprise est apparu nécessaire pour les principales raisons suivantes : d'une part, avec le temps, un ensemble de mesures étaient devenues obsolètes ; d'autre part, la Direction avait la volonté d'engager l'entreprise dans une démarche de modernisation et de renforcement de la culture de la performance.

À la suite de réunions paritaires n'ayant pas permis de trouver un consensus, cet accord a fait l'objet en novembre 2015 d'une dénonciation par l'entreprise. En 2016, des négociations approfondies ont été menées durant 9 mois et ont permis d'aboutir à un accord de substitution, qui a été signé par l'ensemble des organisations syndicales le 25 janvier 2017.

Cet accord s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de vie au travail. Il permet aussi de préserver la compétitivité de l'entreprise dans un contexte économique en mutation ainsi que l'amélioration de la performance collective et individuelle des salariés. Les dispositions de cet accord seront enrichies par la négociation d'accords collectifs dédiés à des thèmes spécifiques.

II - DIMENSION SOCIÉTALE

2.1. PROJETS AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le groupe RCI Banque a conduit en 2016 un ensemble de projets au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

L'ÉDUCATION

Afin de participer au développement culturel et professionnel des pays où il est présent, le groupe RCI Banque s'investit dans le domaine de l'éducation.

En France, la DIAC développe traditionnellement une ambitieuse « Politique jeunes ». Celle-ci se caractérise par l'accueil d'étudiants en contrats d'alternance et de stagiaires. Ainsi, au cours de l'année 2016, 53 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation au sein de RCI Banque. Ils sont 78 à fin

2016. De plus, 27 jeunes d'un niveau de Bac +2 à Bac +5 y ont effectué un stage dans le cadre de leurs études.

Notre secteur est en constante transformation et attire de nouveaux acteurs. Comment sortir de notre zone de confort en tant que groupe international ? Nous sommes convaincus qu'une entreprise doit s'enrichir d'idées extérieures dans tous les domaines. C'est pourquoi, nous avons fait de la coopération avec le milieu universitaire un des axes RH du plan de transformation de l'entreprise.

Nous avons concrétisé cette ambition grâce à la collaboration avec Keymatch, qui met en relation les formations universitaires et les entreprises. Leur concept ? Inciter les étudiants à se pencher sur les problématiques actuelles des entreprises dans un délai très court.

Ainsi, nous avons organisé deux matches à l'Université Paris-Dauphine sur le financement participatif et l'acculturation de l'ensemble de nos collaborateurs à l'innovation en septembre dernier. Pour chaque match, un déroulé très simple : brief des étudiants par notre jury de collaborateurs le mardi, retour des dossiers par les étudiants le samedi, puis finale le lundi suivant en face du jury. Une finale aux délais serrés : un *elevator pitch* d'une minute trente secondes à la manière d'une start-up et une soutenance plus détaillée de quinze minutes

Les profils des étudiants ont de quoi inspirer notre entreprise : tournés vers le client, ils ont développé des solutions simples et pratiques en termes d'usage. C'est pourquoi, nous avons souhaité que les équipes gagnantes présentent leurs projets à notre Comité Exécutif et nos collaborateurs. Ces derniers ont tout particulièrement apprécié la démarche et soumis de nombreuses idées de sujets pour les prochains matches.

Au-delà de la qualité de leurs recommandations qui seront utiles à RCI Bank and Services, ce type d'événement nous aide à expliquer qui nous sommes, la richesse des métiers et des carrières que nous proposons. A travers cette démarche, nous démontrons également que nous sommes un groupe innovant, ouvert aux idées extérieures et espérons déclencher des vocations auprès de ces jeunes talents.

Renault et RCI, **aux Pays-Bas** offrent un grand nombre de stages dans toute l'organisation tout au long de l'année.

RCI Corée du Sud a proposé, en 2016, à 8 lycéens, des stages de 6 mois pour les préparer au monde du travail et leur fournir une première expérience ainsi qu'une formation par le biais du projet collaboratif piloté par les Ressources Humaines. Cela permet en outre de développer l'image employeur et de la marque. C'est d'autant plus important que le taux de chômage y est de 9,8% cette année.

La majorité des jeunes diplômés fraîchement sortis de l'université commencent à souffrir lors de leur recherche d'emplois et RCI Corée du Sud contribue ainsi à aider ces jeunes. Des partenariats stratégiques sont établis avec les grandes universités en Corée du Sud (Corée, Yonsei, Sogang, Ewha SKK, Hanyang) pour promouvoir nos programmes de stages.

LA SANTÉ

Considérant le domaine de la santé comme un enjeu de société majeur, le groupe RCI Banque a développé plusieurs initiatives en 2016.

En Russie, les collaborateurs ont utilisé l'argent initialement destiné aux cadeaux pour les partenaires, afin d'en faire plutôt don à l'association BELA Butterfly Children, qui aide les enfants atteints d'une maladie incurable. Ces derniers créent des dessins qui sont ensuite utilisés pour fabriquer des cartes de vœux pour les clients et les fournisseurs.

Aux Pays-Bas, le Secrétaire d'État Van Rijn a récompensé les actions en faveur des soins informels lors de la Journée Nationale des Soins Informels et de la Démence aux Pays-Bas. Selon le ministère, Renault & RCI aux Pays-Bas jouent un rôle de premier plan avec une politique du personnel qui met l'accent sur les besoins des aidants naturels. Renault & RCI sont également impliqués en tant qu'organisation pilote dans M-power, la nouvelle plate-forme pour le travail des aidants naturels de l'Association for Work and Informal Care (Stichting Werk & Mantelzorg), www.mantelzorgpower.nl. L'objectif poursuivi s'appuie sur le principe qu'un bon équilibre entre le travail et la vie privée contribue à la motivation et à l'enthousiasme du personnel et, par conséquent, à l'amélioration de la productivité du personnel.

Une autre initiative, aux Pays-Bas a consisté en une récolte de fonds en faveur de la lutte contre le cancer dans le cadre du Roparun (relais de 530 km, de Rotterdam à Paris).

L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

En France, au même titre que les années précédentes, la direction de la DIAC et le comité d'entreprise ont organisé conjointement une collecte de nourriture au profit de l'association « Les Restos du Cœur » qui vient en aide aux sans-abris. Cette opération de solidarité, à l'initiative d'un collaborateur, aura permis de collecter un volume fortement supérieur à celui de 2015 (390 kg et 22 cartons de denrées alimentaires).

En Argentine, en décembre 2016, RCI Argentina a fait sa première action de RSE. La filiale a collecté des dons pour contribuer au Noël d'un quartier démuné de Buenos Aires en offrant des spécialités de Noël.

Les employés de RN Bank, **en Russie**, participent activement à des événements caritatifs durant l'année fournissant des jouets, des médicaments et d'autres choses nécessaires aux orphelinats et aux fonds de charité.

Au Brésil, depuis janvier 2016, nous avons lancé un programme de bénévolat avec des actions de dons à la population démunie (Association Borda Viva) déjà soutenue par Renault et Nissan Institute, par exemple : dons de Noël, campagne de vêtements d'hiver, matériel pour l'école ... et nous encourageons tous les employés aussi sur le don de sang et de moelle osseuse. Les employés qui participent à au moins 5 actions reçoivent un pin's distinctif.

En Allemagne, RCI a offert 2 jours de congés exceptionnels aux employés engagés dans l'aide à l'accueil des réfugiés. Une autre action, menée dans les locaux de RCI Banque, a permis de recueillir des dons en faveur des enfants de SOS Enfants Villages et des personnes en difficulté vivant dans des maisons médicalisées.

2.2. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE DU GROUPE RCI BANQUE

La conformité réglementaire

RCI Banque est soumise, comme tout établissement de crédit, à des règles strictes concernant l'information de ses clients préalablement à la souscription d'un crédit, ainsi que le traitement de leurs données personnelles. Ces règles résultent de la transposition de directives communautaires ou sont à l'initiative du législateur local. Le dispositif de conformité de RCI Banque repose sur les principes organisationnels ci-après :

- chaque filiale ou succursale dispose d'une structure de veille réglementaire s'appuyant sur les lettres d'information de cabinets juridiques et de commissariats aux comptes, l'adhésion aux associations professionnelles, la lecture des textes réglementaires,
- cette structure de veille tient les opérationnels concernés informés de toute évolution réglementaire de façon permanente, charge à eux de déployer les actions nécessaires correspondantes ;
- un comité de conformité constitue des membres du comité de direction se réunit trimestriellement dans chaque filiale ou succursale pour prendre connaissance des évolutions réglementaires et de l'avancement des plans d'action requis.

Les événements ou problèmes majeurs sont revus en comité de conformité groupe ;

- le département Contrôle Permanent pratique enfin des inspections afin d'assurer une évaluation indépendante de l'état des lieux.

La politique d'acceptation

Dans le cadre de sa mission vis-à-vis de son actionnaire, RCI Banque veille à faciliter l'accès au financement et à l'achat automobile tout en veillant à ne pas exposer ses clients à un endettement excessif et à maintenir le risque de crédit à un niveau maîtrisé et compatible avec les objectifs de rentabilité.

Dans ce cadre, RCI Banque veille à respecter toute réglementation en vigueur encadrant la vérification de la solvabilité d'un client potentiel : collecte d'informations et de justificatifs, consultation de fichiers, recours à des scores d'aide à la décision, dialogue avec le client si nécessaire. Les processus, outils et formations du personnel et des vendeurs en concession font l'objet d'une amélioration continue.

En France, cela se traduit en moyenne de cycle, par un taux d'acceptation d'environ 90 % des clients. Les chiffres varient bien évidemment de pays à pays, mais le pilotage de l'acceptation suit la même méthodologie.

La tarification

La tarification doit permettre de couvrir le coût de refinancement, les coûts de distribution, les frais de fonctionnement et le coût du risque, tout en assurant la rentabilité des fonds propres demandée par l'actionnaire et les investisseurs et qui est nécessaire au respect des ratios prudentiels. Elle doit également être compétitive par rapport à celle des établissements concurrents ; elle variera donc selon les pays, les durées, les apports, l'objet véhicule neuf ou d'occasion afin de répondre aux objectifs mentionnés.

Le taux de rendement peut faire l'objet de bonification de la part du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles qui permettent aux clients de bénéficier de conditions de financement particulièrement attractives en termes de taux ou de services associés.

Les assurances et services associés

Le groupe RCI propose également une offre complète d'assurances couvrant les risques emprunteur et automobile ainsi que de services accompagnant l'usage automobile.

En synthèse, ces dispositions concernant l'offre, la gestion des risques et la tarification montrent la capacité du groupe RCI à faciliter l'accès à l'usage automobile en réalisant un taux d'intervention financement élevé sur les ventes des marques (de l'ordre de 40 %) tout en maintenant un coût du risque total faible (0,31 % des actifs productifs moyens en 2016) dans son intérêt et celui de ses clients.

La corruption

RCI Banque s'interdit formellement toute forme de pratique de corruption. La Charte Ethique du groupe réaffirme solennellement cet engagement collectif solide et durable. Sa charte de contrôle interne est conforme à la réglementation bancaire en vigueur.

Au-delà, la lutte contre la corruption s'appuie sur plusieurs dispositifs spécifiques : un dispositif d'alerte professionnelle et une procédure « Third Integrity Management » portant sur les partenaires, fournisseurs et principaux clients.

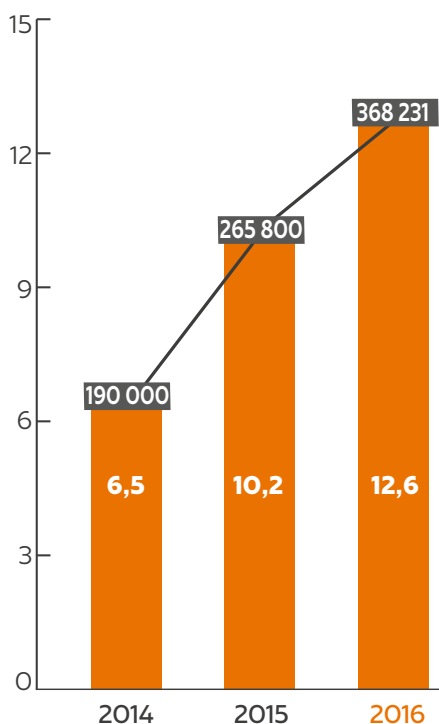
2.3. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ ÉPARGNE

Première financière d'un constructeur automobile français à lancer un livret d'épargne en France en février 2012, cette activité a été déployée en Allemagne un an plus tard, en Autriche en 2014 et au Royaume Uni en 2015. Dans ces quatre pays, l'offre est constituée d'un compte à vue et d'un ou plusieurs comptes à terme.

Avec plus de 12,6 milliards d'euros d'encours de dépôts à fin décembre 2016, le montant net d'épargne collectée par RCI Banque est en hausse de près de 22,9 % par rapport à décembre 2015 et représente environ 33 % des actifs nets à fin 2016 de RCI Banque.

En s'engageant à réinvestir les fonds collectés dans son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan et en proposant une offre de produits d'épargne simple, performante et sûre, RCI Banque a su attirer près de 368 000 clients dans les quatre pays où l'activité est déployée.

Évolution de l'activité épargne



■ Encours épargne
■ Nombre de clients

2.4. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À LA MOBILITÉ INNOVANTE

RCI s'inscrit pleinement dans l'ambition du Groupe Renault de proposer une mobilité innovante et accessible à tous.

Ceci s'illustre notamment au travers de deux activités : le programme véhicule électrique des constructeurs de l'Alliance et le déploiement de nouvelles offres de mobilité privilégiant l'usage à la propriété à travers le lancement d'une activité de *car sharing*.

RCI est partie prenante dans la définition du modèle économique du véhicule électrique en finançant les batteries des véhicules pour qu'ils soient commercialisés de manière compétitive par rapport au reste de la gamme.

Cette offre de location porte aujourd'hui sur 6 véhicules électriques commercialisés par l'Alliance. En 2016, RCI a ainsi financé 33 700 nouveaux contrats de batteries en progression de 7 % par rapport à 2015 portant le nombre de batteries gérées à 97 200 unités.

En juillet 2015, RCI Banque a créé RCI Mobility, filiale à 100%, destinée à développer les services d'autopartage B2B mais aussi tout autre service de mobilité ayant un lien avec l'automobile en France et à l'international.

RCI Mobility se positionne comme opérateur des services de mobilité pour les marques de l'Alliance en s'appuyant sur les compétences automobiles des constructeurs et sur l'expertise financière de RCI Banque.

En 2016, RCI Mobility a notamment accompagné la Direction Commerciale France Renault dans le déploiement de son programme Renault Mobility et Nissan dans son programme Nissan Get & Go.

Le 12 janvier 2017, RCI Banque a pris une participation majoritaire dans Flit Technologies Ltd, la société qui a remporté l'offre de reprise de la start-up Karhoo, première plateforme de comparaison d'offres de sociétés de taxis.

Par cette acquisition, RCI accède à une plateforme technologique de référence qu'elle pourra utiliser dans le cadre de ses activités pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan.

Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de développement et d'innovation de RCI Banque. Il réaffirme la volonté de l'entreprise de concevoir des solutions simples et attractives, permettant à chacun de jouir des bénéfices de la mobilité automobile.

III - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les informations environnementales requises par la loi Grenelle 2 sont considérées comme non pertinentes pour l'activité de RCI. En effet l'activité de RCI Banque reposant sur la vente de financement et services ne génèrent pas d'impact majeur direct sur l'environnement. Les impacts

en propre de RCI sont liés à ses bureaux dans le monde, et à ses salariés. Le reporting en place ne permet d'effectuer qu'une estimation de ces impacts : énergie, eau, papier, déchets...

IV- POLITIQUE ET PRATIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LES CATÉGORIES DE PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE PROFIL DE RISQUE AU SEIN DU GROUPE RCI BANQUE

La politique de rémunération est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2016 de C. Delbos, T. Koskas et S. Stoufflet. Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2016.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé.

La composante variable de la rémunération a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe RCI Banque et ne dépasse jamais 100 %, conformément à la réglementation.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sont : le montant de la marge opérationnelle, le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, ainsi que la contribution individuelle évaluée par le supérieur hiérarchique. La marge opérationnelle, qui est influencée par les risques auxquels RCI Banque est exposé, est un élément clef dans le dispositif de rémunération variable. En effet, si l'objectif de marge opérationnelle n'est pas atteint, le plafond de rémunération variable se voit matériellement restreint.

Si au contraire cet objectif est atteint, la performance commerciale est intégrée. Les paramètres ci-dessus ont été choisis d'une part pour récompenser l'atteinte d'un objectif commercial et d'autre part pour prendre en considération le résultat financier qui intègre l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise et notamment les ceux afférents aux risques pris.

Sur l'exercice 2016, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 82.

Leur rémunération fixe 2016 représente un total de 9 322 962 euros. Leur rémunération variable 2016 représente un total de 2 637 400 euros.

Les activités de RCI Banque portant exclusivement sur le financement et les services automobile, il n'y a pas lieu de ventiler ces montants par domaine d'activité.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 Euros.

À compter de l'exercice 2016, une partie de la rémunération variable fera l'objet d'un report sur une durée de trois ans.

RCI Banque n'attribue pas d'action, ni de stock option.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

I - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : RCI Banque S.A.
 Nom commercial : RCI Bank and services
 Nationalité : française
 Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf
 93168 Noisy-le-Grand CEDEX
 Tel. : + 33 1 49 32 80 00

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'administration

LÉGISLATION

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

OBJET SOCIAL

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;

- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

REGISTRE ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00068, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z.

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

B - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(article 36 - fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

ASSEMBLÉES

(articles 27 à 33 des statuts)

Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du *quorum* des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de

vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R 225-76 susvisé.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil. Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les

conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

C - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

C.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

C.2 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat

Au 31 décembre 2016, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée au Directeur Général).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires.

Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code de commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque.

Organigramme - place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du Groupe Renault dans le monde.

L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

C.3 - MARCHÉS DES TITRES DE L'EMETTEUR

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

D - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORGANES DE DIRECTION

En 2016, cinq Conseils d'administration se sont tenus.

À ce jour :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe RCI Banque ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à RCI Banque ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat ;

- indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Le détail de la composition du Conseil d'administration figure dans le paragraphe III.1.1.1 Composition du Conseil d'administration du chapitre Sécurité Financière.

E - SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L.442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement.

Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

	2016	2015	2014	2013	2012
Participation (en M€)	8,4	7,5	7,5	7,5	7,3
Bénéficiaires	1499	1447	1393	1407	1399

F - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

En milliers d'euros	Réseau CAC ERNST & YOUNG				Réseau CAC KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2016		2015		2016		2015		2016		2015	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	980	91	942	99	1108	97	1140	100	92	84	112	93
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	60	6	8	1	13	1			18	16	8	7
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	33	3	-	-	26	2						
Audit légal et prestations assimilées	1073	100	950	100	1147	100	1140	100	110	100	120	100
Conseil fiscal, juridique et social					5	15	-	-	-	-	-	-
Conseil en organisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations de conseil	10	100	-	-	25	85	-	-	-	-	-	-
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	10	100	-	-	30	100	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES HONORAIRES	1083		950		1177		1140		110		120	

G - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

KPMG S.A

Tour Egho, 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex
S.A enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 775 726 417
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représenté au 31 décembre 2016 par M. Valery Fousse

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First, 1/2 Place des Saisons TSA 14444
92037 Paris La Défense cedex
S.A.S. à capital variable enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 344 366 315
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2021
Représenté au 31 décembre 2016 par M. Bernard Heller

II - HISTORIQUE

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe.
- Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. A compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

A - SITUATION DE DÉPENDANCE

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du Groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

B - CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions	Créations
2016	<p>Brésil : fusion absorption de COMPANHIA DE CREDITO E INVESTIMENTO RCI BRASIL par BANCO RCI BRASIL S.A</p> <p>Portugal : fusion absorption de RCI GEST INSTITUICAO DE CREDITO S.A par RCI BANQUE S.A.</p>	<p>Royaume-Uni : prise de participation de RCI BANQUE S.A. dans BULB SOFTWARE LTD à hauteur de 24,96%</p>	<p>Portugal : création de RCICOM S.A.</p> <p>Colombie : création de RCI COLOMBIA S.A. COMPANIA DE FINANCIAMIENTO</p>
2015	<p>Belgique : dissolution de RCI FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG, succursale de RCI FINANCIAL SERVICES S.A.</p>		<p>France : création de RCI MOBILITY S.A.S.</p> <p>Royaume-Uni : ouverture de la succursale RCI BANK UK</p>
2014	<p>France : fusion absorption de SOGESMA S.A.R.L par DIAC S.A.</p>		
2013	<p>France : fusion absorption de COGERA S.A par DIAC S.A.</p> <p>Royaume-Uni : dissolution de R.F.S et de RENAULT ACCEPTANCE LTD</p> <p>Italie : dissolution d'OVERLEASE S.R.L</p> <p>Mexique : cession à NISSAN de la participation de 15 % dans NREFINANCE MEXICO S.A.</p> <p>Pologne : fusion/absorption de RCI BANK POLSKA par RCI BANQUE S.A.</p> <p>Turquie : cession de 50 % de RCI PAZARLAMA VE DANISMANLIK HIZMETLERI LTD SIRKETI qui devient ORF KIRALAMA PAZARLAMA DANISMANLIGI ANOMIM SIRKETI</p>		<p>Corée du Sud : création RCI INSURANCE SERVICE KOREA</p> <p>Inde : création de NISSAN RENAULT SERVICES FINANCIAL SERVICES INDIA PRIVATE LIMITED</p> <p>Pays-Bas : création de RNSF B.V. et BARN B.V. dans le cadre du partenariat avec NISSAN & UNICREDIT pour la création de RN BANK en RUSSIE.</p> <p>Russie : création de RN BANK</p> <p>Pologne : ouverture de la succursale RCI Banque SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE</p>
2012		<p>France : achat par DIAC S.A. de la participation de 5,19 % de RENAULT S.A.S. dans le capital de COGERA S.A.</p>	

III - ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 03 février 2017

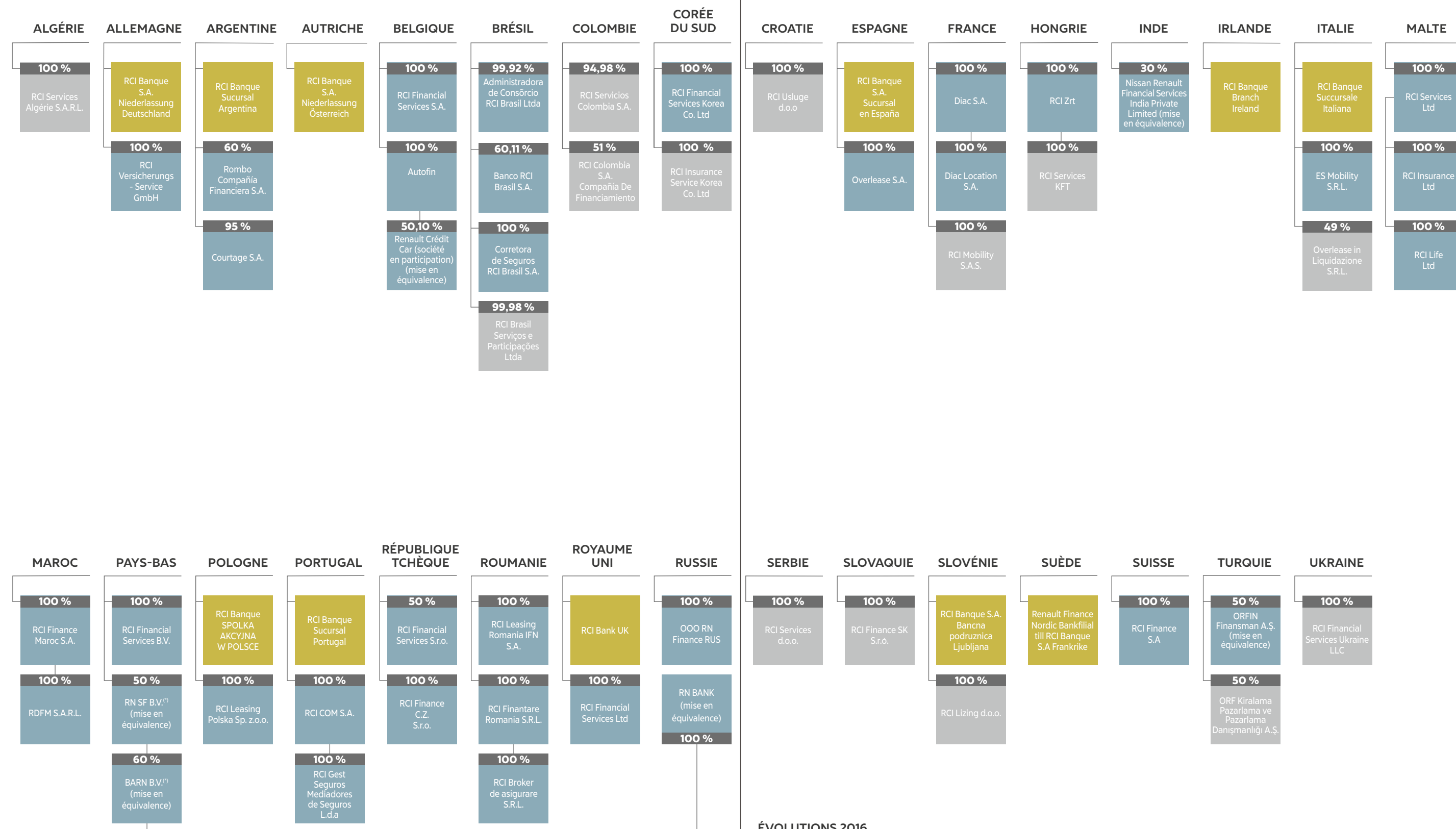
La Présidente du Conseil d'administration

Clotilde DELBOS



Crédits Photos : Couverture : ©Renault Marketing 3D-Commerce, ©Geber86/Getty Images, ©Onest Mystic/Getty Images - p.2-3 : ©JAHN Steffen/PRODIGIOUS Production - p.4-5 : ©CHMIL Erik/PRODIGIOUS Production - p.6 : ©CURTET Patrick/PRODIGIOUS Production, ©Illustration Inkie, ©Walid Maireche - p.7 : moodboard/Thinkstock - p.8 : ©MARTIN-GAMBIER Olivier - p.9 : ©SCHOEHUYS Robert/PRODIGIOUS 3D, ©Sanny van Loon/Publicis, Jacob Ammentorp Lund/Thinkstock - p.10 : ©Tom Merton/Getty Images, ©RCI Germany - p.11 : KB3/fotolia - p.12 : grafart8888/Thinkstock - p.13 : visual club diac I stock, ©Renault Marketing 3D-Commerce - p.14 : Thibault Breton/agence quatre - p.16 et 18 : Thibault Breton/agence quatre, Hvoenok/Thinkstock - p.20 : Thibault Breton/agence quatre, Urfinguss/Thinkstock, Hvoenok/Thinkstock - p.21 : Thibault Breton/agence quatre, ©MILLIER Sébastien, ©MARTIN-GAMBIER Olivier, ©JACOB Philippe, ©Nissan Motor Co. Ltd ou l'une de ses filiales, ©LUC PERENOM, Hvoenok/Thinkstock - p.25 : ©VAN ENDERT Jan/PRODIGIOUS Production - p.27 : ©NMGB - p.29 : ©BROSSARD Yannick/PRODIGIOUS Production - p.31 : ©Nissan Motor Co. Ltd ou l'une de ses filiales - p.33 : ©SIGAL Martin - p.37 : ©VAN ENDERT Jan/PRODIGIOUS Production, ©TBWA|G1 for Nissan Europe - p.38 : ©Renault Marketing 3D-Commerce - p.40 : Dongfeng Renault Automotive Company DRAC - p.43 : ©Nissan Europe All rights reserved - p.44 : ©JAHN Steffen/PRODIGIOUS Production.

RENAULT S.A.S. > 100 % RCI BANQUE S.A.



■ Filiale ■ Succursale ■ Filiale non consolidée

(*) Organisation de l'activité en Russie.

ÉVOLUTIONS 2016

Brésil : Fusion par absorption de Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil par Banco RCI Brasil S.A.

Colombie : Création de RCI Colombia S.A. Compañía De Financiamiento.

Portugal : Création de RCI COM S.A. et fusion par absorption de RCI Gest Instituição Financeira de crédito S.A. par RCI Banque S.A.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.rcibs.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

RCI Banque
Direction Financements et Trésorerie
API LPN 45
14, avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-le-Grand CEDEX - France



RCI Banque S.A. au capital de 100 000 000 €
Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex
Siren 306 523 358 RCS Bobigny
www.rcibs.com